

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Cahiers de reconversion industrielle

BRUXELLES

N° 22

JUIN 1972

**La reconversion
des bassins houillers en France**

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Cahiers de reconversion industrielle

BRUXELLES

N° 22

JUIN 1972

La reconversion
des bassins houillers en France

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Groupe Charbonnages de France — Régions minières, *Atlas guide des zones industrielles 1971*.

Charbonnages de France et Houillères de bassin, *Rapports annuels*.

Commission des Communautés européennes, *Collection d'économie et de politique régionale: 1. La conversion industrielle en Europe; VIII. Analyse comparative des structures socio-économiques des régions minières et sidérurgiques de la Communauté*; (2 fascicules), Luxembourg, 1968.

Centre d'étude des revenus et des coûts, *Rapport sur la productivité globale et les comptes de surplus des Charbonnages de France*, 1956; 1968-1971.

Georges Tiffon. *Le charbon*. PUF, collection Que sais-je?, n° 193-1967.

Michel Toromanoff. *Le drame des houillères*. Édition du Seuil, collection Société, n° 35-1969.

SIGLES

ADIRM	Association pour le développement industriel de la région Mathéysine
ADIRMA	Association pour le développement industriel des régions minières d'Auvergne
ADIRRA	Association pour le développement industriel et la reconversion de la région d'Alès
ADIRS	Association pour le développement industriel de la région Stéphanoise
AEIRNPC	Association pour l'expansion industrielle de la région Nord Pas-de-Calais
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
ANDIFAM	Association nationale de développement industriel de la façade méditerranéenne
APEILOR	Association pour l'expansion industrielle de la Lorraine
ASSEDIC	Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
CAN	Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines
CDF	Charbonnages de France
CERCHAR	Centre d'études et de recherches des Charbonnages de France
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGT	Confédération générale du travail
CIAT	Comité interministériel permanent pour les problèmes d'aménagement du territoire et d'action régionale
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
EDF	Électricité de France
ETAM	Employés, techniciens, agents de maîtrise (catégorie de personnel couramment distinguée des ouvriers et des ingénieurs et cadres)
ETR	Études techniques et réalisations (département spécialisé des Houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais)
FDES	Fonds de développement économique et social
FIAT	Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire

FNAFU	Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme
FO	Force ouvrière
GETI	Groupement d'entreprise pour le traitement de l'information
IFOP	Institut français d'opinion publique
IUT	Institut universitaire de technologie
OGIP	Centre d'organisation, de gestion d'informatique et de perfectionnement
OREAM	Organisation d'étude d'aire métropolitaine
SCC	Société Chimique des Charbonnages
SICCA	Société industrielle et commerciale du cuivre et de l'aluminium
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
SOFIREM	Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières
UNIRS	Union nationale des institutions de retraites des salariés

NB : Les sigles se rapportant à la raison sociale d'entreprises sont développés dans le texte et non repris ici.

INTRODUCTION

La reconversion d'activités industrielles en déclin ou en voie de restructuration représente un des objectifs prioritaires de la politique d'aménagement du territoire en France. Son chapitre le plus important est celui des bassins houillers.

Les Charbonnages de France, qui réalisent la quasi-totalité de l'extraction charbonnière en France, étaient encore en 1970 le premier employeur de main-d'œuvre des entreprises industrielles, avec un peu moins de 120 000 personnes. Or, ils perdent en moyenne 13 000 emplois chaque année. L'effectif actuel ne représente plus que la moitié de celui de 1958, le tiers de celui de 1947 (350 000). C'est donc une réduction massive des effectifs qui s'est produite au cours de la dernière décennie, et qui doit se produire encore pendant les années à venir.

Les causes de cette réduction? Elles sont bien connues et ne sont pas particulières à la France:

- causes de caractère technique: progrès sans cesse accrus de la productivité qui reste cependant, en raison de la nature de la plupart des gisements français, inférieure le plus souvent à celle d'autres grands pays producteurs. De plus, un certain nombre de gisements actuellement exploités en France sont en voie d'épuisement et la réduction, puis l'arrêt de l'exploitation, devront s'ensuivre.*
- causes structurelles: le problème essentiel demeure la place du charbon dans la politique énergétique des grands pays industriels. Avant tout industrie de main-d'œuvre, il semble impossible que l'extraction charbonnière puisse conserver un niveau compétitif par rapport aux autres sources d'énergie-pétrole et, à brève échéance, énergie atomique.*

Cette solution entraîne un problème social dont l'ampleur dépasse le seul cadre des Charbonnages.

Elle a aussi des conséquences économiques qui se manifestent en termes régionaux. A l'origine du développement des régions minières, les Houillères ont attiré et fixé une main-d'œuvre à leur usage quasi exclusif, assuré la formation et l'emploi des jeunes, fourni un certain nombre d'avantages sociaux très importants (logements, soins médicaux, etc.).

Le déclin de cette activité entraîne le déclin des régions minières qu'elle faisait vivre, provoque l'émigration de la main-d'œuvre, en particulier des jeunes, que la mine n'embauche plus.

Un problème de reconversion se manifeste alors: la création des emplois nouveaux peut seule permettre d'assurer l'emploi sur place des mineurs qui se reconvertissent et des jeunes, et ralentir le déclin économique des régions minières qui, au moins en ce qui concerne les principales d'entre elles, pourraient redevenir des zones dynamiques de développement industriel disposant d'une main-d'œuvre abondante et qualifiée.

Les pouvoirs publics se sont attaqués à ces deux aspects — social et économique — du déclin de l'activité charbonnière, en liaison avec les Charbonnages de France. La politique

de reconversion élaborée en France a bénéficié de l'expérience acquise par la CECA dans ce domaine, ainsi que des contributions financières communautaires.

Vingt ans après la signature du traité de Paris instituant la CECA, un bilan peut être dressé des actions entreprises et de leurs résultats sur le plan social et sur le plan économique.

Sur le plan social, c'est dans deux directions que les interventions ont été développées, les unes constituées par différentes aides directes, sous forme d'indemnités, aux travailleurs touchés par les mesures de déflation des effectifs, les autres destinées à permettre la reconversion des mineurs vers d'autres activités.

Sur le plan économique et régional, une politique de reconversion des régions minières a été entreprise s'appuyant sur une industrialisation nouvelle facilitée par la mise en place de structures légères ad hoc (commissariats à la reconversion et à l'industrialisation, groupe de travail interministériel pour la restructuration de la zone minière du Nord et du Pas-de-Calais, par exemple).

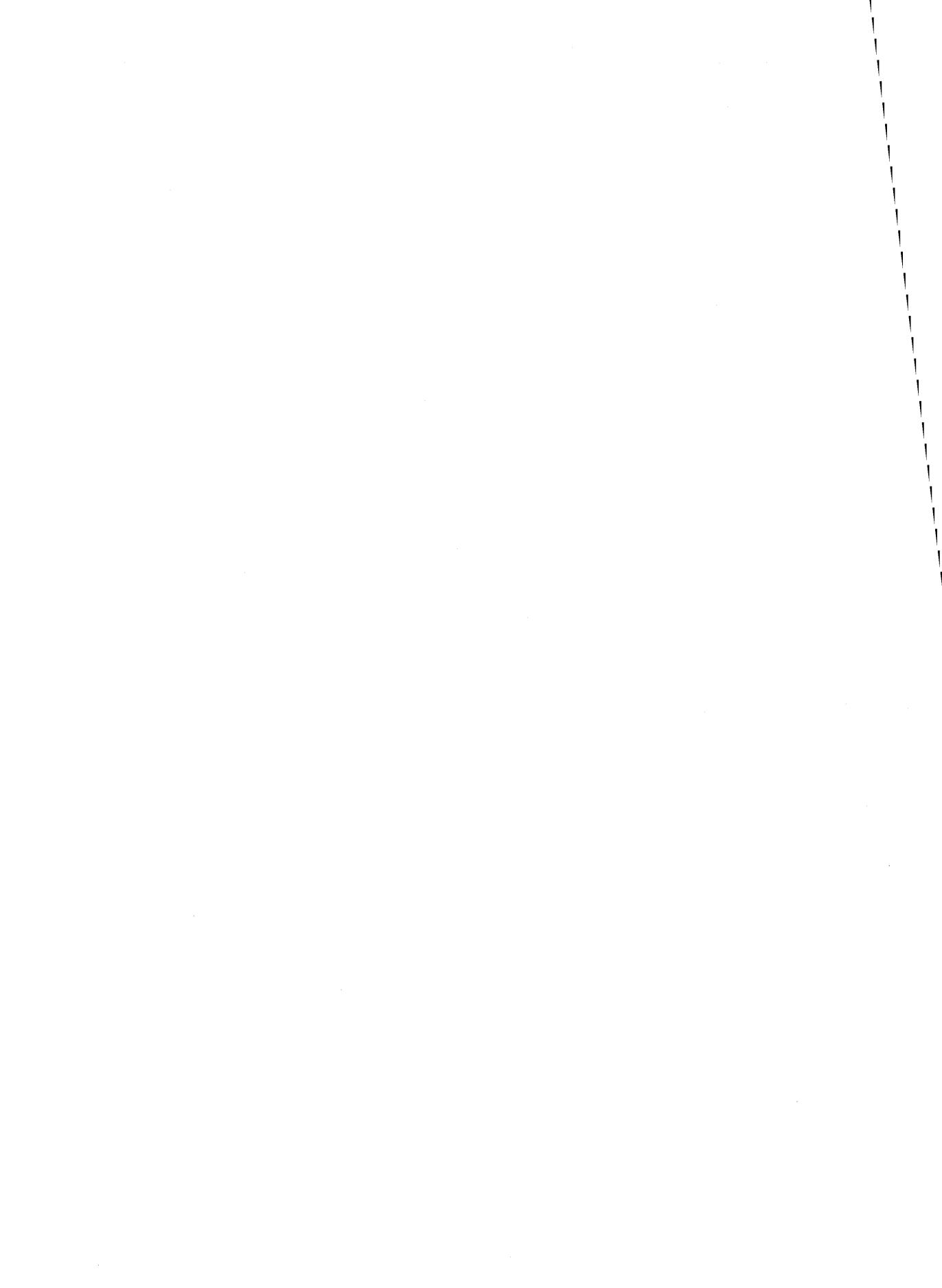
L'importante étude sur « la reconversion des bassins houillers en France » effectuée par Madame Hélène Dupont, chargée de mission à la délégation à l'aménagement du territoire, a le mérite d'exposer avec clarté et concision, mais de manière complète, les problèmes posés par la mutation de ce secteur, les moyens qui ont été mis en œuvre et les résultats enregistrés dans les différentes régions concernées.

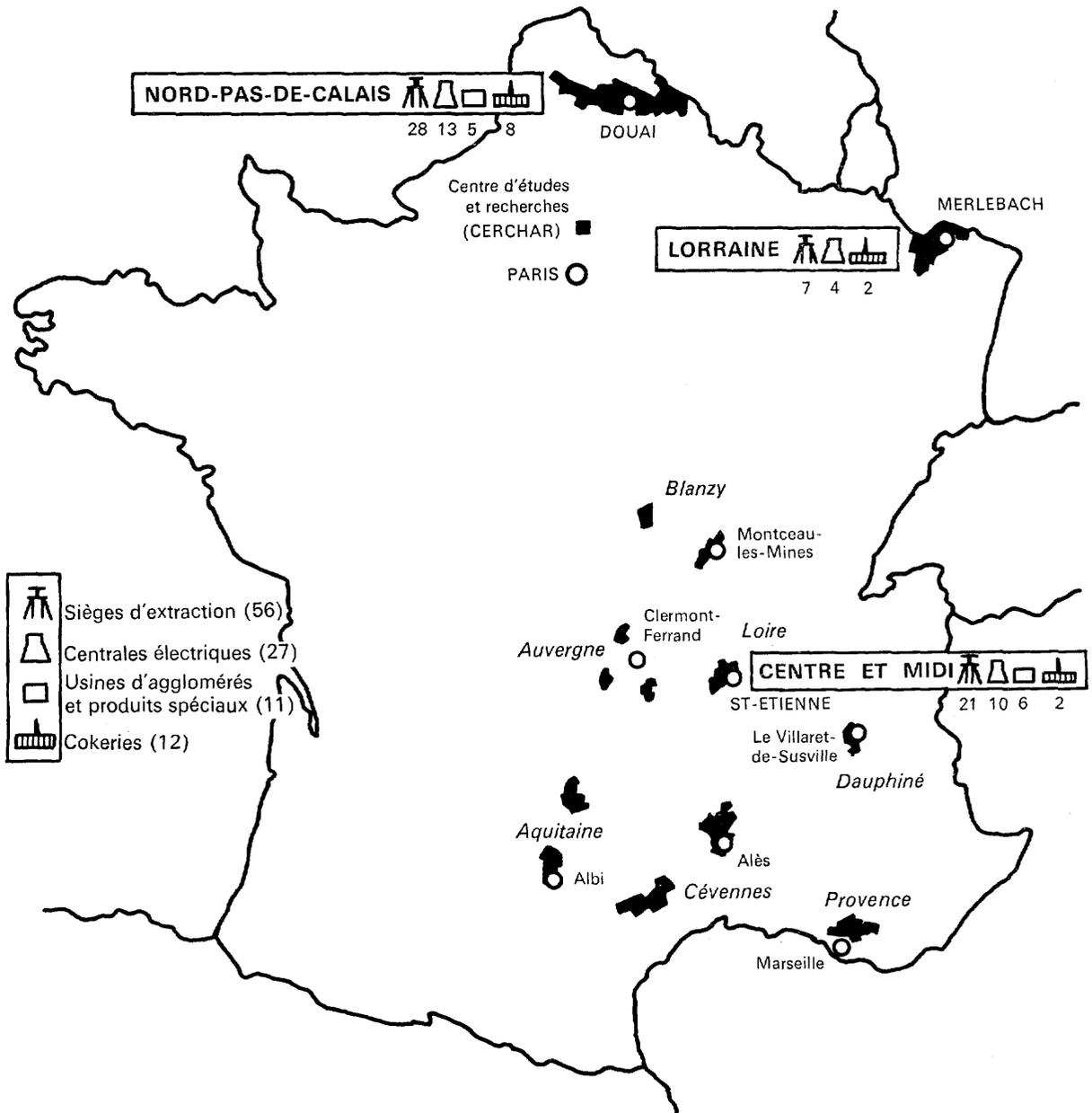
Cet ouvrage témoigne de l'ampleur des problèmes qui se posent et de l'importance des efforts accomplis pour les résoudre. Il présente avec autorité et clarté les principes de la politique qui a été décidée, les objectifs et les premiers résultats. 1967 - 1972 : cinq années qui, pour l'aménagement du territoire, représentent l'élaboration d'une destinée, la mise en place d'instruments d'action, la recherche d'un dialogue avec les syndicats de mineurs, l'apparition des premiers résultats. Il convient de remercier l'auteur de cet ouvrage de nous présenter l'histoire de ces années exceptionnelles de démarrage de la reconversion industrielle des charbonnages.

Jérôme Monod
Délégué à l'aménagement du territoire
et à l'action régionale

SOMMAIRE

Introduction	7
I — La politique charbonnière et la politique énergétique française — Les problèmes de reconversion.	13
II — La politique de développement des activités industrielles	33
III — Les mesures relatives à la reconversion, qui concernent le personnel.	59
IV — La reconversion des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais	81
V — La reconversion des Houillères du bassin de Lorraine.	103
VI — La reconversion des Houillères du bassin du Centre et du Midi	125





CHAPITRE I

**LA POLITIQUE CHARBONNIÈRE ET LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE
FRANÇAISE — LES PROBLÈMES DE RECONVERSION**

TABLE DES MATIÈRES

I — De 1946 à 1956	15
A — Les Charbonnages de France	15
B — Les objectifs de production	16
C — Les réalisations et le changement de la politique énergétique.	16
II — L'évolution de 1956 à 1968	17
A — L'évolution de la production et des effectifs	17
B — L'évolution de la politique énergétique	17
C — Le plan d'adaptation des Charbonnages (1960).	18
III — L'orientation à long terme de la politique charbonnière à partir de 1968	19
A — Les directives de M. Bettencourt	20
B — Le plan à long terme des Charbonnages (1970 - 1975)	21
IV — Les directives gouvernementales de 1971	22
A — Les débouchés	23
B — La situation économique des bassins	23
C — Les mesures: la gestion économique de l'entreprise	24
V — L'ampleur du problème de reconversion	25
A — Ressources charbonnières et concentration des sièges	25
B — Les problèmes d'écoulement	26
C — Les problèmes financiers	27
D — L'évolution de la production 1947 - 1970	30
E — L'évolution des effectifs 1947 - 1970	31

LA POLITIQUE CHARBONNIÈRE ET LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE FRANÇAISE — LES PROBLÈMES DE RECONVERSION

I — De 1946 à 1956

Au lendemain de la guerre, l'approvisionnement en énergie constituait un des principaux goulets d'étranglement à la reprise de l'activité économique. Une des préoccupations primordiales du gouvernement étant d'économiser les devises, il apparaissait donc nécessaire de faire appel au maximum aux ressources d'origine métropolitaine. En outre, la limitation des importations contribuait à assurer la sécurité des approvisionnements.

Pour mener à bien une politique charbonnière dont les objectifs de production étaient fixés à un niveau élevé, le gouvernement vit dans la nationalisation des mines de charbon la solution qui permettrait à la fois de financer les investissements nécessaires à la reconstitution des exploitations et, sur le plan technique, de répartir de façon plus judicieuse les concessions entre les différents groupes d'exploitation.

A — Les Charbonnages de France

La loi du 17 mai 1946 transférait à l'État la quasi-totalité des concessions minières dans le but de permettre la relance de la production charbonnière. Les Houillères furent organisées, selon un découpage géographique, en neuf bassins : Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Loire, Cévennes, Blanzys, Auvergne, Dauphiné, Aquitaine et Provence. Ces sept derniers bassins ont été regroupés au 1^{er} janvier 1969 pour former les Houillères de bassin du Centre et du Midi.

Les mines de combustibles minéraux nationalisées sont gérées par des établissements publics nationaux de caractère industriel et commercial dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière, qui sont :

- Charbonnages de France, établissement central dont l'action s'exerce sur l'ensemble du territoire;
- les Houillères de bassin constituées dans chaque bassin houiller.

Les *Charbonnages de France* sont un organisme de direction, de coordination et de contrôle ayant pour attributions :

- d'exercer la direction d'ensemble des Houillères de bassin en vue d'assurer l'emploi le meilleur, pour l'économie nationale, de leurs gisements et de leurs ressources de

toute nature, sans préjudice de la personnalité civile, de l'autonomie financière et du caractère industriel et commercial des établissements;

- de coordonner leurs diverses activités et de déterminer les règles générales de l'accomplissement de leur mission;
- d'organiser les services d'intérêt commun dont l'unité se justifie par des motifs d'efficacité ou d'économie;
- d'assurer la représentation des Houillères de bassin auprès des pouvoirs publics.

Les *Houillères de bassin* sont des organismes de production, d'exploitation et de vente ayant notamment pour mission :

- de prendre en charge les entreprises ou exploitations nationalisées comprises dans leur champ d'action;
- d'assurer l'exploitation des gisements et le traitement de leurs produits par les meilleurs procédés techniques, de manière à répondre dans toute la mesure nécessaire aux besoins de l'économie nationale;
- d'assurer l'équilibre financier de leur exploitation.

B — Les objectifs de production

Les 16 et 19 mars 1946, le Conseil du Plan invitait la commission de modernisation des Houillères à prendre comme objectifs pour la production française :

- 50 Mt en 1946
- 65 Mt en 1950.

En outre, l'objectif de production de 1955 était officieusement de 70 Mt.

Pour réaliser cet objectif ambitieux, une politique dynamique du personnel s'imposait : le décret du 14 juin 1946 instituait un « Statut du mineur ».

C — Les réalisations et le changement de la politique énergétique

Ce programme ambitieux rencontra plusieurs difficultés pour sa réalisation, dues aux raisons suivantes :

- situation sociale difficile : les grèves de 1947 - 1948 ont entraîné des pertes de production de plusieurs millions de tonnes;
- la grande inertie de l'industrie houillère.

En 1950, avant la guerre de Corée, une mévente du charbon apparut. L'objectif 1960 fut ramené à 60 millions de tonnes.

A l'issue du Premier Plan, prolongé par le Plan intérimaire, en 1952, tous les bassins avaient atteint leur capacité maximale de production, à l'exception de la Lorraine et de la Provence, sans qu'il ait cependant été possible d'atteindre les objectifs initiaux. Le charbon paraissait alors être la base indispensable de l'approvisionnement énergétique, dont l'importance était soulignée par la mise en route de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

II — L'évolution de 1956 à 1968

- 1956 — La crise de Suez et l'essor de la CECA donnent au charbon une place prépondérante mais déjà affaiblie
- 1960 — Le plan Jeanneney pose pour la première fois le problème de la reconversion
- 1968 — La politique de régression des Houillères est organisée et accélérée.

A — L'évolution de la production et des effectifs

La production a régressé au taux annuel moyen de 2,1 %. Son évolution a été caractérisée par les périodes suivantes :

- De 1956 à 1959, la production a augmenté pour atteindre un niveau record en 1958-1959, années pendant lesquelles des études furent engagées pour examiner si l'évolution du marché de l'énergie ne devait pas faire envisager une régression.
- De 1960 à 1965, l'exécution du plan Jeanneney aboutit à une régression effective de 5,75 millions de tonnes de 1959 à 1965. L'objectif de 53 millions de tonnes fut exécuté, mais un à-coup important se produisit en 1963 avec la grève des mineurs.
- De 1965 à 1968. L'exécution du deuxième plan de régression décidé par le gouvernement en février 1965 prolongeait le plan Jeanneney à un rythme voisin, l'objectif 1970 étant fixé à 48 millions de tonnes à 1,5 million de tonnes près.

En réalité la réduction fut nettement plus élevée du fait de l'évolution du marché. Le chiffre de 1967 est de 49,3 millions de tonnes, alors que l'objectif pour 1967 du deuxième plan de régression aurait donné au minimum 50,2 millions de tonnes.

La diminution du personnel occupé a été d'un tiers des effectifs de 1956 à 1968, au rythme annuel moyen de 3,2 %. Cette diminution a concerné surtout le personnel ouvrier : 3,8 %, tandis que le taux moyen de régression n'a été que de 1,3 % pour les employés-techniciens et agents de maîtrise et de 1,5 % pour les ingénieurs. Les plus forts dégagements d'effectifs ont donc surtout concerné la main-d'œuvre ouvrière, en raison de l'augmentation des rendements en particulier.

B — L'évolution de la politique énergétique

Dès 1949, certains responsables essayaient de ramener l'exploitation des gisements houillers à des conditions plus raisonnables, car l'importance de l'effort entrepris avait abouti à des difficultés : au niveau du personnel, forte proportion d'étrangers et de prisonniers de guerre ; au niveau de l'exploitation, renouvellement d'une part très importante de l'équipement, rénovation du patrimoine immobilier, tout ceci entraînant un lourd endettement, inévitable en raison de l'obligation faite aux Charbonnages de vendre au coût moyen.

Ces réserves ne furent pas entendues: l'essor de la CECA, la crise d'approvisionnement pétrolier des années 1956, l'intérêt pour les clients des charbonnages de trouver une source d'énergie à bon marché, concouraient à la poursuite d'une politique dynamique et ambitieuse.

Ce n'est qu'au cours des années 1958 - 59 que le marché charbonnier se détériora brusquement en raison de la situation nouvelle du marché de l'énergie. Des découvertes massives de pétrole au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la reconnaissance de gisements importants de gaz naturel en Europe même, l'existence de grandes disponibilités en charbons américains, l'aisance des transports maritimes et les promesses de l'énergie nucléaire, ont entraîné une baisse générale des prix de la plupart des ressources énergétiques concurrentes du charbon, et en particulier du pétrole et de ses dérivés, due à la concurrence acharnée que se sont livrée les sociétés pétrolières entre elles.

Dans le même temps le problème de la sécurité d'approvisionnement à partir de ressources métropolitaines perdait de son importance du fait de l'abondance mondiale de l'énergie. Ces facteurs ont entraîné dans la plupart des pays d'Europe occidentale l'abandon d'importantes capacités de production indigène.

C — Le plan d'adaptation des Charbonnages (1960)

Le 21 juin 1960, le ministre de l'industrie, M. Jeanneney, développait, en réponse à une question posée par un sénateur, le plan d'adaptation des Houillères. Le plan d'adaptation des Houillères comportait la réduction de la production de 1 million de tonnes par an environ jusqu'en 1965 et prévoyait un certain nombre de mesures de caractère social. Pour la première fois, les problèmes de reconversion proprement dite étaient envisagés, la fusion naturelle des effectifs ne suffisant plus à suivre le rythme de régression de la production.

Le plan d'adaptation des Houillères devait toucher essentiellement les bassins du Centre-Midi à l'exception de Blanzey et du Dauphiné.

L'originalité du plan d'adaptation venait sans doute de ce qu'il était fondé sur une étude économique systématique des exploitations marginales des divers bassins par application du critère suivant: toute exploitation dont le coût de régression (établi sur la durée de vie normale de l'étage exploité par ce siège) excédait la recette moyenne probable au cours de la même période de plus de 3 F/t était susceptible d'être fermée si des mesures appropriées ne permettaient pas d'envisager une amélioration des résultats. Ainsi les exploitations suivantes furent considérées comme devant être fermées à échéance de 1965:

- exploitation du fond de l'Aveyron (bassin d'Aquitaine);
- exploitation du fond de l'Hérault (bassin des Cévennes);
- exploitation de Brassac et de la Bouble (bassin d'Auvergne).

Ces fermetures nécessitaient la compression d'environ:

2 000 agents en Aveyron,
800 agents dans l'Hérault,
450 agents à Saint-Éloy,
950 agents à Brassac.

Elles entraînaient de graves problèmes sociaux en raison de la position d'employeur très dominante exercée par les Houillères sur l'emploi dans ces zones.

Il fallait en outre réduire de 400 unités environ l'effectif du bassin de Provence et de 600 à 800 personnes les effectifs des demi-gras du Gard dans le bassin des Cévennes. Quant au bassin de la Loire, compte tenu d'une déflation rapide des effectifs, aucune mesure n'avait été envisagée sinon de surveiller l'exploitation de Courriot dont la perte en régression était la plus forte et dont la fermeture aurait nécessité le cas échéant la compression de 1 000 ouvriers supplémentaires.

La réalisation de ces objectifs eut lieu graduellement entre 1960 et 1966, avec des fortunes diverses décrites dans le chapitre VI.

La décision d'entreprendre une politique de régression de la production, accompagnée de la fermeture de certaines exploitations, créa un climat de crainte dans les régions minières qui aboutit à l'éclatement d'une grève début 1963.

A la suite de la grève générale qui bloqua l'activité des mines pendant cinq semaines, une procédure de concertation fut établie. Une commission tripartite, la Table Ronde des Charbonnages, fut créée, réunissant des représentants des ministères, les dirigeants des Houillères et les délégués syndicaux du personnel. Le gouvernement s'engagea à ne fixer le plan quinquennal pour 1965 - 1970 qu'après consultation de la Commission.

Les travaux de la Table Ronde de mai 1963 à juin 1965 permirent au gouvernement de prendre en compte désormais, pour l'établissement de la politique officielle, la définition de modalités de déflation des effectifs socialement tolérables et la limitation de la régression, le cas échéant lorsque la déflation devrait dépasser ce seuil.

Le 2 février 1965, le gouvernement fixait l'objectif de production de 1970 à 48 millions de tonnes. En fait la réduction de la production a été plus rapide en raison des difficultés d'écoulement et de l'évolution des résultats financiers. Elle a été rendue possible grâce à l'ensemble des mesures prises en 1967 par le gouvernement ou avec son accord (création de la SOFIREM et mise en place des commissaires à la reconversion, octroi d'aides aux travailleurs, ouverture du droit anticipé à pension de retraite) et grâce à une diminution sensible de la durée du travail. La diminution des effectifs étrangers, notamment dans le Nord-Pas-de-Calais a également été importante.

Enfin, les événements politiques et sociaux de 1968 ont entraîné dans les mines des grèves qui firent tomber la production au niveau de 43,5 millions de tonnes.

Les accords et décisions pris à la suite de ces mouvements sociaux incitèrent alors le gouvernement à une révision générale de la politique charbonnière.

III — L'orientation à long terme de la politique charbonnière à partir de 1968

Les discussions menées en mai-juin 1968 entre les organisations syndicales, les Charbonnages de France et les pouvoirs publics aboutirent à un *protocole du 7 juin 1968* qui définissait une procédure pour la définition des objectifs de l'entreprise et les orientations sur la politique à suivre.

Article 11: « Une commission comprenant des représentants des organisations syndicales et des représentants des Charbonnages de France et des Houillères de bassin se réunira périodiquement pour débattre les objectifs de l'entreprise et notamment les problèmes de l'emploi et pour préparer, en tant que de besoin, les consultations qui auront lieu à l'échelon du ministre de l'industrie ou de ses représentants ».

A — Les directives de M. Bettencourt

Le 10 décembre 1968, le ministre de l'industrie, M. Bettencourt, présentait devant les membres de la commission de l'article 11 les objectifs à moyen terme des Charbonnages.

Le ministre analysait la situation financière: prise en charge par l'État de la plupart des dépenses « anormales » à partir de 1964; croissance du déficit d'exploitation de 250 à 300 millions de francs par an jusqu'en 1967; il comparait le rythme de régression à celui des pays voisins: 37 % de 1955 à 1967 contre 50 % environ pour la Hollande, l'Allemagne, l'Angleterre et près de 65 % pour la Belgique; il situait la place du charbon dans la politique énergétique: devant l'incapacité du charbon communautaire, et plus particulièrement national, à répondre à l'évolution des besoins énergétiques, il n'apparaissait plus concevable que le coût d'extraction du charbon constituât le prix directeur à long terme de l'énergie à partir duquel les industries françaises devraient orienter leurs investissements.

Aussi une politique constructive ne pouvait-elle que viser à réduire aussitôt que possible la charge supportée par la collectivité et devait-elle prévoir les moyens propres à permettre d'accélérer autant que possible la réduction de la production.

Le gouvernement estimait possible une réduction de la production à un rythme de l'ordre de 3 millions de t/année, devant aboutir à une production de l'ordre de 25 millions de tonnes en 1975 soit:

- 10 millions de tonnes pour le Nord-Pas-de-Calais,
- 12 millions de tonnes pour la Lorraine,
- 3 à 3,5 millions de tonnes pour le Centre-Midi, entraînant la fermeture de 4 des 7 bassins avant 1975: Cévennes, Dauphiné, Auvergne et Loire, ce dernier devant être arrêté avant la fin de 1973.

Il avait été décidé que le courant d'embauchage, qui d'ailleurs avait été fortement réduit au cours des années précédentes, devait, en principe, être définitivement arrêté. Toutefois les engagements pris vis-à-vis des jeunes qui étaient dans les écoles professionnelles, pouvaient être honorés.

En matière d'investissements, il était convenu que tous les projets en instance devaient être réexaminés, notamment le projet de construction de la centrale de Carling.

Ces propositions tendant à accélérer la récession ont dans l'ensemble été accueillies avec de très grandes réserves par les syndicats de mineurs.

Toutefois, au cours de cette réunion du 10 décembre 1968, il a été convenu que les objectifs gouvernementaux seraient examinés dans un triple cadre: discussions sur la reconversion avec la délégation à l'aménagement du territoire, discussions sur l'avenir de la profession avec les Charbonnages, discussions sur l'intérêt économique de la poursuite de l'extraction charbonnière avec la direction des mines du ministère de l'industrie.

B — Le plan à long terme des Charbonnages (1970-1975)

Élaboration d'un programme pour 1975 en exécution des directives gouvernementales de décembre 1968

Différentes hypothèses pouvaient être envisagées pour savoir comment serait organisée la production en régression. Elles ont été précisées par des études ultérieures menées à bien par les Charbonnages de France et auxquelles les organisations syndicales ont été associées.

Différentes réunions de la commission de l'article 11 du protocole du 7 juin 1968 ont étudié les hypothèses de travail proposées par le gouvernement pour l'établissement des programmes de production des Houillères d'ici à l'année 1975. Les Charbonnages de France ont constitué à l'issue de ces réunions un dossier sur la base duquel a été arrêté le plan de production à long terme des Charbonnages.

Ce plan comportait les propositions et prévisions suivantes:

Centre-Midi

En premier lieu, quatre Houillères du Centre-Midi devraient être fermées: la Loire en 1973, puis l'Auvergne, les Cévennes et le Dauphiné à la fin de 1975. Cet objectif imposerait, en supposant que l'on puisse recourir au maximum de retraites anticipées lors des fermetures, un rythme de reconversion très élevé, en particulier pour la Loire (500 personnes par an pour la fermeture fin 1973 et 600 personnes immédiatement après la fermeture).

Il paraissait souhaitable que dans la fixation définitive des programmes une fourchette soit prévue pour les dates définitives de fermeture au-delà des dates initialement envisagées, au moins pour les exploitations dont les possibilités prévisionnelles d'écoulement permettaient une telle souplesse, à savoir: la Loire, les Cévennes, et l'exploitation de Saint-Éloy en Auvergne.

En second lieu, les trois autres Houillères du Centre-Midi devaient réduire leur production pour se limiter pratiquement au ravitaillement des centrales électriques couplées avec elles, ainsi qu'à celui de la cokerie de Carmaux. La production de 1975 pour ce groupe de Houillères pourrait être fixée à 3,5 millions de tonnes, avec possibilité alternative de descendre à 3,2.

Il apparaissait que deux des Houillères (l'Aquitaine et la Provence) pourraient s'adapter à ce programme en n'embauchant pas, et moyennant un recours épisodique à un nombre de retraites anticipées accessibles par volontariat, le cas échéant combiné avec quelques reconversions.

Il n'en était pas de même pour l'exploitation de la Machine des Houillères du bassin de Blanzay, où l'effort de reconversion devait être très important.

Nord - Pas-de-Calais

Le programme proposé pour le Nord - Pas-de-Calais était ferme jusqu'à 1973, mais envisageait une fourchette pour 1975; la production tomberait à moins de 13 millions de tonnes en 1973; vers 1971, selon les données techniques, sociales, financières et commerciales, on s'orienterait pour 1975 sur un objectif compris entre 9,9 et 10,9 Mt.

Grâce à la présence d'un noyau encore important de travailleurs marocains relativement mobiles, ces objectifs n'exigeraient que 2 400 à 4 000 reconversions d'ici fin 75, ce qui n'exclurait pas la nécessité pour la zone minière de créer 40 à 50 000 emplois nouveaux pendant la même période.

En outre, il faudrait accorder 4 à 5 000 retraites anticipées d'ici 1976, pour ajuster les effectifs aux fermetures brutales des exploitations.

Le programme envisageait enfin que la plupart des sièges encore exploités en 1975 devaient fermer entre cette époque et une échéance finale comprise entre 1980 et 1985.

Lorraine

Le programme de la Lorraine comportait une réduction régulière de l'ordre de 400 000 tonnes par an, l'objectif 1975 étant de 12 Mt, avec fermeture successive de deux sièges, Sainte-Fontaine et la Houve ou Faulquemont.

Ce bassin apparaissait comme le seul peut-être où des perspectives d'avenir devaient être encore réservées. Il paraissait indispensable, pour éviter une détérioration démographique et qualitative de ses effectifs qui le condamnerait inéluctablement peu d'années après 1980, d'y conserver un courant d'embauche de jeunes portant sur un taux minimum de 1 % de l'effectif du fond.

Les objectifs détaillés, ainsi que leurs conséquences, sont exposés dans les parties régionales de cet ouvrage (chapitres IV, V et VI).

Les pouvoirs publics ont provoqué et organisé entre les autorités administratives locales et régionales, les représentants des syndicats et les Houillères, de nombreuses réunions dans les bassins et les chefs-lieux des régions minières, au cours desquelles ont été discutés tous les problèmes connexes de la reconversion industrielle et du reclassement du personnel: les infrastructures (routes, téléphone, zones industrielles), la formation, la mise en place d'organismes spéciaux. En 1969, tous les bassins de toutes les Houillères ont été visités par des missions de la délégation à l'aménagement du territoire. Sous la présidence du délégué à l'aménagement du territoire, chaque année depuis 1969, en présence des présidents et directeurs des Charbonnages de France et des bassins, ont été organisées des réunions, au cours desquelles les pouvoirs publics ont exposé les résultats de la reconversion et ses perspectives aux représentants des syndicats qui ont de leur côté fait connaître leurs observations et leurs problèmes.

Le retournement du marché de l'énergie à la fin de 1969 et en 1970, caractérisé par l'apparition d'un début de pénurie et une très forte hausse des prix, a provoqué certains troubles sociaux, et de nouvelles réunions de la Commission de l'article 11 furent prévues. Elles eurent lieu de décembre 1970 à avril 1971 et aboutirent à une prise de position du gouvernement, notifiée en mai 1971.

IV — Les directives gouvernementales de 1971

Dans une lettre adressée le 26 mai 1971 au président du Conseil d'administration des Charbonnages de France, M. Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique

exposait les mesures arrêtées à la suite de l'examen de la situation des Charbonnages, dans le cadre des réunions entre les syndicats de mineurs, les Charbonnages et les pouvoirs publics pour étudier les conséquences du plan à long terme et l'adaptation de ses objectifs.

Le ministre précisait que le gouvernement avait procédé, à la lumière des événements récents, à un nouvel examen de la politique française de l'énergie, en tenant compte du prix de revient relatif des diverses formes d'énergie, de la plus ou moins grande sécurité qu'elles présentent et du potentiel technique et humain des entreprises concernées. Compte tenu également des perspectives d'avenir, il apparaissait qu'en tout état de cause la production de charbon ne pouvait assurer désormais qu'une faible part de l'approvisionnement en énergie.

A — Les débouchés

En ce qui concerne les débouchés, le ministre notait trois évolutions:

- la consommation de charbon électrique continue à régresser;
- la sidérurgie française réalise la majeure partie de son développement sur les sites côtiers de Dunkerque et de Fos; dans la mesure où cela serait techniquement possible, l'enfournement de charbon lorrain à Dunkerque ou l'expédition de coke du Centre-Midi à Fos ne permettra très probablement qu'une valorisation départ mine très inférieure au coût de production hors charges visées ci-dessus, ce qui montre que les cokeries de l'intérieur ont toutes chances de constituer la seule base solide de l'écoulement du charbon à coke lorrain;
- les conditions de livraison de charbon vapeur aux centrales sont liées étroitement à la concurrence des produits pétroliers; or, si le prix de ceux-ci vient d'augmenter sensiblement, il demeure cependant très inférieur à celui du charbon.

Il faut donc poursuivre la politique de régression de la production des charbonnages.

B — La situation économique des bassins

Constatant que sur le plan de l'industrialisation des régions minières et de la reconversion de grands progrès ont été accomplis, des infrastructures réalisées, des milliers d'emplois créés, le ministre reconnaissait qu'en réalité les situations locales se présentent de façons diverses analysées comme suit:

Pour le bassin du Nord - Pas-de-Calais, les résultats de l'exploitation, l'épuisement du gisement pour les charbons gras notamment, la contraction relative du marché pour les charbons maigres qui s'écoulent en grande partie vers les foyers domestiques rendent inévitable la poursuite du mouvement de régression; il n'y a toutefois pas lieu de l'accélérer par rapport au rythme prévu. Les efforts d'industrialisation devront être poursuivis, avec le souci d'une harmonisation aussi bonne que possible, dans le temps et dans l'espace, entre les créations d'emplois et les réductions d'effectifs dans les exploitations. Pour ce qui concerne la période postérieure à 1975, les prévisions faites par la direction générale du bassin paraissent pouvoir être prises en considération.

Pour le bassin de Lorraine, sur lequel les événements pétroliers récents sont susceptibles d'avoir une incidence favorable et pour lequel, d'autre part, l'écoulement vers la cokéfaction doit constituer un atout appréciable, l'objectif est évidemment de parvenir à l'équilibre qui seul permettra d'assurer l'avenir du bassin. Aussi, dans le cadre tracé par l'accord de Forbach, signé à la suite de la grève des mineurs de Lorraine de janvier 1971, en concentrant l'exploitation sur les trois sièges principaux dont on peut attendre les meilleurs résultats, on peut espérer atteindre un tel équilibre grâce aux efforts qui seront déployés par les responsables et l'ensemble du personnel du bassin et ceux qui seront poursuivis en matière d'industrialisation pour assurer un développement économique harmonieux de cette région frontalière.

Enfin, pour le Centre-Midi, l'exploitation est toujours très déficitaire et les conditions des gisements comme l'évolution des débouchés ne laissent pas prévoir de renversement de la situation, bien que, dans certains cas cependant, une amélioration ait été constatée. La priorité doit donc aller à la reconversion; et cela implique nécessairement que les mineurs se portent candidats pour occuper ces emplois. A cet égard, une certaine désaffection est constatée depuis quelques mois chez les mineurs pour les départs vers les emplois de reconversion, ce qui ne peut être que préjudiciable à l'économie des régions concernées comme à l'intérêt des mineurs eux-mêmes. Ce phénomène est particulièrement sensible dans la Loire et d'autant plus regrettable que les résultats de ce bassin ne permettent pas de revoir dans un sens plus favorable ses perspectives d'avenir.

C — Les mesures: la gestion économique de l'entreprise

A la lumière de ces faits et afin de faciliter la mise en œuvre des orientations précédemment définies, le gouvernement a décidé d'apporter un certain nombre d'aménagements aux dispositions actuellement en vigueur. Ils concernent la gestion économique de l'entreprise, les mesures sociales, la reconversion et l'industrialisation des régions minières.

Les mesures sociales destinées à favoriser la reconversion humaine sont exposées dans le chapitre III, la politique de reconversion et d'industrialisation des bassins miniers est décrite au chapitre II.

En ce qui concerne la gestion économique de l'entreprise, l'ensemble des mesures arrêtées à ce titre ont pour objet de permettre à chacun d'avoir une vue plus claire de la situation réelle de chacune des exploitations. Ces mesures visent l'assainissement financier, l'individualisation des charges non liées à l'exploitation, la création d'une allocation forfaitaire en faveur de l'écoulement du charbon dans les centrales, l'assouplissement de la politique tarifaire, ainsi que les conditions d'embauche du personnel.

1. Le gouvernement proposera au Parlement une consolidation de prêts consentis par la FDES aux Charbonnages et aux Houillères en dotation en capital.

2. Les charges résultant de décisions passées, dont le volume est indépendant des conditions de l'exploitation actuelle et qui resteront à la charge de la collectivité en cas de cessation d'activité, seront comptabilisées sur des lignes à part au budget des Charbonnages de France:

- les dépenses de retraites ou d'avantages en nature excédant la charge normale de l'entreprise,
- les frais de fosses arrêtées et les amortissements résiduels,

- les frais d'entretien des voiries, des trottoirs, des canalisations d'eau, de l'assainissement et de l'éclairage public des cités minières,
- les dépenses entraînées par la reconversion.

Quant aux charges financières afférentes aux emprunts contractés dans le passé pour couvrir les déficits résiduels, elles seront transférées des Houillères de bassin aux Charbonnages de France.

3. L'État versera une allocation forfaitaire pour les livraisons effectuées aux centrales dans le cadre de contrats à long terme, sous réserve bien sûr que ces contrats prévoient des livraisons régulières quelle que soit la conjoncture sur les autres marchés.

4. Cet effort de remise en ordre des relations entre l'État et les Charbonnages pour aboutir à une meilleure appréciation de la situation économique des Houillères s'accompagnera d'une politique tendant à réaliser progressivement une meilleure adaptation des barèmes aux niveaux des prix des énergies concurrentes.

5. Les établissements ne doivent pas, sauf cas exceptionnels, mettre en œuvre une politique d'embauche du personnel, mais concentrer progressivement leurs moyens sur les sièges les plus rentables.

V — L'ampleur du problème de reconversion

Les développements précédents ont montré que l'industrie houillère a subi de profondes mutations en un quart de siècle. L'ensemble de ces évolutions peut être mesurée à la lumière de quelques tableaux qui montrent également l'ampleur des actions à entreprendre pour permettre de trouver des solutions économiquement favorables et socialement acceptables.

A — Ressources charbonnières et concentration des sièges

1. La France est pauvre en ressources charbonnières

Pour difficile et contestable que puisse être l'évaluation des ressources charbonnières, il est sûr que les réserves économiquement exploitables de la France, qui seraient de l'ordre de 5 milliards de tonnes, sont largement inférieures à celles de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne (50 milliards de tonnes), des États-Unis ou de l'URSS (plus de 500 milliards de tonnes).

2. La concentration des sièges

En 1938, il existait 212 sièges d'exploitation, soit

- 125 pour le Nord - Pas-de-Calais
- 12 pour la Lorraine
- 75 pour le Centre-Midi

- En 1968, l'exploitation avait été concentrée sur 56 sièges dont :
- 28 pour le Nord - Pas-de-Calais
 - 7 pour la Lorraine
 - 19 pour le Centre-Midi.

Le mouvement de concentration se poursuit et doit aboutir en 1975 à l'exploitation de 20 sièges environ.

B — Les problèmes d'écoulement

Les ventes en France de tous charbons (y compris importés) ont évolué comme suit pour les principaux secteurs

(en millions de tonnes)

	Chemins de fer	Gaz	Électricité	Sidérurgie	Industrie	Foyers domestiques et petite industrie
1949	7,6	5	7,5	11,1	14,1	12,65
1954	5	4,6	4,7	12,15	13	14,8
1958	4,5	4,3	6	17,35	13,6	14,9
1963	2,7	1,95	7,65	16,8	13,25	20,9
1964	2,45	1,3	7,1	17,5	12,25	16,3
1965	1,9	0,9	8,6	16,8	11,3	14,5
1966	1,5	0,8	10,4	16,25	10,6	14
1967	1	0,5	12,1	15,6	9,6	13,4
1968	0,65	0,2	10,6	15,4	8,65	12
1969	0,6	0,04	10,7	16,4	8,2	10,8
1970	0,4	0,01	8,5	18,95	6,8	10,25
Prévisions 1975	0,05	0	6,7	15,5	2,2	5,8

1. Pour les chemins de fer, la consommation pour la traction a diminué régulièrement en raison de l'électrification et de la diésélisation. Elle sera bientôt nulle, et il ne restera que de petits tonnages pour des usages fixes.

On n'a pas signalé la navigation, dont la consommation est nulle depuis déjà plusieurs années (passage aux produits pétroliers).

2. Le Gaz de France a fermé progressivement ses cokeries et usines à gaz, et s'est reconverti aux gaz de pétrole et au gaz naturel.

3. Les besoins de l'EDF varient fortement avec l'hydraulicité. La tendance a été à l'accroissement de consommation jusqu'aux années récentes, mais la parité aux prix du fuel oil impose des recettes trop faibles aux houillères, et la ligne de tendance est maintenant à la baisse.

4. Les demandes de la sidérurgie ont crû fortement jusqu'à 1958 et manifestent une constance approximative depuis lors, avec naturellement de fortes fluctuations de conjoncture. Si l'on doit conserver un écoulement assez constant de coke de haut fourneau, les autres combustibles solides utilisés par cette industrie tendent maintenant à diminuer fortement.

5. Pour l'industrie (hors sidérurgie), c'est dans la période 1960/64 que s'est amorcée la régression, sous la pression du fuel oil. Cette régression se poursuit régulièrement, au rythme de 0,9 MT/an, depuis 1963. Le tonnage prévu pour 1975 tient compte de cette régression.

6. Pour le secteur domestique (FD-PI), les fluctuations dues à la température sont très élevées. La croissance de la consommation a été forte jusqu'à 1963 et la régression est depuis lors régulière, à un taux voisin de 7 à 8 % par an.

7. La combinaison de ces évolutions différentes conduit à un écoulement total légèrement croissant jusqu'aux environs de 1960. Puis la régression s'accélère.

En fait, l'écoulement n'est pas une donnée absolue, et dépend des prix.

Il y a interdépendance étroite entre les tonnages, les évolutions d'effectifs dépendant notamment des efforts financiers de reconversion, et les résultats financiers correspondant aux diverses éventualités de prix.

Le programme général est établi en cherchant le meilleur compromis, naturellement cohérent, entre les impératifs contradictoires du marché, des coûts financiers et des contraintes sociales.

C — Les problèmes financiers

La loi de nationalisation prévoit que les prix de vente doivent assurer le strict équilibre financier des Houillères. Tel fut grosso modo le cas tant que le marché permit de fixer assez haut le prix du charbon. Mais un déficit croissant est apparu depuis 1960, causé par les bas prix de l'énergie pétrolière concurrente.

Première période (jusqu'à 1959)

De 1950 à 1959, le prix de revient du charbon et la recette moyenne à la tonne ont augmenté du même pourcentage, d'ailleurs faible si on l'exprime en « francs constants ». En 1959, le résultat financier brut des Charbonnages atteint 502 MF pour 539 MF d'amortissements. La situation était donc pratiquement équilibrée.

Si l'on examine plus en détail l'évolution des résultats, on constate cependant :

- qu'en moyenne le bénéfice brut de la période a été nettement inférieur à l'amortissement. Ces résultats médiocres sont dus à diverses décisions de baisse autoritaire ou de blocage des prix prises par le gouvernement dans le cadre de sa politique générale. Il est certain qu'en pratiquant les prix permis par le marché, on aurait pu facilement équilibrer les comptes, en moyenne sur la période.
- et aussi que les fluctuations conjoncturelles masquent une dégradation certes très lente, mais nette, de la situation financière des mines. Cette dégradation tient à l'apparition, dans les dernières années, d'une concurrence sérieuse de la part des produits pétroliers, dont les prix devenaient menaçants.

Deuxième période (1960/64)

Cette période correspond à peu près au plan Jeanneney. Elle est marquée :

- par des recettes freinées par la concurrence. En francs courants, la hausse de la recette moyenne fut de 10 % de 1960 à 1964, contre près de 40 % de 1955 à 1959. En francs constants, on constate que les taux comportent une baisse lente de recette réelle, contre une hausse lente auparavant;
- par des prix de revient croissant, eux, bien plus vite qu'avant (en francs constants). Ceci tient, d'une part à l'incidence de la baisse de production, les frais « fixes » diminuant peu à côté des frais proportionnels, d'autre part à l'effet de l'endettement considérable des années précédentes, en vue de financer les investissements d'extension de production, investissements stérilisés par la régression nouvellement décidée.

Alors qu'auparavant, on l'a vu, un équilibre financier approximatif et précaire s'était établi, on constate cette fois une dégradation grave et rapide. Le résultat brut des Charbonnages diminue en moyenne de 175 MF environ chaque année, et une perte brute apparaît dès 1963, le déficit net comptable devenant alors considérable.

Le gouvernement, dès 1960, accorde une aide limitée couvrant, non la totalité du déficit comptable, mais cependant une fraction importante de ce dernier.

En 1964, le gouvernement décide de procéder à la surcompensation des régimes de retraite, c'est-à-dire de ramener la cotisation des houillères à leur caisse autonome de retraites au taux pratiqué par la sécurité sociale générale vis-à-vis des autres industries du pays. En raison du financement par répartition, en effet, la régression des houillères conduisait à une croissance extrêmement rapide et économiquement injustifiable de leur taux propre.

De ce fait, la perte brute d'exploitation de 1964 est ramenée à 26 MF, la perte nette (après pertes et profits) à 662 MF — réduite à 189 grâce à la subvention de 473 MF versée par l'État.

Troisième période (1965/69)

La régression est maintenant plus accentuée, la lutte concurrentielle des pétroliers conduisant à une diminution plus rapide des prix du marché de l'énergie. En valeur nominale, la recette de la houille diminue, ce qui correspond à une chute rapide des prix en francs constants.

Le prix de revient continue à croître à un rythme voisin de celui que l'on enregistrait depuis le début de la régression.

Les déficits bruts globaux passent donc de 26 MF en 1964 à 1 112 en 1969, soit une dégradation moyenne de 217 MF par an. Ce rythme de détérioration est plus rapide que dans la période précédente, du fait de la réduction plus accentuée des recettes. Mais l'effet en est tempéré par la réduction, également très rapide, du facteur multiplicatif (la production).

La subvention de l'État passe de 473 MF en 1964 à 1 818 en 1969. La croissance en a été plus rapide que celle du déficit, car il n'était que partiellement couvert au début, et il fallait bien en venir à des mesures permettant le désendettement progressif des Houillères, sous peine de problèmes financiers inextricables lors des fermetures. C'est pourquoi le déficit est maintenant pratiquement couvert par l'aide de l'État.

Quatrième période (actuelle)

Depuis fin 1969, les prix du marché de l'énergie ont augmenté de façon considérable. En fait, la recette que permet cette situation pour le charbon, en 1970/71, se situe très exac-

tement sur la ligne de tendance 1959/64, confirmant le caractère anormal de la baisse plus rapide enregistrée de 1965 à 1969.

Les prix de revient croissent actuellement plus vite qu'auparavant, mais ceci est dû au taux élevé de la dégradation monétaire, et la hausse en francs constants reste la même que les années précédentes.

Ce retour des prix à la normale a permis une réduction de la subvention d'équilibre, qui a été de 1 577 MF en 1970.

L'amélioration du résultat brut d'exploitation — de l'ordre de 300 MF — ne se lit pas sur les résultats de 1970 et 1969, car en 1970 on a décidé de sortir du compte d'exploitation et de transférer au compte profits et pertes diverses charges anormales (sans lien avec l'exploitation), charges qui subsisteraient si les mines fermaient totalement et immédiatement. Mais, bien entendu, ceci ne change pas les résultats après pertes et profits.

Le chiffre comptable de perte brute d'exploitation, en 1970, est de 274 MF.

Diverses mesures ont été décidées en principe par le gouvernement mais leurs modalités ne sont pas encore fixées. Il s'agit notamment de scinder la subvention en trois termes:

- l'un correspondant à l'aide communautaire aux charbons à coke, et à une aide aux charbons consommés en centrales électriques,
- le second correspondant aux charges « anormales » des Houillères: frais de reconversion, charges financières d'emprunts antérieurs dont les effets (investissements) sont stérilisés par la récession, etc.
- le troisième terme est alors la subvention d'équilibre proprement dite.

D — L'évolution de la production (1947-1970)

Année	Nord-Pas-de-Calais	Lorraine	Centre-Midi	Aquitaine	Auvergne	Blanzy	Cévennes	Dauphiné	Loire	Provence	Ensemble bassins	Ensemble France (1)
1947	25 509	7 432	12 494	1 632	1 028	2 339	2 431	456	3 563	1 045	45 435	47 309
1948	23 549	8 236	11 777	1 636	943	2 237	2 352	385	3 250	974	43 562	45 136
1949	27 669	9 772	14 089	2 024	1 198	2 601	2 853	464	3 830	1 119	51 530	53 048
1950	27 560	10 347	13 314	1 964	1 014	2 600	2 716	442	3 585	993	51 221	52 521
1951	28 030	11 487	13 936	2 006	1 097	2 627	2 851	502	3 605	1 248	53 453	54 975
1952	29 406	12 210	14 362	2 100	1 145	2 678	2 893	536	3 805	1 205	55 978	57 355
1953	27 554	12 001	13 693	2 020	1 120	2 589	2 875	542	3 460	1 087	53 248	54 536
1954	28 705	12 996	13 432	1 910	1 092	2 612	2 819	536	3 330	1 133	55 133	56 315
1955	29 101	13 157	13 965	2 138	1 185	2 582	2 841	604	3 355	1 260	56 223	57 389
1956	28 583	13 286	14 312	2 185	1 168	2 641	2 909	564	3 432	1 413	56 181	57 381
1957	28 725	14 297	14 897	2 202	1 227	2 743	3 216	630	3 355	1 524	57 919	59 089
1958	28 858	14 971	15 068	2 227	1 287	2 727	3 139	675	3 531	1 482	58 897	60 039
1959	29 249	15 142	14 332	2 133	1 151	2 717	2 921	718	3 317	1 375	58 723	59 781
1960	28 940	14 703	13 382	2 078	1 078	2 651	2 587	688	3 010	1 290	57 025	58 236
1961	26 925	14 011	12 585	2 077	1 064	2 524	2 293	646	2 636	1 345	53 521	55 263
1962	27 144	14 287	12 290	1 957	1 036	2 548	2 173	700	2 393	1 483	53 721	55 241
1963	24 669	13 163	11 411	1 930	921	2 302	1 971	678	2 052	1 557	49 243	50 229
1964	26 567	15 628	12 392	2 117	941	2 468	2 307	730	2 223	1 606	54 593	55 277
1965	25 489	15 547	11 906	1 836	909	2 295	2 216	752	2 201	1 697	52 988	54 037
1966	25 278	15 482	11 096	1 682	832	2 206	1 862	791	2 108	1 615	51 895	52 902
1967	23 432	15 032	10 834	1 670	801	2 180	1 697	752	2 006	1 728	48 298	50 555
1968	19 672	13 827	10 037	1 602	736	2 030	1 556	682	1 760	1 671	43 536	45 132
1969	18 889	13 906	9 394	1 605	704	1 866	1 386	613	1 585	1 635	42 189	43 533
1970	16 987	12 788	9 096	1 616	611	1 798	1 337	620	1 564	1 550	38 871	40 139

(1) Y compris autres mines : région landaise, mines à ciel ouvert exploitées par EDF, et « petites mines », exploitations non nationalisées.

NB : La régression de la production a pour conséquence qu'en 25 ans la part du charbon dans l'approvisionnement énergétique de la France est revenue de 80 % à moins de 40 %.

E — L'évolution des effectifs (1947-1970)
1) Effectifs totaux (Ouvriers, ETAM, ingénieurs et cadres)

Année	Nord-Pas-de-Calais	Lorraine	Centre-Midi	Aquitaine	Auvergne	Blanzv	Cévennes	Dauphiné	Loire	Provence	Ensemble bassins	Ensemble France
1947	220 155	45 643	92 443	12 779	8 052	13 243	22 782	3 618	25 353	6 616	358 241	369 581
1948	190 993	43 183	87 206	12 758	7 730	12 653	21 746	3 371	22 443	6 505	321 382	328 955
1949	184 970	42 561	86 064	12 473	7 799	12 377	20 986	3 338	23 122	5 969	313 595	319 662
1950	169 773	38 698	78 560	11 753	6 745	11 853	19 614	3 080	20 252	5 263	287 031	291 136
1951	166 121	40 258	78 021	11 610	6 527	11 447	19 567	3 122	20 580	5 168	284 400	288 596
1952	160 669	41 760	74 335	11 260	6 292	10 911	18 806	3 080	19 282	4 704	276 764	280 844
1953	151 260	41 926	69 978	10 603	5 944	10 417	17 907	3 037	17 741	4 329	263 164	266 792
1954	135 524	42 708	66 269	10 178	5 658	9 960	16 806	2 960	16 550	4 157	254 501	257 923
1955	139 716	43 404	62 603	9 734	5 318	9 474	15 635	2 807	15 616	4 019	245 723	248 547
1956	136 172	44 502	61 647	9 578	5 180	9 415	15 021	2 752	15 590	4 111	242 321	245 099
1957	135 226	46 748	61 805	9 633	5 256	9 463	15 017	2 837	15 389	4 210	243 779	246 544
1958	133 027	46 548	60 324	9 354	5 111	9 333	14 600	2 905	14 860	4 161	239 899	241 921
1959	130 856	44 811	56 826	9 040	4 737	8 937	13 826	2 860	13 492	3 934	232 493	234 241
1960	122 803	43 323	50 667	8 273	4 203	8 407	11 796	2 716	11 742	3 530	216 793	218 291
1961	118 971	41 963	46 848	7 873	3 778	8 125	10 694	2 581	10 519	3 278	207 782	208 999
1962	117 417	41 049	44 326	7 442	3 443	7 992	9 976	2 489	9 889	3 095	202 792	203 749
1963	113 416	40 386	42 812	7 135	3 192	7 799	9 694	2 462	9 493	3 037	196 614	197 402
1964	110 590	39 500	41 008	6 725	3 008	7 460	9 275	2 408	9 160	2 972	191 098	191 806
1965	107 679	37 731	38 946	6 114	2 874	7 149	8 919	2 394	8 589	2 907	184 356	185 031
1966	102 412	36 179	36 820	5 654	2 767	6 711	8 426	2 327	8 060	2 875	175 411	176 080
1967	93 615	34 119	34 644	5 368	2 613	6 344	7 914	2 178	7 451	2 776	162 378	163 064
1968	82 970	30 270	31 075	4 811	2 478	5 727	6 815	1 980	6 601	2 663	144 315	144 976
1969	74 859	27 828	27 839	4 512	2 201	5 122	5 865	1 785	5 816	2 538	130 526	131 167
1970	67 496	26 097	25 645	4 338	1 889	4 776	5 539	1 653	5 170	2 280	119 238	119 897
31.3.1971	66 057	25 798	25 189	4 291	1 841	4 709	5 468	1 612	5 022	2 246	117 044	

2) Les effectifs par catégorie (personnel des Houillères de bassin)

A la fin de période	1950	1955	1960	1965	1970
Répartition du personnel par catégorie:					
Ouvriers	258 315	218 694	191 019	160 693	100 987
Agents de maîtrise et techniciens	16 336	15 245	16 188	15 428	12 424
Employés et cadres administratifs	10 328	8 714	7 567	6 313	4 461
Directeurs et ingénieurs	2 052	2 070	2 019	1 922	1 366
Total	287 031	245 723	216 793	184 356	119 238
Ouvriers:					
Fond	167 697	143 205	126 640	108 435	64 204
Jour et dépendances légales	81 655	65 015	54 467	43 365	32 181
Usines annexes (1)	8 963	10 474	9 912	8 893	4 602
Total	258 315	218 694	191 019	160 693	100 987
Agents de maîtrise et techniciens					
Fond	7 313	7 447	7 675	7 498	6 444
Jour et dépendances légales	8 135	7 651	7 194	6 462	5 400
Usines annexes (1)	888	1 147	1 319	1 468	580
Total	16 336	16 245	16 188	15 428	12 424
Employés et cadres administratifs					
Jour et dépendances légales	9 957	8 210	7 085	5 858	4 366
Usines annexes (1)	371	504	482	455	95
Total	10 328	8 714	7 567	6 313	4 461
Ingénieurs :					
Fond	868	830	783	719	530
Jour et dépendances légales	1 059	1 047	1 021	922	754
Usines annexes (1)	125	193	215	281	82
Total	2 052	2 070	2 019	1 922	1 366

(1) La réduction des effectifs entre 1965 et 1970 est particulièrement forte sur les usines annexes, en raison de la séparation juridique entre les Charbonnages de France et la SCC (CDF-chimie).

CHAPITRE II

LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

TABLE DES MATIÈRES

I — La diversification de l'activité des Houillères	35
A — Les activités annexes de première transformation du charbon	36
B — La chimie	36
1. Situation ancienne.	36
2. Situation nouvelle: la Société Chimique des Charbonnages.	37
C — Les activités de diversification	38
1. Situation ancienne.	38
2. Situation nouvelle (les développements dans les secteurs des matériaux de construction, du bâtiment, de la transformation des matières plastiques, de la transformation des métaux)	38
D — Les activités de recherche	39
1. GETI (Groupement d'entreprises pour le traitement de l'information)	39
2. Les activités du Centre d'études et recherches des Charbonnages de France dans le domaine industriel	40
3. Recherche et développement concernant les activités industrielles nouvelles.	41
II — La création d'activités nouvelles.	41
A — La politique d'aide aux entreprises qui s'implantent en zones minières.	41
1. Les concours financiers de la Communauté économique européenne	42
a) les prêts CECA	42
b) les prêts de la Banque européenne d'investissement	44
2. Les aides au développement régional — Le FDES	44
a) les primes d'adaptation industrielle	45
b) les prêts du FDES	49
3. Les aides spécifiques des Charbonnages de France. La Sofirem	49
B — L'accueil et l'information des entreprises nouvelles	52
1. Les Charbonnages de France et les Houillères de bassin	52
2. L'action des pouvoirs publics	53
a) bureaux d'industrialisation	53
b) commissaires à la reconversion industrielle	53
c) groupe central de reconversion	53
C — La création d'un environnement propice à l'industrialisation	54
1. Comités interministériels d'aménagement du territoire	54
2. La disponibilité en terrains industriels	55
D — Les conventions d'emploi	55
Conclusion: La politique de reconversion et d'industrialisation des régions minières en 1971	56
1. La politique gouvernementale du ministre du développement industriel et scientifique	56
2. La position des Charbonnages de France.	58

LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

Les conditions économiques et techniques d'exploitation des ressources charbonnières ont donné aux régions minières une structure industrielle telle que l'arrêt de la croissance, puis le déclin de l'exploitation, entraînent de graves conséquences sur le plan de l'emploi.

Les Houillères ont en effet le plus souvent un caractère de mono-industrie pour ces régions ou, en tout état de cause, d'industrie dominante.

Il est de ce fait indispensable de rechercher de nouvelles activités susceptibles à la fois de permettre la reconversion des mineurs et l'emploi des jeunes.

La recherche de ces nouvelles activités s'est effectuée dans deux directions :

- une diversification de l'activité des Houillères,
- la création d'activités nouvelles.

I — La diversification de l'activité des Houillères

Au cours de l'année 1966, le problème social posé par la récession de l'activité charbonnière a fait l'objet de décisions importantes, qui ont eu notamment pour effet de délimiter plus clairement et plus strictement les responsabilités incombant aux Charbonnages de France et aux Houillères de bassin dans la recherche de sa solution.

Les principes devant guider la participation des Houillères à l'effort de réanimation régionale ont été définis dans une lettre adressée le 10 août 1966 par le premier ministre au président des Charbonnages de France :

« L'évolution des données économiques dans le domaine de l'énergie, écrit notamment le premier ministre, et les nécessités de la modernisation contraignent notre production charbonnière à la régression. Le V^e Plan a défini un rythme à adopter pour ce mouvement de repli, tout en prévoyant la possibilité de réviser les objectifs au cours de la période d'exécution.

Une telle politique ne pourra être menée à bien que si elle s'accompagne d'un effort en faveur de l'industrialisation des régions charbonnières.

Les expériences récentes ont montré l'utilité d'un rôle positif des établissements existants dans l'implantation des industries nouvelles. Cette intervention implique tout d'abord une collaboration active à la mise en place d'organismes et de personnes chargés d'animer la conversion en s'appuyant sur les structures

existantes. Je souhaite vivement que, conformément à vos vues, les Houillères de bassin et les Charbonnages de France concourent largement à de telles initiatives...

Dans la phase de réalisation, outre certaines extensions éventuelles de leurs activités annexes, les établissements me paraissent devoir intervenir essentiellement de deux manières dans cette politique de ranimation et de conversion industrielles :

- en jouant un rôle de recherche, d'accueil, de conseil et d'assistance technique au profit des activités nouvelles, voire en leur offrant à des conditions favorables les terrains, bâtiments et équipements dont ils disposent ;
- en prenant des participations financières — soit temporaires, soit définitives — dans ces nouvelles industries, avec le triple objectif d'aller à leur lancement, de veiller à leur rentabilité et de faciliter l'embauche du personnel des Houillères. Ces interventions devront s'accompagner d'une séparation totale de l'activité minière et des activités nouvelles sur le plan des comptabilités et des statuts des personnels.

Ces diverses formules, de même que leurs modalités techniques, financières et juridiques, pourront être aménagées et combinées en fonction des circonstances locales. Le gouvernement examinera avec le plus grand intérêt toutes propositions que vous lui soumettrez en vue de contribuer à la conversion des régions minières et qui répondront à un souci d'efficacité et d'économie ».

A — Les activités annexes de première transformation du charbon

Avant même la rationalisation, les Houillères avaient édifié, à côté des mines, des activités annexes transformant le charbon et valorisant la production : cokeries, centrales électriques, usines de fabrication d'agglomérés. Ces industries de transformation traditionnelles constituent, en quelque sorte, le premier cercle de la diversification des activités des Charbonnages. Elles ont la chance — au moins les deux principales d'entre elles — de donner naissance à des produits, le coke et l'énergie électrique, indispensables et dont l'industrie moderne fait un usage croissant. Les 8 à 9 millions de tonnes de coke, les 10 à 15 milliards de kilowatt-heures annuels, qui sont la production propre du groupe CdF, ont des débouchés assurés et contribuent à l'équilibre général de l'exploitation.

B — La chimie

1. Situation ancienne

L'industrie chimique est née dans les mines de la même façon, pour utiliser d'autres produits, gaz, benzols et goudrons, résultant de la fabrication du coke. Créées dans les années 1920, ces industries ont été dévolues aux Houillères lors de la nationalisation. Les Charbonnages de France ont ainsi développé des productions d'engrais, d'intermédiaires chimiques puis de matières plastiques dérivées du charbon.

La croissance rapide des besoins de produits chimiques a conduit les entreprises concurrentes à faire appel de plus en plus largement à d'autres sources de matières premières,

notamment le pétrole. Afin de garder sa place, la branche chimie des Houillères a dû s'équiper à son tour pour faire usage de matières premières pétrolières, prenant ainsi progressivement ses distances par rapport à sa source originelle, le charbon.

2. Situation nouvelle: la Société Chimique des Charbonnages (S C C)

La SCC est née le 17 décembre 1967 de la volonté d'orienter vers des perspectives nouvelles certaines activités traditionnelles du groupe des Charbonnages. Filiale des Charbonnages de France, c'est une société de droit privé dont la création avait les objectifs et les effets suivants:

conformément aux directives gouvernementales, on procédait à une séparation des comptes et des statuts;

alors que chaque bassin était indépendant dans l'organisation de sa production chimique, on regroupait toute l'activité chimique du groupe qui passait du rôle d'usines annexes à celui d'industrie autonome;

enfin, ce régime plus souple à gérer qu'une industrie nationalisée était susceptible de permettre des accords avec le secteur privé.

Cette création a eu pour effet, par suite du transfert, de supprimer au 1^{er} janvier 1968, 1 348 emplois d'ouvriers au statut du mineur dans le bassin du Nord, 1 048 dans celui de Lorraine et 200 dans celui du Centre-Midi, soit au total 2 596 ouvriers.

Le 1^{er} janvier 1970, la Société Chimique des Charbonnages a absorbé sa filiale CDF-Chimie qui était chargée de commercialiser les fabrications des Houillères et qui avait été créée avant la SCC. Cette dernière en a repris le sigle pour l'ensemble des produits.

Aujourd'hui CDF-Chimie se place au troisième rang de l'industrie chimique française. Par ses propres filiales et ses participations, elle est associée avec la plupart des autres firmes françaises ainsi qu'avec certaines firmes chimiques étrangères.

Le plan de développement de CDF-Chimie prévoit le doublement du chiffre d'affaires entre 1970 et 1975.

Les centres de production sont situés dans le Nord (usines à Mazingarbe, Douvrin, Drocourt et Wingles), en Lorraine (Carling, Marienau, Dieuze) et en Aquitaine (Carmaux) mais CDF-Chimie a commencé d'essaimer en dehors des régions minières avec, par exemple, l'usine d'engrais édifiée à Grandpuits en Seine-et-Marne, en association avec d'autres entreprises.

Actuellement les productions de CDF-Chimie se répartissent entre quatre grands secteurs:

- ammoniac et engrais; le quart environ de la production française provient de CDF-Chimie et de ses filiales. Sur sa production d'ammoniac, elle a branché, à Mazingarbe, une usine d'eau lourde dont elle est le seul producteur en France;
- produits organiques de base et grands intermédiaires (éthylène, benzène, styrène, etc.) vendus en l'état ou transformés par des filiales;
- matières plastiques: polyéthylène, polypropylène, polyesters, polystyrène, etc., soit une gamme étendue de ces productions dont la technique moderne fait un usage rapidement croissant;
- produits de chimie fine, répondant aux besoins d'activités très diverses: peintures et vernis, plastifiants, colles, etc.

1. Situation ancienne

Les Houillères, avant 1966, possédaient déjà une expérience dans les domaines suivants: matériaux de construction et de travaux publics, bâtiment, transformation des métaux et des matières plastiques. Diverses exploitations industrielles, dans ces domaines, avaient été créées dans les dix années précédentes.

2. Situation nouvelle

Les lignes directrices fixées pour les Houillères ont été les suivantes: la diversification devait s'effectuer de proche en proche, en recherchant des activités connexes aux activités existantes des Houillères, en prospectant des secteurs connaissant des besoins nouveaux ou appelés à une expansion certaine, si possible sur la base de techniques ou de procédés nouveaux.

Il est apparu préférable que les activités nouvelles ne soient pas gérées directement par les Houillères et qu'il y avait intérêt à regrouper leur contrôle. La Société Industrielle et Commerciale du Cuivre et de l'Aluminium, la SICCA, filiale du groupe CDF, et à laquelle participent également trois banques, la Banque Nationale de Paris, le Crédit du Nord et l'Union Financière et Minière, est utilisée comme holding à l'égard des filiales faisant partie de la gamme d'activités en cause.

L'essentiel de ces développements s'est jusqu'à présent exercé dans le cadre des Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais, en raison, d'une part des moyens très importants dont disposait ce bassin et d'autre part du rythme de régression particulièrement rapide qu'il connaissait.

Les perspectives de développement sont les suivantes:

Les matériaux de construction

Les activités dans ce secteur sont centrées sur la valorisation des schistes et des cendres. La fabrication de briques de qualité est la plus ancienne d'entre elles. Les briques commercialisées par la société Surchiste sont très employées dans le Nord et la Région parisienne.

La mise au point d'un procédé de fabrication d'agrégats légers, à partir de schistes expansés, est la seconde application dans ce secteur. A la suite des résultats obtenus par l'usine pilote située à Hulluch (62), la création de plusieurs usines dans les bassins miniers est en cours de négociation. Cette production d'agrégats entraînera le développement de la fabrication de produits en béton, actuellement réalisée par deux ateliers dans le Nord et en Provence.

On étudie également le mélange, avec le schiste, de certains matériaux (chaux, gypse) dont on assurerait la production. Des résultats intéressants ont d'autre part été obtenus dans les céramiques à base de schistes.

Le bâtiment

Le développement dans ce secteur repose sur la promotion du procédé SIGMA. Ce procédé permet la fabrication complète en usine de volumes habitables qu'il suffit d'assembler sur le lieu de construction pour édifier des maisons individuelles ou des petits collectifs.

La licence de ce procédé a déjà été cédée à trois sociétés « Industrielle du Logement », dans lesquelles la SICCA a pris des participations. Le développement du procédé et la recherche de nouveaux licenciés sont assurés par les Houillères au sein de leur service « Pro-

cédés Sigma » à Lens, qui est également chargé de l'ingénierie des nouvelles usines. Celle d'IDL Flandres-Artois, localisée à Violaines (62), a été portée à une capacité de 1 000 logements/an. L'usine du Mans de la société IDL Maine-Anjou vient d'être achevée avec une capacité de 500 logements. Ces deux sociétés réalisent d'importants programmes dans le cadre de Batilogifrance, lauréat du concours international de la maison individuelle, lancé par Monsieur Chalandon. Une troisième société IDL vient d'être constituée.

Pour 1975, il est envisagé une capacité de production de 8 000 logements dans une douzaine de sociétés IDL.

La transformation des matières plastiques

Le groupe CDF s'est intéressé à la transformation des thermoplastiques et des thermodurcissables, réalisés par des filiales de la SICCA dans des usines situées à Nœux-les-Mines (62).

La transformation des thermoplastiques met en œuvre, outre les procédés classiques d'injection, d'extrusion soufflage et de thermo-formage, une technique originale, l'injection soufflage. Ce dernier procédé est utilisé pour la fabrication de pots à yaourt.

La transformation des thermodurcissables utilise la technique classique de compression. D'autre part, le groupe a développé un procédé original de fabrication de corps creux (citermes notamment) par enroulement filamenteux polaire (résine armée de fibres de verre).

La SICCA a pris des participations dans Sitap et Plastimonde, sociétés de fabrication et de vente d'objets en matière plastique, dans SFAM-Voluform et Plastiques des Vosges, sociétés de commercialisation d'objets moulés en plastique.

Enfin, le groupe CDF a créé une filiale ayant pour vocation la fabrication de moules destinés à l'industrie transformatrice des matières plastiques.

Les principaux marchés attaqués sont le ménage, l'emballage, le jouet, les pièces industrielles.

En 1971, a été créé le GITA (Génie industriel des techniques avancées), auquel participe une des filiales de SICCA et qui a pour vocation l'étude et la mise en œuvre de produits en matières plastiques en vue de la promotion de moyens de lutte contre la pollution (notamment émissaires en mer pour l'évacuation des effluents au large des côtes).

Transformation des métaux

Les ateliers de mécanique, traditionnellement liés à l'activité propre des Houillères, ont commencé à prendre des commandes en sous-traitance pour l'extérieur.

En dehors de Cegebat qui résulte d'une transformation d'Alubat, les Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais sont majoritaires dans la société Erge-Spiral, à laquelle elles ont récemment apporté un atelier de fabrication d'échangeurs thermiques.

Les Houillères du bassin du Centre et du Midi ont une participation dans les Acéries et Usines Métallurgiques de Decazeville.

D — Les activités de recherche

1. GETI (Groupement d'entreprises pour le traitement de l'information)

C'est un groupement d'intérêt économique créé en 1969 par CDF, le Cerchar, la SCC (à laquelle s'est substitué CDF-Chimie depuis le 1-1-71) et les Houillères du Centre

et du Midi. Son objet est d'assurer des études et des réalisations dans les domaines du traitement de l'information et d'effectuer des études de marchés.

2. Les activités du Centre d'études et recherches des Charbonnages de France dans le domaine industriel

En 1969, les hypothèses de production à moyen terme et les perspectives à long terme conduisaient la direction générale des Charbonnages de France à envisager une diminution des dépenses de recherche, ce qui se traduisait pour le Cerchar par la nécessité, soit de réduire son activité totale, soit de maintenir celle-ci en compensant la diminution du volume des travaux pour le groupe des Charbonnages de France par des activités complémentaires de recherches et d'essais pour des tiers à titre onéreux.

C'est dans cette deuxième voie qu'il s'est engagé résolument en ouvrant un secteur « Cerchar Industrie ». Ce secteur est destiné à satisfaire des commandes de recherches dans les disciplines où le centre a acquis des compétences particulières et des équipements exceptionnels — et éventuellement dans des domaines classiques — à la fois pour rendre directement service à diverses entreprises qui ne disposent pas des mêmes moyens et pour tirer de ces travaux un double bénéfice, celui de nouvelles ressources pour la profession et celui qui résulte de l'application à la solution de nouveaux problèmes, des connaissances accumulées dans le domaine de la mine.

Le développement de l'activité du secteur Cerchar Industrie est orienté plus particulièrement vers les domaines suivants:

- la lutte et la prévention contre les explosions industrielles, où le Cerchar met à profit la longue expérience qu'il a des explosions de grisou et de poussières;
- les nuisances où il exploite les connaissances acquises en matière de pollution de l'air par les fumées, d'empoussiérage du fond, d'action biologique des poussières sur le poumon, de traitement des eaux polluées et des boues d'épuration, ainsi qu'en matière de lutte contre les bruits;
- les domaines proprement miniers tels que ceux de l'aérage de travaux souterrains de toutes sortes, de creusement de galeries, d'électronique souterraine, d'exploitations souterraines de transports;
- les analyses très fines.

Matériaux de construction

Des études de laboratoire ont montré que les schistes de mine présentaient des qualités propres à en faire des matériaux de construction qui répondent justement à un besoin des industries du bâtiment: celles-ci sont à la recherche d'agrégats légers et les schistes houillers sont à même de fournir, par un traitement approprié, des produits dont la résistance est comparable à celle des matériaux couramment utilisés, mais dont la densité est beaucoup plus faible. Les études du Cerchar ouvrent une perspective intéressante de valoriser les rejets de lavoir.

Chimie

Les recherches chimiques faites pour la SCC ont été conduites en 1969 selon un mode nouveau en raison de l'organisation de cette société. Elle a demandé au Cerchar — qui s'est équipé en conséquence — de concentrer son effort sur les études concernant les polymères et les matières plastiques. Sur chaque sujet de recherche des liaisons organiques entre les

chercheurs et les services techniques et commerciaux ont été instaurées, qui permettent une information mutuelle permanente et une orientation constante dans le sens d'une application immédiate ou à terme.

3. Recherche et développement concernant les activités industrielles nouvelles

Les recherches se rapportant aux activités industrielles nouvelles sont principalement effectuées dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais, au sein de la direction des activités et filiales industrielles (DAFI).

Ces recherches sont toujours centrées sur la production des matériaux, l'industrialisation de la construction et la transformation des matières plastiques (fabrication de grands objets industriels, comme les citernes, production à grand débit de certains articles ménagers).

Les activités dans le domaine de l'ingénierie, qui constituent un élargissement du rôle industriel des bassins en apportant une utilisation supplémentaire de leur potentiel technique, se sont poursuivies.

Ainsi, le département ETR (Études Techniques et Réalisations) des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais réalise des travaux d'ingénierie et d'entreprise générale; ETR réalisera, par exemple, la cokerie de Fos.

De même, l'OGIP, Centre d'Organisation, de Gestion, d'Informatique et de Perfectionnement, situé à Douai, met à la disposition des entreprises : ingénieurs, techniciens et formateurs dans leurs services informatique, organisation, formation des personnels.

II — La création d'activités nouvelles

Pour favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles, un certain nombre d'efforts ont été entrepris ou poursuivis. Ces efforts concernent tout d'abord les différentes aides et incitations qui sont mises à la disposition des entreprises, ensuite l'accueil et l'information des entreprises nouvelles, enfin la création d'infrastructures d'accueil propices à l'industrialisation.

A — La politique d'aide aux entreprises qui s'implantent en zones minières

Les entreprises réalisant des investissements industriels dans ces zones peuvent bénéficier de concours financiers de la Communauté économique européenne, d'aides au déve-

loppement régional accordées par les pouvoirs publics et d'aides spécifiques des Charbonnages de France.

Il faut noter qu'un même programme pouvant bénéficier concurremment de plusieurs de ces aides, on ne peut totaliser les résultats de chacun de ces types d'action pour connaître le résultat global de ces politiques.

I. Les concours financiers de la Communauté économique européenne

La Communauté économique européenne contribue à la reconversion des activités et au développement industriel par l'octroi de prêts CECA et par l'octroi de prêts de la Banque européenne d'investissement.

a) *Les prêts CECA*

L'article 56-2 du traité de Paris stipule:

Si des changements profonds des conditions d'écoulement dans les industries du charbon et de l'acier, qui ne sont pas directement liés à l'établissement du marché commun, placent certaines entreprises dans la nécessité de cesser, de réduire ou de changer leur activité, de façon définitive, la Haute Autorité, sur la demande des gouvernements intéressés:

- a) peut faciliter, suivant les modalités prévues à l'article 54, soit dans les industries relevant de sa juridiction, soit sur avis conforme du Conseil dans toute autre industrie, le financement des programmes, approuvés par elle, de création d'activités nouvelles économiquement saines ou de transformation d'entreprises, susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'œuvre rendue disponible;
- b) peut consentir une aide non remboursable pour contribuer:
 - au versement d'indemnités permettant à la main-d'œuvre d'attendre d'être remplacée;
 - à assurer, par des allocations aux entreprises, le paiement de leur personnel en cas de mise en congé temporaire nécessitée par leur changement d'activité;
 - à l'attribution aux travailleurs d'allocations pour frais de réinstallation;
 - au financement de la rééducation professionnelle des travailleurs amenés à changer d'emploi.

La Haute Autorité subordonne l'octroi d'une aide non remboursable au versement par l'État intéressé d'une contribution spéciale au moins équivalente au montant de cette aide, sauf dérogation autorisée par le Conseil statuant à la majorité des deux tiers.

Les aides accordées au titre de l'article 56-2 b concernent la main-d'œuvre et sont étudiées dans le chapitre III.

En ce qui concerne les aides prévues à l'article 56-2 a, de 1961 au 30 juin 1971, la France a bénéficié de 24 prêts pour des opérations devant concourir à la création de 42 500 emplois dont plus de 10 000 emplois de reconversion, tandis que les cinq autres pays de la Communauté économique européenne ont bénéficié de 77 prêts concourant à la création de 62 600 emplois. Le tableau suivant indique l'ensemble des prêts dont ont bénéficié le Nord et la Lorraine, tant pour la reconversion de la sidérurgie que la reconversion minière, et les seuls prêts pour la reconversion minière pour les autres régions.

Interventions au titre de l'article 56-2a du traité de Paris (avis conformes du Conseil de 1961 au 30-6-1971)

Année	Entreprise	Localisation	Activités	Emploi créé	Emploi CECA
Nord-Pas-de-Calais					
1966	SEPAC	Douvrin	Zone industrielle	13 000	2 600
1967	Clima-Chappée	Labussière	Matériel électrique	200	50
1970	Chausson	Maubeuge	Automobile	850	250
	Poclain	Carvin	Mécanique	500	100
	Simca	Bouchain	Automobile	4 000	1 000
	Intercontinentale des Containeurs (*)	Douai	Containeurs	200	80
Lorraine					
1966	SEBL	Moselle, M. et M.	Zones industrielles	15 000	3 000
1967	Faure	Pierrepont	Textile	200	160
	Prafer	Woippy	Mécanique	89	86
1968	Ammoniac Sarro-Lorrain	Carling	Chimie	85	85
	Kléber-Colombes	Toul	Caoutchouc	1 000	300
1969	Onatra	Saint-Avold	Transports	150	150
	Citroën	Metz-Borny	Automobile	4 200	900
	Solvay	Sarralbe	Chimie	157	80
	Thionville	Thionville	Sidérurgie	140	100
	Girling	Bouzonville	Mécanique	350	75
Auvergne					
1961	Alumétal	L'Hôpital-Grandes	Tôlerie, mécanique	130	80
1962	Esba	St-Éloy-les-Mines	Textile	260	125
Loire					
1971	Sablé (*)	Roche-la-Molière	Mécanique	250	100
Bourgogne — Blanzly					
1971	Blanzly Mécanique du Ni-vernais	Blanzly	Contrôle thermique	175	175
		Cercy-la-Tour	Mécanique	500	150
Autres régions non minières					
4 prêts	Sté Bretonne Socadour Sefac Merlin-Gerin			1 408	663

(*) Ces projets n'ont pas été réalisés.

b) *Les prêts de la Banque européenne d'investissement*

Le traité instituant la Communauté économique européenne crée une Banque européenne d'investissement; l'article 130-b du traité de Rome stipule:

« La Banque européenne d'investissement a pour mission de contribuer, en faisant appel au marché des capitaux et à ses ressources propres, au développement équilibré et sans heurt du marché commun dans l'intérêt de la Communauté. A cette fin, elle facilite, par l'octroi de prêts et de garanties, sans poursuivre de but lucratif, le financement des projets ci-après dans tous les secteurs de l'économie:

a) ...

b) projets visant la modernisation ou la reconversion d'entreprises ou la création d'activités nouvelles appelées par l'établissement progressif du marché commun, qui, par leur ampleur ou leur nature, ne peuvent être entièrement couverts par les divers moyens de financement existant dans chacun des États membres... »

La Banque européenne d'investissement a accordé des prêts concourant à l'industrialisation des régions minières, soit directement à des entreprises, soit pour améliorer les infrastructures. Ces prêts ont concerné:

pour la région du Nord-Pas-de-Calais:

— un contrat de garantie pour le tronçon Combles-Hordain de l'autoroute A 2, en 1970.

pour la région Lorraine:

— un prêt à la Société des Autoroutes du Nord de la France, pour la construction de la section Metz-Fleyming, en 1967;

— un prêt à la Société L'Ammoniac sarro-lorraine pour la construction à Carling d'une usine pour la production d'ammoniaque, devant créer 80 emplois, en 1967;

— un prêt à la Société Lorraine de Polyolépines devant créer 200 emplois à Carling en 1969.

2. Les aides au développement régional — Le FDES

Le conseil de direction des Fonds de développement économique et social (FDES), créé par le décret n° 55 875 du 30 juin 1955, exerce les attributions générales qui étaient confiées à la Commission des investissements en matière d'investissements publics ou d'investissements financés sur fonds publics, créée en juin 1948.

Il s'est vu confier certaines attributions particulières dans le cadre de la politique de reconversion et de la politique d'action régionale, notamment en matière de reconversion, de décentralisation industrielle et de réadaptation de la main-d'œuvre.

— Le conseil est appelé à donner son avis sur l'octroi de la prime de développement industriel et de la prime d'adaptation industrielle;

— Il donne son avis sur l'octroi de l'indemnité de décentralisation;

— Il donne son agrément aux demandes présentées par les entreprises en vue de bénéficier d'une diminution de patente ou d'autres exonérations fiscales.

En outre, le compte spécial «Prêts de Fonds de développement économique et social», créé par la loi de finances pour 1960 et organisé par le décret n° 60 703 du 15 juillet 1960, retrace les versements de prêts consentis aux établissements, entreprises ou collectivités qui réalisent des projets d'équipement destinés, soit à la poursuite des objectifs prévus aux plans de modernisation et d'équipement, soit à la mise en œuvre d'actions spécifiques, notamment en matière de productivité, d'action régionale, de reconversion et de décentralisation.

Les aides au développement régional sont de la compétence du comité spécialisé n° 1, qui examine les investissements des entreprises industrielles et commerciales du secteur privé; les avantages financiers susceptibles d'être accordés par l'État en faveur du développement régional (primes, prêts, bonifications d'intérêt et garanties destinées à faciliter la réalisation d'opérations de reconversion, de spécialisation ou de décentralisation industrielle) sont attribués après avis des comités n° 1 ter.

a) *Les primes d'adaptation industrielle*

Le décret n° 55 875 du 30 juin 1955, portant création du Fonds de développement économique et social (FDES), instituait une prime d'équipement (non remboursable, cette aide atteint pratiquement 20 % des investissements réalisés dans un délai de 2 ans et demi).

Le décret n° 64 440 du 21 mai 1964 instituait une prime de développement industriel et une prime d'adaptation industrielle.

Ce décret a été complété par d'autres mesures (prime de décentralisation en faveur des entreprises installées en région parisienne qui se décentralisent; diverses mesures d'allègements fiscaux).

Diverses modifications ont été ultérieurement apportées (décret du 10 mai 1966, décret du 27 octobre 1967).

(La prime d'adaptation industrielle est destinée à favoriser les créations d'industries nouvelles dans les zones où se pose un problème de reconversion particulièrement grave. La plupart des bassins houillers ont été classés en zone II où s'applique la prime d'adaptation industrielle).

Le décret n° 69-285 du 21 mars 1969, relatif à la prime de développement industriel et à la prime d'adaptation industrielle, précise:

« A l'intérieur de certaines zones où le déclin des activités industrielles ou extractives traditionnelles pose des problèmes d'une exceptionnelle gravité pour le reclassement de la main-d'œuvre, une prime d'adaptation industrielle peut être accordée aux entreprises qui procèdent à des investissements propres à permettre notamment le reclassement ou le maintien du personnel des activités anciennes de la zone ».

Les modalités d'octroi de la prime sont les suivantes:

- *Seuil de recevabilité*: montant minimum des investissements: 400 000 F; Créations d'emploi minimum: en cas de création, 30 emplois permanents; en cas de reconversion, maintien de 30 emplois permanents; en cas d'extension d'activité, accroissement de l'effectif d'au moins 30 %. Les programmes très importants (20 millions d'investissements, 400 emplois) peuvent bénéficier de la prime d'adaptation même en dehors des zones II, s'ils concourent à la solution des problèmes de ces zones.
- *Montant de la prime*. La prime s'applique aux dépenses d'investissements hors taxes; son taux est fixé en fonction de l'intérêt économique de l'opération et de l'importance des reclassements envisagés, dans la limite de:
 - 25 % dans le cas de création ou de remise en marche d'un établissement ou de reconversion totale d'un établissement, dans la limite de 13 000 F par emploi créé;
 - 15 % dans le cas d'extension ou de reconversion partielle d'un établissement, dans la limite de 7 000 F par emploi créé.
- *La durée* de la période des dépenses d'investissements retenue pour le calcul de la prime d'adaptation est de 3 ans en cas de création d'un établissement, de 2 ans et demi dans le cas d'extension ou de reconversion totale ou partielle d'un établissement.

Le champ d'application de la prime d'adaptation

En 1964, les bassins houillers du Nord-Pas-de-Calais (partie ouest), de Lorraine, de Blanzly, de Decazeville, de Saint-Éloy et Graissessac ont été classés en zone II du régime des aides au développement régional, zone où s'applique la prime d'adaptation industrielle.

D'autres classements sont intervenus depuis 1964.

A l'heure actuelle tous les bassins miniers sont classés en zone II, à l'exception de la partie est du bassin du Nord et du Pas-de-Calais et du bassin houiller de Provence. Le comité interministériel d'aménagement du territoire a décidé, le 27 juillet 1971, de classer en zone II les cantons à fort recrutement minier de l'ouest du département du Bas-Rhin (principalement Niederbronn, Sarre-Union, Drulingen, La Petite-Pierre, Bonneville) ou de Moselle (Bitche, Volmunster, Sarrebourg, Phalsbourg, Albestroff, Fénétrange et Dieuze).

Délimitation de la zone II

Départements	Arrondissements	Cantons et communes
<i>Bassin houiller du Nord - Pas-de-Calais</i>		
Pas-de-Calais	Béthune	En totalité
	Lens	En totalité
	Arras	Canton de Vimy (communes d'Avion, Méricourt, Rouvray et Drocourt)
<i>Bassin houiller de Lorraine</i>		
Moselle	Forbach	En totalité
	Boulay-Moselle ...	En totalité
	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche et Sarreguemines
<i>Bassin houiller de Blanzly</i>		
Saône-et-Loire	Autun	Couches, Le Creusot, Épinac-les-Mines, Montcenis
	Chalon-sur-Saône ..	Montceau-les-Mines, Montchanin
	Charolles	Toulon-sur-Arroux
Nièvre	Nevers	Decize
	Château-Chinon ...	Canton de Fours (commune de Cercy-la-Tour)
<i>Bassin houiller de l'Aveyron</i>		
Aveyron	Villefranche-de-Rouergue.....	Aubin, Decazeville.
<i>Bassin houiller du Tarn</i>		
Tarn	Albi	Albi, Carmaux, canton de Villefranche-d'Albigeois (commune de Saint-Juery)

Bassin houiller de Saint-Éloy-les-Mines

Puy-de-Dôme | Riom | Menat, Montaignut-en-Combraille, Pionsat

Bassin houiller de Graissessac

Hérault | Béziers | Bédarieux, Saint-Gervais-sur-Mare
Lodève | Lunas

Bassin houiller d'Alès

Gard | Alès | Alès (deux cantons), La Grand-Combe, Bessèges,
Saint-Ambroix

Bassin houiller de Saint-Étienne

Loire | Saint-Étienne | Bourg-Argental, Le Chambon-Feugerolles, Firminy,
Rive-de-Gier, Saint - Chamond, Saint-Étienne (quatre
cantons), Saint-Genest-Malifaux, Saint-Héand
Montbrison | Saint-Galmier (commune de Boutheon), Saint-Rambert-
sur-Loire (commune d'Andrézieux)

Bassin houiller de La Mure

Isère | Grenoble | La Mure, canton de Vizille (communes de Champ-
sur-Drac, Laffrey, Notre-Dame-de-Commiers, Notre-
Dame-de-Mésage, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-
Jean-de-Vaux, Saint-Pierre-de-Mésage et Vizille)

Bassin houiller de Brassac-les-Mines

Haute-Loire | Brioude | Auzon
Puy-de-Dôme | Issoire | Jumeaux, Saint-Germain-Lembron

Bassin houiller de Messeix

Puy-de-Dôme | Clermont-Ferrand . | Bourg-Lastic

La répartition des primes d'adaptation industrielle

Ne seront indiquées ici que les primes d'adaptation accordées en 1969 et 1970 en zones minières. L'effort de reconversion se mesure de façon plus globale et sera détaillé région par région, dans les chapitres régionaux.

En 1969, 49 primes ont été attribuées pour un montant de 81 millions de francs correspondant à des investissements de 718 millions de francs.

En 1970, 51 primes ont été attribuées pour un montant de 112 millions de francs correspondant à des investissements de 988 millions de francs.

Ainsi, en 1969 et 1970, c'est une centaine d'entreprises qui ont été aidées par l'attribution des primes d'adaptation industrielle leur permettant de réaliser 1 700 millions d'investissements et de créer plus de 24 000 emplois, dont le tableau suivant donne la répartition.

Aides accordées en 1969-1970

	Nombre de dossiers			Nombre d'emplois		
	1969	1970	1969-1970	1969	1970	1969-1970
	Nord	13	15	28	4 565	5 585
Lorraine	8	6	14	2 415	990	3 405
Centre-Midi	28	30	58	4 835	5 716	10 551
Blanzay	3	4	7	2 100	2 170	4 270
Aveyron	—	1	1	—	110	110
Tarn } (Aquitaine)	2	4	6	560	203	763
Brassac-les-Mines } (Auvergne)	—	—	—	—	—	—
Saint-Éloy-les-Mines }	3	2	5	148	110	258
La Mure (Dauphiné)	2	1	3	119	38	157
Graissessac	—	—	—	—	—	—
Alès (Cévennes)	—	4	4	—	1 410	1 410
Saint-Étienne (Loire)	18	14	32	1 908	1 675	3 583
Total	49	51	100	11 815	12 291	24 106

A dater du 1^{er} janvier 1972 est institué un nouveau régime des aides au développement régional, dont les dispositions nouvelles relatives aux régions minières sont les suivantes :

Une prime de développement régional est substituée à la prime d'adaptation industrielle et à la prime de développement industriel. Elle est accordée à des taux forfaitaires. Compte tenu du caractère prioritaire de l'industrialisation des régions minières, le taux de cette prime sera de 25 % pour les créations et 20 % pour les extensions. Le plafond par emploi est porté à 15 000 francs pour les créations et 12 000 francs pour les extensions et, parallèlement, le seuil de recevabilité des dossiers est relevé de 400 000 F à 500 000 F.

La durée de réalisations des programmes est fixée à 3 ans, pour les extensions comme pour les créations.

Les programmes inférieurs à 5 millions de francs seront instruits au niveau régional et feront l'objet de décisions des préfets de régions, alors que toutes les primes d'adaptation industrielles étaient auparavant accordées par le comité n° 1 ter du FDES.

Enfin, des primes de localisation des activités tertiaires pourront être accordées dans toutes les zones qui bénéficient de la prime de développement régional, en particulier dans les zones minières. Leur taux sera de 10 % pour les services d'administration ou de gestion, 15 % pour les services de direction, d'étude ou de recherche, 20 % pour les sièges sociaux.

La solution des problèmes d'emploi des régions minières pourra désormais être recherchée grâce à la fois à une action d'industrialisation et d'implantation de services du secteur tertiaire.

b) *Les prêts du FDES*

Les crédits de prêts ouverts au compte spécial « prêts du FDES » sont fixés chaque année par la loi de finances.

En 1968, les prêts du FDES accordés aux entreprises industrielles au titre de la reconversion et de la décentralisation ont atteint 221,3 millions de francs.

Pour faciliter la relance des investissements productifs, deux tranches exceptionnelles de prêts du FDES aux entreprises ont été lancées en 1968.

La première d'un montant de 250 millions de francs, lancée dans le courant du mois de mars, a eu principalement pour objet de faciliter les créations d'emploi dans les zones à économie rurale dominante et dans les zones en cours de reconversion industrielle. Cette tranche a permis le versement de 126 prêts concourant à la création de 14 800 emplois.

La deuxième tranche décidée en septembre 1968 et dont le montant a été porté à 500 millions de francs au début de 1969, a donné lieu à des prêts réalisés principalement en 1969. Les avis favorables du comité 1 ter portent sur un montant de 313 millions de francs.

Les statistiques publiées par le Conseil de direction du FDES ne permettent pas de connaître la part exacte dont bénéficient les zones de reconversion et, parmi elles, les zones minières.

3. Les aides spécifiques des Charbonnages de France

La Sofirem

Conformément aux directives du premier ministre du 10 août 1966, les Charbonnages de France ont étudié les moyens et les conditions de leur intervention financière dans les

entreprises s'implantant dans les régions minières réservant des emplois au personnel des Houillères, ainsi que le financement de ces interventions.

Les conseils d'administration des Charbonnages de France et des Houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais, de Lorraine et de la Loire ont décidé, les premiers mois de 1967, la création d'une filiale financière commune qui leur permette, sous le contrôle des pouvoirs publics, de prendre des participations dans des entreprises industrielles ou commerciales. Ainsi, les Charbonnages de France pourraient intervenir activement dans la politique de reprise économique des régions minières, avec le triple objectif d'aider le démarrage de nouvelles industries, de veiller à la rentabilité et de favoriser l'embauchage du personnel des Houillères.

Le décret du 26 juillet 1967 a approuvé les statuts de la Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières (Sofirem) et a prévu la désignation d'un contrôleur d'État et d'un commissaire du gouvernement avec un pouvoir de veto. Le capital de la société, fixé au départ à dix millions de francs, a été porté à quarante millions de francs, puis augmenté à soixante millions de francs. La Société est autorisée à le porter à 80 millions de francs par décision de son conseil d'administration.

Selon les statuts, la Sofirem a pour objet de favoriser l'implantation et le développement dans les régions minières d'activités créatrices d'emploi et à cet effet :

- d'étudier tous projets relatifs à la création, à l'extension ou à la transformation de toutes entreprises industrielles ou commerciales;
- d'exercer un rôle de conseil et d'assistance, notamment sur le plan technique;
- de réaliser ces projets ou de contribuer à leur réalisation, conjointement avec des tiers, par tous moyens appropriés et notamment par prises de participations ou d'intérêts, en principe minoritaires et temporaires, dans toutes entreprises existantes ou à créer;
- de faire des opérations de crédit-bail sur des bâtiments industriels construits suivant les spécifications des demandeurs par l'intermédiaire de sa filiale Batinorest;
- et, plus généralement, de réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou pouvant être utiles à l'objet social, ou en faciliter la réalisation et le développement.

Le rôle primordial et essentiel de la Sofirem est son intervention dans le domaine financier par apport de fonds propres.

Le financement de dépenses d'investissements lors de la création ou de l'extension d'une société, l'augmentation du fonds de roulement rendue nécessaire par une expansion importante du chiffre d'affaires obligent les entreprises à rechercher des capitaux propres et des capitaux d'emprunt. Mais ces derniers ne sont accordés par les organismes prêteurs (banques privées, Crédit national, Crédit hôtelier, FDES) que lorsque les capitaux propres sont suffisants.

C'est dans le cas où les entreprises manquent de fonds propres et souhaitent trouver des associés que la Sofirem peut intervenir en souscrivant elle-même des actions. Ce complément de ressources améliorant leur structure financière, l'obtention des financements classiques à long et à moyen terme leur est ainsi facilitée.

Les conditions et modalités pour la prise de participation par la Sofirem sont les suivantes :

- la nouvelle implantation ou l'extension prévues doivent créer des emplois dans les zones minières, un certain nombre des emplois masculins étant réservé au personnel des Houillères;

- la nouvelle implantation ou l'extension prévues doivent créer des emplois dans les zones minières, un certain nombre des emplois masculins étant réservé au personnel des Houillères;
- la situation de l'entreprise doit être telle que son avenir soit suffisamment assuré pour garantir, d'une part, un niveau d'emploi stable et la sécurité de l'emploi et, d'autre part, une rentabilité normale des capitaux souscrits.

Le principe et le montant de la participation dépendent assez étroitement de ces deux conditions.

- les prises de participations ou d'intérêts sont toujours, en principe, minoritaires et temporaires:
 - a) minoritaires, car la Sofirem tient à ce que les chefs d'entreprises gardent en main la gestion de l'affaire, un minimum de contrôle étant exercé pour s'assurer en particulier de l'affectation des capitaux investis;
 - b) temporaires, car la Sofirem tient à remettre dans le marché les sommes immobilisées. Aussi, la Sofirem accepte toujours de céder les actions souscrites aux associés ou aux personnes qu'ils désignent, au bout d'un certain temps.

L'activité de la Sofirem a abouti aux résultats suivants:

- d'octobre 1967 à juin 1971, 51 dossiers, dont 48 créateurs d'emploi, ont été approuvés en conseil d'administration, correspondant à 53 participations et à un montant d'interventions de 68 248 000 francs;
- le nombre de participations réalisées ou devant se réaliser s'élève à 51, correspondant à un montant d'intervention de 65 748 000 francs, dont 47 114 000 francs pour les engagements réalisés;
- les engagements réalisés ou devant se réaliser concourent à la création de 8 890 emplois masculins et féminins, dont 3 359 environ sont réservés à des mineurs. La répartition par bassin est la suivante:

HBNPC	(9 participations)	1 840 emplois dont	685 mineurs, pour	16,15 MF
HB Lorraine	(18 participations)	2 615 emplois dont	1 135 mineurs, pour	15,65 MF
HB Centre-Midi	(20 participations)	4 435 emplois dont	1 575 mineurs, pour	32,35 MF

Dont:

H Aquitaine	(1 participation)	100 emplois dont	25 mineurs, pour	0,40 MF
H Auvergne	(4 participations)	535 emplois dont	220 mineurs, pour	3,90 MF
H Blanzv	(4 participations)	1 450 emplois dont	565 mineurs, pour	8,60 MF
H Cévennes	(6 participations)	1 490 emplois dont	395 mineurs, pour	13,55 MF
H Loire	(5 participations)	860 emplois dont	370 mineurs, pour	5,9 MF
+ Batinorest	(crédit-bail immobilier pour le Nord et la Lorraine)			0,30 MF
+ Batimap	(crédit-bail immobilier pour les régions du Rhône, de Provence, du Languedoc et des Alpes)			0,20 MF
+ Camica	(société de gestion de constructeurs immobiliers)			1,10 MF

A noter que:

- l'une des participations concernant les Houillères de Blanzv est commune avec une participation relative aux HBNPC;
- l'une des participations ne se réalisera pas (HBNPC): on ne l'a pas comptée pour les créations d'emplois dans cette mise à jour;

— pour une entreprise (HBL), il y a eu cessation d'activité: elle n'est plus comptée pour les créations d'emplois.

Au total, le coût de l'intervention de la Sofirem pour la création d'un emploi de mineur s'élève en moyenne à 19 300 francs, et, par bassin, ce coût s'élève à 23 500 francs pour le Nord-Pas-de-Calais, 13 700 francs pour la Lorraine et 20 500 francs pour le Centre-Midi.

Au 31 décembre 1970, les entreprises où Sofirem a pris des participations ont créé 3 175 emplois, en embauchant 575 mineurs.

Les résultats de l'activité de Sofirem, année par année, sont donnés à la suite. Les chiffres de créations d'emploi indiqués correspondent à ceux des programmes établis par les Sociétés en cause et concernent en général des périodes de 2 à 5 ans. A l'heure actuelle, certains de ces programmes sont seulement en cours de réalisation.

1967-1968: 35 projets ont été étudiés, 19 participations ont été prises, dont 17 réalisées dans des opérations créatrices d'emplois, devant concourir à la création de 2 290 emplois dont 1 025 réservés aux mineurs:

Nord-Pas-de-Calais	:	3 participations,	650 emplois dont 240 pour mineurs
Lorraine	:	10 participations,	970 emplois dont 435 pour mineurs
Centre-Midi	:	4 participations,	670 emplois dont 350 pour mineurs.

1969: 150 contacts ont été pris et une cinquantaine de projets étudiés. 21 participations ont été prises, dont 20 réalisées dans des opérations créatrices d'emplois, devant concourir à la création de 5 590 emplois dont 1 880 réservés à des mineurs, répartis de la façon suivante:

Nord-Pas-de-Calais	:	7 participations,	2 045 emplois dont 605 pour mineurs
Lorraine	:	7 participations,	1 255 emplois dont 580 pour mineurs
Centre-Midi	:	6 participations,	2 290 emplois dont 695 pour mineurs.

1970: Les 7 interventions nouvelles, dont 6 créatrices d'emplois, ont toutes concerné le Centre-Midi. Elles doivent concourir à la création de 570 emplois, dont 165 réservés à des mineurs.

Au cours du premier semestre *1971*, 5 interventions nouvelles ont été décidées. Elles doivent assurer la création de 1 935 emplois dont 495 pour des mineurs, répartis de la façon suivante:

Lorraine	:	2 participations,	440 emplois dont 150 pour mineurs
Centre-Midi	:	3 participations,	1 495 emplois dont 345 pour mineurs.

B — L'accueil et l'information des entreprises nouvelles

Les mesures prises par les Charbonnages de France et celles organisées par les pouvoirs publics se complètent, afin d'apporter le concours maximum aux entreprises nouvelles.

1. *Les Charbonnages de France et les Houillères de bassin* ont organisé et mis en place dans chaque bassin et houillère des services reconversion et développement qui assurent, en plus de leurs fonctions propres, les liaisons avec les services internes et avec les administrations extérieures. Les responsabilités de ces services s'exercent dans les domaines suivants:

— recensement de l'ensemble des possibilités qu'il est possible d'offrir aux entreprises: terrains et bâtiments, eau, électricité, etc.,

- établissement de programmes d'aménagement de zones industrielles et leur réalisation,
- recherche et accueil des industriels,
- assistance technique, comptable, administrative aux industriels, particulièrement à ceux qui créent de nouvelles implantations, durant la période d'installation,
- préparation des dossiers de participations financières et suivi des affaires en cause,
- établissement de conventions et protocoles avec les industriels et surveillance de leur exécution,
- information du personnel sur les aides qu'ils pourraient recevoir, les formations à suivre, les postes à pourvoir.

2. *L'action des pouvoirs publics* s'est traduite par la création de bureaux d'industrialisation et la nomination de commissaires à la reconversion industrielle, un groupe central de reconversion étant chargé de suivre et de coordonner l'ensemble des actions entreprises en vue de faciliter la reconversion des régions minières.

- a) Une première réalisation concrète a été la création de *bureaux d'industrialisation* chargés d'assurer, dans leur région, une meilleure coordination des initiatives diverses,
- l'« Association pour l'expansion industrielle de la Lorraine », créée en avril 1966 (APEILOR),
 - l'« Association pour l'expansion industrielle de la région du Nord-Pas-de-Calais », créée en novembre 1966 (AEIRNPC),
 - l'« Association pour le développement industriel de la région Stéphanoise », créée en novembre 1966 (ADIRS).

Un quatrième bureau a été installé le 18 septembre 1967 à Alès: l'Association pour le développement industriel et la reconversion de la région alésienne (ADIRRA).

Enfin, deux autres associations ont été créées en 1970:

- L'ADIRM, Association pour le développement industriel de la région Matheysine, et
- l'ADIRMA, Association pour le développement industriel des régions minières d'Auvergne.

b) Un décret du 24 octobre 1967 a nommé des *commissaires à la reconversion industrielle* (un pour le Nord, un pour la Lorraine, un seul pour Saint-Étienne et Alès); ils sont chargés, sous la direction des préfets de région, de rechercher, proposer et promouvoir toutes mesures susceptibles d'aider à résoudre les problèmes de reconversion des régions considérées, assistent aux comités spécialisés du FDES, participent aux travaux d'élaboration des tranches régionales pour les équipements touchant l'industrialisation, sont associés à la préparation et tenus informés de l'exécution des conventions liant l'État et les entreprises nationales ou privées pour les problèmes de reconversion.

c) Le décret du 24 octobre 1967 a en outre créé un *Groupe central de reconversion* auprès du ministre délégué auprès du premier ministre, chargé du plan et de l'aménagement du territoire. Ce groupe doit renforcer, à l'échelon national, la coordination des diverses administrations compétentes, en assurant la liaison entre les ministères intéressés et en proposant toute modification des textes réglementaires ou des procédures relatives à la reconversion industrielle.

Les bureaux d'industrialisation du Nord, de Lorraine, de Saint-Étienne et d'Alès, avec à leur tête des commissaires à la reconversion industrielle, sont devenus les éléments moteurs et coordinateurs des opérations d'industrialisation.

Pour les autres régions minières du Centre-Midi, des ingénieurs des Houillères, responsables de la reconversion, ont vu leur rôle élargi et sont devenus les correspondants de

la DATAR, de laquelle ils peuvent recevoir des instructions: ils assurent les liaisons avec l'administration aux échelons locaux, régionaux et nationaux (mission régionale, direction régionale du travail et de la main-d'œuvre, syndicats intercommunaux, Chambres de commerce, etc.).

C — La création d'un environnement propice à l'industrialisation

Pour que des entreprises nouvelles s'implantent en région minière, à un rythme suffisant pour assurer la reconversion des agents des houillères et l'emploi des jeunes travailleurs que la mine ne recrutera plus, il a été nécessaire d'organiser un effort important d'amélioration et de réalisation d'infrastructures, en matière notamment d'équipement de zones industrielles, d'infrastructures routières, d'équipements téléphoniques.

L'inventaire des besoins a été réalisé dans les différentes régions minières, et des programmes spécifiques ont été élaborés pour chacun des bassins, destinés à compléter les infrastructures existantes.

1. Différents *comités interministériels d'aménagement du territoire* ont décidé les actions à entreprendre, les échéances à prévoir et les financements à apporter. Le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire contribue pour sa part au financement de ces programmes, pour lancer ou accélérer les opérations prises en compte par les différentes administrations concernées.

Le FIAT est intervenu depuis 1966 jusqu'en 1970 dans une cinquantaine d'opérations réalisées dans des régions minières, pour un montant d'environ 100 millions de francs.

Les différents comités interministériels consacrés aux régions minières ont concerné les programmes suivants:

13 mai 1968

CIAT consacré aux problèmes de la région du *Nord*, Livre blanc de l'aire métropolitaine, définition des lignes directrices d'une politique d'aménagement à long terme, dans le domaine du cadre urbain et dans le domaine des activités.

1^{er} octobre 1968

Situation économique de la région lorraine.
Reconversion industrielle du bassin d'Alès.
Reconversion industrielle de la région de St-Étienne.

1^{er} avril 1969

Lorraine: contribution à la construction de la section Merlebach-Morsbach de l'autoroute A 32 Metz-Sarrebrück.

27 mai 1969

Communication sur l'évolution de la reconversion dans les houillères nationales.
Différentes mesures pour les bassins du Centre-Midi: Loire, Alès, Auvergne, Blanzay, Albi-Carmaux.

6 octobre 1969

Communication sur la reconversion industrielle des bassins miniers. Actions de reconversion en Auvergne et dans le Dauphiné.

24 février 1970

Communication sur la reconversion des bassins miniers.
Reconversion de la région Nord.
Reconversion de la région lorraine.

10 février 1971

En Conseil des ministres du 17 février 1971 :
Approbation du schéma d'aménagement de la région Nord-Pas-de-Calais.

Les différentes décisions prises au cours de ces réunions du Comité interministériel d'aménagement du territoire sont décrites dans les chapitres relatifs à la reconversion de chaque bassin et houillère.

2. *La disponibilité en terrains industriels* constitue une des conditions fondamentales de l'implantation d'industries. Aussi, des efforts ont été entrepris, tant pour équiper de tels terrains que pour les vendre à des prix compétitifs, et faire connaître leurs disponibilités aux éventuels acquéreurs.

a) Outre les terrains et les zones directement équipées par les houillères, les pouvoirs publics contribuent au financement de l'acquisition et de l'équipement des zones industrielles. La quasi-totalité de ces zones bénéficie de prêts de la Caisse des dépôts et consignations, bonifiés par le FNAFU (Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme). Certaines zones bénéficient par ailleurs de prêts CECA.

b) Le prix de vente de ces zones à des utilisateurs dont l'implantation apparaît souhaitable dans l'optique de la politique de reconversion, peut être abaissé grâce à une intervention du FIAT. Celle-ci ramène le prix de vente des zones industrielles des régions de reconversion aux environs de 10 francs au m² (6 francs pour certaines zones d'Auvergne situées en zone de rénovation rurale), la différence entre le prix de revient et le prix de vente étant directement versée par le FIAT à l'organisme aménageur.

c) Un effort de promotion est nécessaire pour faire connaître aux éventuels acquéreurs les possibilités d'implantation dans les régions minières.

La délégation à l'aménagement du territoire exploite un fichier de zones industrielles qui décrit l'ensemble des équipements susceptibles d'être trouvés, ainsi que les superficies disponibles. Ce fichier concerne l'ensemble du territoire français.

Pour les régions minières, les Charbonnages de France ont édité en plusieurs langues un annuaire des zones industrielles, remplaçant celles-ci dans leur contexte économique et social.

D — Les conventions d'emploi

Les entreprises qui s'implantent en région minière et qui, à ce titre, bénéficient en particulier des aides au développement régional, sont tenues de signer des conventions d'emploi. Ces conventions, soit bipartites, passées entre l'entreprise et la direction régionale de la main-d'œuvre, soit tripartites, et comprenant les Houillères, sont destinées à permettre le reclassement de la main-d'œuvre des Houillères dans les entreprises de reconversion.

Les entreprises s'engagent à faire connaître leurs besoins de personnel et leurs échéances de recrutement et à les communiquer à la direction départementale du travail et de la main-

d'œuvre ainsi qu'aux Houillères. D'autre part, les entreprises sont tenues d'accorder une priorité à l'embauche de mineurs.

Les conventions d'emploi comprennent généralement un chiffre ou un pourcentage de travailleurs à reconvertir, dans l'effectif total à recruter.

Du 1^{er} janvier 1967 au 31 décembre 1970, 206 conventions ont été signées comportant la création de 15 500 emplois réservés à des mineurs. En réalité, c'est environ 12 à 13 000 emplois qui seront effectivement proposés à partir de 1971 dans le cadre de ces conventions. La différence constatée entre les engagements résultant des conventions et les prévisions que l'on peut faire à l'heure actuelle tient au fait que certains de ces emplois ont été créés, mais ne sont pas occupés par les mineurs pour lesquels ils avaient été réservés.

Conventions signées — Emplois réservés aux mineurs

	1967-1968		1969		1970		Total 67-70	
	C	E	C	E	C	E	C	E
HBNPC	10	458	9	335	9	6 100	28	6 893
HBL	43	1 626	29	936	4	280	76	2 842
HBCM, dont	38	969	37	1 758	24	2 490	99	5 217
Auvergne	—	—	1	25	3	90	4	115
Blanzv	1	40	6	270	3	90	10	400
Cévennes	1	20	—	—	5	1 040	6	1 060
Dauphiné	—	—	1	40	—	—	1	40
Loire	36	909	29	1 423	13	1 270	78	3 602
Conventions générales	1	300	1	150	1	60	3	510
Total	92	3 353	76	3 179	38	8 930	206	15 462

- Les trois conventions générales de reclassement concernent les entreprises suivantes :
- les chantiers navals de La Ciotat,
 - la Société des Automobiles Peugeot, pour ses usines de Mulhouse et de Sochaux-Montbéliard,
 - Merlin-Gérin à Grenoble.

Conclusion

La politique de reconversion et d'industrialisation des régions minières en 1971

1. Dans une lettre adressée le 26 mai 1971 au président des Charbonnages de France, est exposée la politique gouvernementale du ministre du développement industriel et scientifique.

La politique de reconversion et d'industrialisation des bassins miniers sera poursuivie pour :

- assurer l'emploi des jeunes dans les régions minières et réduire le sous-emploi féminin, qui y est trop fréquent,
- dans la mesure rendue nécessaire par l'évolution de la production charbonnière, offrir des emplois de reconversion dans les entreprises signataires d'une convention d'emploi et assurer un climat économique favorable au reclassement du personnel des Houillères (l'expérience montre en effet qu'une part importante des reclassements est due à des initiatives individuelles et se réalise en dehors des entreprises de reconversion proprement dites).

Deux conditions, en outre, sont nécessaires pour que l'objectif ci-dessus soit pleinement atteint.

La première est que les emplois offerts sauvegardent d'une façon raisonnable la situation matérielle des intéressés compte tenu de la nature différente des tâches exercées, du délai nécessaire pour acquérir une nouvelle expérience professionnelle et des contreparties que constituent la prime de reconversion et les diverses garanties et aides sociales dont le renforcement vient d'ailleurs d'être décidé. Les commissaires à la reconversion, les responsables des bassins et la Sofirem se sont particulièrement attachés à remplir cette condition. Elle a, pour contrepartie, la possibilité pour les entreprises de recruter la main-d'œuvre de tradition industrielle dont elles ont besoin ; des candidatures devront donc se manifester en nombre suffisant parmi le personnel des Houillères.

Il faut enfin que les emplois nouveaux soient créés à temps et là où ils sont les plus utiles (ce qui ne doit pas exclure une certaine mobilité géographique de la main-d'œuvre afin que les entreprises nouvelles se localisent de façon favorable à leur croissance ultérieure). Il est donc indispensable que, par une coordination étroite de leurs actions, les directions de bassin et les commissaires à la reconversion, responsables de l'industrialisation sur le plan régional, assurent une bonne concordance géographique et chronologique entre besoins et offres d'emplois.

L'importance et la permanence de ces objectifs imposent que les moyens de l'aménagement du territoire dans ce domaine soient poursuivis et, si nécessaire, amplifiés.

La politique des aides (primes d'adaptation industrielle et, dans certains cas, prêts du FDES) devra permettre aux bassins miniers de bénéficier d'une part substantielle de l'expansion régionale ; les filiales des Houillères pourront en particulier bénéficier de ces aides pour le développement d'activités nouvelles.

L'effort entrepris en matière d'équipements d'infrastructures (terrains et communications notamment) sera poursuivi.

En matière de logement, afin d'adapter les modalités de l'aide publique à la situation particulière des régions minières et de faciliter la reconversion du personnel des Houillères, une formule permettant d'apporter à la rénovation des logements des mineurs des crédits normalement destinés à la construction sera recherchée en liaison avec la CECA.

Cette mesure s'ajoutera à ce qui est fait en matière de rénovation du patrimoine immobilier des Houillères, dans le cadre des Charbonnages de France. Pour la région du Nord, elle s'inscrira dans le cadre plus général de la rénovation urbaine du bassin, mise en œuvre selon les directives d'aménagement du territoire arrêtées en Comité interministériel le 10 février 1971.

Enfin, les ministres intéressés rechercheront une meilleure adaptation de l'enseignement technique et de la formation des adultes aux besoins du développement industriel des régions minières et veilleront à faciliter le développement dans les Houillères des actions de pré-formation et de formation pour la reconversion.

La mise en œuvre de ces moyens relève au premier chef du ministre délégué auprès du ministre chargé du plan et de l'aménagement du territoire, qui saisira le Comité interministériel d'aménagement du territoire des décisions nécessaires.

2. *La position des Charbonnages de France* est précisée, d'autre part, par le président de l'entreprise, dans une lettre adressée le 22 juillet 1971 au ministre du développement industriel et scientifique, et définit le cadre de la concertation qu'il est souhaitable d'établir entre responsables de la reconversion et partenaires sociaux.

Son analyse fait ressortir les éléments suivants.

En ce qui concerne le Bassin du Nord et du Pas-de-Calais, l'effort doit se porter en priorité sur l'industrialisation de l'ouest du bassin, plus spécialement dans le secteur Auchel-Bruay, pour s'étendre ensuite sur l'est du Douaisis; des instances de concertation existent et fonctionnent et il ne paraît pas nécessaire d'apporter un complément à ce dispositif dans un proche avenir.

En Lorraine, il conviendrait sans doute de mettre en place un dispositif de concertation au niveau du Bassin, mais cela ne présente aucun caractère d'urgence.

Il paraît donc que, dans l'immédiat, c'est dans le Bassin du Centre-Midi qu'il y a lieu d'organiser sans tarder les réunions préconisées pour les houillères qui doivent fermer et en traitant par priorité le cas des premières exploitations à arrêter, à savoir celles de la Loire et de Decize.

Bien entendu dans ce dernier bassin, étant donné la dispersion géographique des mines concernées et le caractère spécifique des diverses situations, c'est au niveau de chacune des houillères à reconvertir qu'il convient d'envisager ces réunions, compte tenu des structures de concertation qui existent déjà au sein de la profession.

Ces structures internes sont essentiellement constituées par les comités d'entreprise, dits « Comités de houillère », avec leurs commissions « ad hoc » créées dans l'esprit du protocole du 7 juin 1968 pour débattre des objectifs de l'entreprise, des problèmes de l'emploi et organiser les liaisons souhaitables avec les organismes régionaux compétents.

Ces structures internes à l'entreprise peuvent donc être chargées de travaux dont les conclusions serviraient de base pour les réunions de concertation élargies aux instances administratives et régionales intéressées à la reconversion.

La concertation au sein de ces réunions devrait pouvoir demeurer très ouverte. Les conclusions auxquelles elles conduiraient, devraient pouvoir être accompagnées de recommandations ou de vœux dont les Charbonnages de France pourraient saisir les autorités de tutelle.

Ainsi pourrait également être renforcée la coordination entre les responsables des Charbonnages de France et des Houillères de bassin et les commissaires à la reconversion industrielle.

Ces directives ont servi de cadre d'action pour les commissaires à la reconversion industrielle. Ceux-ci ont poursuivi leur action en collaboration plus étroite avec les pouvoirs publics et les responsables des Charbonnages ainsi qu'avec les responsables de la Communauté économique européenne, tant pour poursuivre les actions de la CECA que pour développer les interventions de la BEI.

CHAPITRE III

**LES MESURES RELATIVES A LA RECONVERSION,
QUI CONCERNENT LE PERSONNEL**

TABLE DES MATIÈRES

I — L'information	61
II — La formation	61
A — L'évolution	62
B — La rééducation professionnelle	64
1. Ouvriers	64
2. Employés-techniciens et agents de maîtrise	65
3. Ingénieurs et cadres supérieurs	65
III — Les mesures d'aide proprement dites	67
A — Les aides de réadaptation : le régime CECA	67
B — Les mesures prises à la suite du plan Jeanneney	67
C — Les données nouvelles du problème de reconversion, à partir de 1966	69
D — Les mesures complémentaires prises en 1971	71
IV — Le problème des handicapés	73
A — Étendue du problème.	73
B — Données réglementaires	74
C — Actions nouvelles à mettre en œuvre	75
D — Reclassement des handicapés	76
Conclusion	76
A — Le problème de la reconversion pour les mineurs	76
1. Les salaires.	76
2. Les avantages en nature	77
3. La sécurité de l'emploi	78
B — Le coût de la reconversion	78

LES MESURES RELATIVES A LA RECONVERSION, QUI CONCERNENT LE PERSONNEL

I — L'information

Une des mesures les plus simples, mais en même temps indispensable pour assurer la reconversion des mineurs est l'information du personnel.

Cette information est réalisée dans tous les bassins concernés.

L'information des mineurs a été prise en charge par les services du personnel et de la reconversion. Les offres d'emploi sont affichées. Les revues d'entreprise publient des articles généraux sur la reconversion industrielle de la région, sur les emplois créés dans les entreprises anciennes et nouvelles. Les conditions dans lesquelles s'effectuera leur reconversion vers une autre activité, les avantages prévus par la législation, sont détaillés aux mineurs par des agents des Houillères spécialement formés. Des visites d'information auprès d'éventuels nouveaux employeurs sont ménagées.

II — La formation

Les moyens mis en œuvre dans les Houillères depuis la nationalisation pour assurer la formation et le perfectionnement continu de toutes les catégories du personnel, ont été sensiblement modifiés à partir de 1967 et adaptés à la situation résultant à la fois de la récession et de l'évolution technologique des Houillères.

L'embauchage de jeunes a été progressivement arrêté dans les Houillères du Centre-Midi, et fortement limité dans les bassins du Nord - Pas-de-Calais et de Lorraine. Dans ces deux bassins il a été réservé à des jeunes gens disposant d'un acquis scolaire suffisant pour pouvoir atteindre un bon niveau de qualification et répondre aux besoins de l'exploitation technologiquement avancée.

Cette évolution s'est traduite par:

- une réduction des actions traditionnelles de formations longues de base de mineurs et spécialistes,

- la création en 1970 par l'Éducation nationale d'un Brevet d'études des industries extractives, dont la préparation comporte une large base technique en mécanique et électricité.

La disparition ou la réduction des formations de jeunes et de la maîtrise ont entraîné une concentration des moyens de formation dans l'ensemble des bassins.

Dans le même temps :

- les programmes de formation subsistants ont été infléchis dans le but de faciliter la reconvertibilité à terme des agents par le développement de techniques autres que strictement minières,
- les perfectionnements pour chaque catégorie de personnel ont été diversifiés et multipliés pour compenser les effets du vieillissement de la pyramide des âges et de la réduction accélérée de l'embauchage,
- les formations de rééducation professionnelle ont été développées pour permettre la reconversion des mineurs soit dans les Houillères, soit à l'extérieur des Houillères.

L'évolution de la formation du personnel dans les Houillères a été menée en concertation avec les pouvoirs publics :

- ministère du développement industriel et scientifique,
- ministère de l'éducation nationale,
- ministère du travail, de l'emploi et de la population,

et se traduit par l'existence de contrats et conventions passés en application des dispositions réglementaires existantes, pour couvrir partiellement certaines actions (loi du 31 décembre 1959 — loi du 3 décembre 1966 et du 31 décembre 1968 — loi du 18 décembre 1963 et arrêté du 25 août 1967).

A — L'évolution

L'évolution récente peut être illustrée par les chiffres et documents présentés ci-après :

- réduction des formations de base longues pour le personnel minier :

effectif en formation en début d'année	1967	1968	1969	1970	1971
— jeunes ouvriers	5 305	4 239	2 747	1 401	831
— techniciens et agents de maîtrise	839	656	435	357	201

- développement des actions de perfectionnement :

le tableau suivant donne quelques exemples de perfectionnement réalisés, dont les objectifs d'entretien et d'actualisation des connaissances générales ou techniques, et d'extension de qualification, illustrent les possibilités d'accroissement de la mobilité professionnelle des intéressés.

- développement de la rééducation professionnelle :

l'effort général réalisé en matière de formation ne s'est pas ralenti ainsi qu'il apparaît en considérant le coût relatif de la formation rapporté au total des salaires versés par les Charbonnages de France :

1952	2,64 %
1962	2,96 %
1969	3,08 %.

Quelques exemples de perfectionnements

Niveaux concernés	Objectifs des perfectionnements	
	Entretien et actualisation des connaissances	Extension de qualification
<i>Ouvriers</i>	<ul style="list-style-type: none"> — Électromécaniciens en électromécanique — Aides soignants (passage du CAP) 	<ul style="list-style-type: none"> — Mineurs en électromécanique, en hydraulique — Électromécaniciens du fond en hydraulique, en électronique — Électriciens du jour en électronique, en contrôle et régulation — Mécaniciens en diesel
<i>Employés, techniciens et agents de maîtrise</i>	<ul style="list-style-type: none"> — Agents de maîtrise d'exploitation du fond en organisation (préparation de travail, ordonnancement) — Moniteurs d'écoles de maîtrise en organisation — Moniteurs techniques dans leurs techniques — Chefs de bureau et agent d'études administratives — Infirmiers (passage du diplôme d'État) 	<ul style="list-style-type: none"> — Agents de maîtrise d'exploitation du fond en électromécanique, en électricité, en résistance des matériaux... — Techniciens du fond en électronique et télécommunications — Techniciens électriciens de centrale en contrôle et régulation — Agents de maîtrise du jour en mécanique, en traitement des eaux, en engrenages, en paliers et roulements, en machines... — Chefs de quart de centrale — Agents d'organisation
<i>Cadres supérieurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> — Langues étrangères — Expression écrite et orale — Initiation à l'économie d'entreprise, à l'informatique, à la recherche opérationnelle, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> — Ingénieurs du fond en électromécanique — Ingénieurs en électronique, en automatismes et circuits logiques, en systèmes asservis, en hydraulique

B — La rééducation professionnelle

Pour certaines catégories d'ouvriers, d'agents de maîtrise et de techniciens (services d'entretien électrique, mécanique, électromécanique — ateliers du jour, etc.), la réadaptation dans des entreprises à l'extérieur des Houillères ne pose pas de problèmes particuliers et ces agents sont en mesure de se reconverter par leurs propres moyens.

Par contre, pour la majorité du personnel du fond, l'expérience montre qu'une rééducation professionnelle est indispensable pour lui permettre de se reconverter à de nouvelles activités en conservant un niveau de qualification comparable.

De multiples moyens de rééducation professionnelle ont été mis à la disposition de l'ensemble du personnel des Houillères au cours des dernières années pour assurer la réussite de sa reconversion.

1. Ouvriers

La rééducation vise à apporter une nouvelle qualification en fonction des débouchés se présentant sur le marché du travail. Elle tend à répondre soit à des besoins groupés (résultant en particulier des implantations industrielles nouvelles en régions minières), soit à des besoins épars existants.

La rééducation professionnelle peut avoir pour objet, dans une première étape, le reclassement dans des activités nouvelles dans les Houillères pour faire face à des besoins immédiats résultant du départ spontané d'ouvriers de métier. Elle peut également constituer une période-relais permettant aux ouvriers d'acquérir une expérience dans leur nouvelle qualification et l'assurance qui leur permettra d'envisager une nouvelle carrière hors des Houillères.

L'action développée, particulièrement à partir de 1969 avec le ministère du travail, de l'emploi et de la population, le Fonds national de l'emploi, l'Association pour la formation professionnelle des adultes, les directions régionales et départementales du travail en vue d'assurer aux mineurs :

- soit leur reclassement
- soit leur reconversion

s'est traduite par :

- l'admission prioritaire des mineurs dans les centres de l'AFPA existant localement ou régionalement, et éventuellement dans des sections homogènes de mineurs,
- la création de sections ou de centres AFPA nouveaux en zones minières,
- la création de centres d'entreprise ou sections détachées de l'AFPA dans les Houillères,
- la réalisation de formations d'adaptation dans des entreprises de conversion.

Il s'est avéré nécessaire par ailleurs, de donner aux candidats à une rééducation professionnelle préalablement à leur entrée en stage de FPA, la possibilité d'acquérir les connaissances de base indispensables ou de rafraîchir leurs connaissances antérieures. A cet effet des moyens particuliers de formation ont été mis en place pour les mineurs sous deux formes :

- sections préparatoires aux métiers des métaux,
- actions de préformation individualisée.

Les résultats de ces actions de préformation et de la rééducation professionnelle en sections FPA apparaissent au tableau en annexe.

S'ils apparaissent en progression en 1970, cette évolution demeure toutefois limitée actuellement faute de candidatures d'agents volontaires pour la conversion dans différentes Houillères.

2. Employés - Techniciens et agents de maîtrise

Parallèlement aux actions entreprises pour le personnel ouvrier, la rééducation professionnelle des ETAM a été également prise en charge par les Houillères, en particulier au cours de l'année 1970.

Des études approfondies ont permis de définir les effectifs ETAM qui ne pourront terminer leur carrière dans les Houillères et pour lesquels une conversion s'imposera.

Dans le Centre-Midi une structure de reconversion des ETAM a été mise en place afin d'accentuer leur préformation et réaliser des formations techniques en fonction des débouchés professionnels existants.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, des cycles de formation de personnel d'encadrement pour l'industrie automobile et la sidérurgie ont été créés pour les ETAM, ainsi que des préformations adaptées (durée des cycles: 11 mois).

3. Ingénieurs et cadres supérieurs

Indépendamment des recyclages et perfectionnements organisés dans chaque bassin en vue d'actualiser leurs connaissances et étendre leurs aptitudes à la gestion, qui se sont largement développés au cours des dernières années, des filières de formation sont organisées au niveau des Charbonnages de France pour les ingénieurs et cadres, afin de continuer à faire évoluer de manière positive la décroissance des effectifs dans les tranches les plus âgées et assurer une réorientation de carrière aux ingénieurs intéressés:

- formation « Ingénieurs Affaires » et formations complémentaires,
- formation d'informaticiens de gestion,
- formation de préparation à de nouvelles fonctions,
- formation d'organiseurs ou de formateurs.

Personnel des Houillères ayant reçu :

A — une préformation

B — une rééducation professionnelle, type FPA, en vue de :

— reclassement interne

— reconversion externe

	Préformation Houillères		Sections préparatoires FPA — Métaux		Formation type FPA		
	sortis après préformation 1967/70	en préformation au 31.12.70	sortis de préparatoires 1967/70	en préparatoires au 31.12.70	Sortis après formation 1967/70		en formation au 31.12.70
					avec certificat	sans certificat	
H.B. Nord-Pas-de-Calais	—	—	14	14	405	62	106
H.B. Lorraine	—	—	65	—	471	87	54
Auvergne	—	12	39	15	6	—	7
Blanzy	56	109	—	—	145	12	14
Cévennes	41	57	—	—	67	1	24
Dauphiné	—	—	162	29	30	7	22
Loire	285	76	—	—	169	5	33
ETAM	24	23	—	—	—	—	—
POP*	12	12	—	—	100	—	24
Provence	—	—	—	—	—	—	—
H.B. Centre-Midi	418	289	201	44	517	25	124
Ensemble des bassins	418	289	280	58	1 393	174	284

* POP = Préformation orale pratique.

III — Les mesures d'aide proprement dites

A — Les aides de réadaptation: le régime CECA

La convention annexe au traité de Paris déterminant les mesures initiales et transitoires décidées par le traité reprend en son paragraphe 23 les dispositions décrites sous a) les prêts CECA (1).

Au 31 décembre 1971, un bilan global des aides accordées par la CECA au titre de la réadaptation, dans les charbonnages en France, était le suivant:

	Montant des crédits ouverts (*)	Nombre de travailleurs touchés
Paragraphe 23	616 071	6 655
Article 56	24 093 553	20 852
Total	24 709 624	26 507

(*) En unités de compte: 1 UC = 5,5419 FF.

B — Les mesures prises à la suite du plan Jeanneney

Les mesures prises à la suite du plan Jeanneney (1960 - 1965) en faveur du personnel rayé des effectifs des Houillères du Centre-Midi.

1. Pour faciliter la reconversion de certains bassins conformément au plan d'adaptation des Charbonnages de France, le ministre de l'industrie, en accord avec la Haute Autorité de la CECA, a décidé que le personnel licencié recevrait, en plus des avantages normaux qui comprenaient:

- une indemnité de déménagement et de réinstallation dans le cas de transfert de domicile après mutation ou licenciement,
- pendant un an, une indemnité d'attente dégressive, dans le cas de chômage,

les avantages complémentaires suivants:

- au moment du départ, une « prime de conversion » égale à trois mois de salaire,
- prolongation pendant un an de l'indemnité d'attente dégressive et de la garantie de salaire.

En fait, sauf le cas de fermeture totale d'une exploitation (cas de Champagnac en juillet 1959), les Houillères se sont toujours efforcées de ne recourir à des licenciements que dans la mesure où leur personnel pouvait être reclassé dans une autre activité, qu'il s'agisse de volontaires ayant trouvé par leurs propres moyens un nouvel emploi agréé par les services départementaux de la main-d'œuvre, ou qu'il s'agisse de personnel reconverti sur l'initiative des Houillères dans une industrie ayant des besoins de main-d'œuvre.

(1) Voir p. 42.

2. Le protocole d'accord conclu le 17 mars 1962 entre les Charbonnages de France et les organisations syndicales comportait des mesures complémentaires, prenant effet le 1^{er} juillet 1960:

- la *prime de conversion* est maintenant fixée en fonction de l'ancienneté; elle représente ainsi de 3 à 6 mois de salaire, et est augmentée en outre d'un dixième de mois de salaire par année de service effectuée au fond;
- l'attribution d'une *allocation temporaire de raccordement*, servie aux mineurs qui auraient pu compter, avant l'âge de 55 ans, 30 années au moins de services miniers, en supposant qu'ils aient continué sans interruption leur carrière dans les Houillères;
- d'autre part, les enfants du personnel reconverti pour lesquels le droit à bénéficier d'une bourse des mines aura été ouvert avant le départ de leur père, recevront l'allocation de bourse jusqu'à la fin de leurs études.

Le même droit sera ouvert aux enfants des mineurs reconvertis pendant les trois années scolaires qui suivront la date de cessation d'activité de leur père, ainsi que pour les enfants des anciens agents qui reçoivent l'allocation temporaire de raccordement.

- Enfin, pour les agents reconvertis bénéficiant d'une aide financière des Houillères en vue d'accéder à la propriété, les subventions accordées leur resteront acquises et les conditions de remboursement des prêts consentis par les Houillères pourront être aménagées en fonction des cas particuliers.

3. A titre exceptionnel, tout mineur des Houillères de la Loire, des Cévennes, d'Aquitaine, de Provence et d'Auvergne qui atteignait 30 années de services avant le 30 juin 1961 a dû opter entre:

- la mise à la retraite avec jouissance immédiate, sans attendre l'ouverture du droit à pension,
- le bénéfice des avantages CECA.

4. A *Decazeville* où la réduction des effectifs consécutive à la fermeture des exploitations du fond a continué à poser un problème préoccupant, en raison du nombre d'agents en excédent et des caractéristiques de ce personnel, les mesures particulières suivantes ont été adoptées par le gouvernement en mai 1964: tout mineur du groupe de l'Aveyron du bassin d'Aquitaine, qui atteignait 30 années de services avant le 30 juin 1965, a dû choisir entre:

- sa mise à la retraite avec jouissance immédiate, sans attendre l'âge d'ouverture du droit à pension,
- le bénéfice des avantages CECA,
- son licenciement avec une indemnité de départ égale à 24 mois de salaire au maximum, s'il atteignait l'âge de 45 ans avant le 30 juin 1965.

5. Les modalités des indemnités de transfert et de réinstallation accordées aux mineurs contraints de changer de domicile ont été modifiées à plusieurs reprises. C'est à partir de 1965 que leurs taux ont été alignés sur ceux du régime général.

Toutefois, un taux spécial, plus élevé, avait été prévu pour les ouvriers mineurs acceptant d'être mutés dans une exploitation du bassin du Nord-Pas-de-Calais. En 1966, ce taux spécial était porté de 2 500 à 4 000 francs pour les mineurs chargés de famille et de 1 000 à 2 000 francs pour les célibataires.

C — Les données nouvelles du problème de reconversion, à partir de 1966

Les actions de reconversion menées par la profession dans les Houillères du Centre-Midi, de 1960 à 1965, avaient eu pour mobile spécifique de créer des emplois pour les mineurs inscrits à l'effectif de l'exploitation destinée à être fermée. Dès lors qu'il apparaissait que la réduction de l'emploi allait toucher les plus grands bassins, le problème, en changeant de dimension, changeait quelque peu de nature: il ne s'agissait plus seulement de créer des emplois de reconversion pour les mineurs, mais d'assurer, au bénéfice de l'ensemble de leurs habitants, la ranimation économique de régions entières.

Durant l'année 1967, dans le cadre défini par la lettre du premier ministre du 10 août 1966 au président des Charbonnages de France, les pouvoirs publics et les Charbonnages de France ont pris un certain nombre de mesures contribuant à donner les moyens d'action nécessaires aux différents animateurs responsables de cette reconversion.

1. Protocole d'accord

Le *protocole d'accord signé le 16 juin 1967* entre les Charbonnages de France et les Houillères de bassin, d'une part, et les syndicats FO, CFTC, CFDT, d'autre part, prévoyait les mesures suivantes en vue de favoriser la recherche ou l'acceptation par les mineurs d'emplois nouveaux, dans le cadre des perspectives générales de l'évolution et des conditions particulières de chaque bassin:

a) *Prime de conversion*: Une prime de conversion est versée à tout agent, justifiant de dix années au moins d'ancienneté validables par la CAN, qui est amené à quitter son emploi dans le cadre des mesures de reconversion.

Son montant est égal à 1/2 mois de salaire par année d'ancienneté, avec bonification de 1/10 de mois par année passée au fond dans les Houillères. Il ne peut excéder 12 mois de salaire.

b) *Avantages en nature*: La moitié de l'indemnité de logement versée normalement aux agents retraités, sera payée à partir de l'entrée en jouissance de sa retraite CAN, à tout travailleur reconverti ayant plus de 15 et moins de 30 annuités CAN.

D'autres aménagements concernent le personnel en cours d'accession à la propriété et celui dont les enfants bénéficiaient de bourses des mines.

2. L'arrêté du 25 août 1967

L'arrêté du 25 août 1967 concernant les mesures d'aide à la main-d'œuvre accordées en vertu de l'article 56 du traité instituant la CECA, a modifié et mis à jour les dispositions de l'arrêté du 28 septembre 1955. Les aides octroyées à partir du 15 juillet 1966, aux travailleurs intéressés sont les suivantes:

- Indemnité d'attente allouée au travailleur licencié sans emploi;
- Indemnité compensatrice de perte de salaire, versée au travailleur licencié reclassé dans un emploi permanent;
- Indemnité liée à la formation professionnelle, attribuée au travailleur qui, avant ou après licenciement, suit un stage dans un centre agréé;
- Prime de fin de stage de formation;
- Indemnité de recherche d'emploi;

- Indemnité de doublé résidence;
- Remboursement des frais de transport et de déménagement;
- Indemnité de réinstallation.

Les indemnités

a) L'indemnité d'attente peut être allouée aux travailleurs licenciés qui sont sans emploi. Elle est versée pendant les douze mois qui suivent le licenciement. Son montant est fixé en fonction du salaire net perçu par le travailleur au cours du mois qui a précédé son licenciement, suivant un barème dégressif.

b) L'indemnité compensatoire de perte de salaire

Dans le cas où le travailleur licencié est reclassé dans un emploi permanent affecté d'une rémunération mensuelle inférieure à celle qu'il percevait antérieurement à son licenciement, il lui est alloué, sauf application des dispositions de l'article 7, ci-dessous, pendant les douze mois qui suivent le licenciement, une indemnité égale à la différence entre son salaire mensuel net antérieur, retenu dans les limites ci-après indiquées et sa nouvelle rémunération mensuelle nette. Le salaire mensuel net antérieur est pris en considération selon le barème dégressif suivant, dans la limite de 3 000 francs:

— Tranche de salaire antérieur inférieure à 1 200 francs	90 %
— Tranche de salaire antérieur comprise entre 1 200 et 2 000 francs . . .	80 %
— Tranche de salaire antérieur comprise entre 2 000 et 3 000 francs . . .	60 %

La formation professionnelle

c) Le travailleur licencié qui suit un stage de formation professionnelle dans un centre de formation professionnelle pour adultes, contrôlé par le ministère des affaires sociales ou par le ministère de l'éducation nationale, perçoit pendant la durée de son stage et dans la limite des douze mois suivant son licenciement, une indemnité complémentaire égale à la différence entre son salaire mensuel net antérieur et la rémunération mensuelle perçue en qualité de stagiaire.

Une entreprise relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier qui conserve provisoirement à son effectif des travailleurs qui suivent un stage de formation professionnelle, peut bénéficier, pendant la durée de ce stage et dans la limite des douze mois suivant le début du stage, d'une indemnité au titre de chacun de ces travailleurs. Le point de départ de cette indemnité coïncide avec la date de l'entrée en stage.

Il faut toutefois signaler que la durée du stage de formation professionnelle prise en compte pour la période d'octroi des aides est de neuf mois pour les stages du premier degré (qui comprennent en moyenne trois mois de préformation et six mois de stage proprement dit) et de onze mois pour les stages d'un degré supérieur. La durée totale de la période d'aide est donc de vingt et un mois pour les stages du premier degré et de vingt-trois mois pour les stages d'un degré supérieur. Si le stage de préformation et de formation excède neuf et onze mois, la période excédentaire doit être alors imputée sur la durée totale des aides.

L'indemnité de formation professionnelle sera égale aux versements de l'employeur à chacun desdits travailleurs pendant la durée du stage, dans la limite d'une fraction de leur salaire mensuel net antérieur à leur entrée en stage, déterminée selon le même barème que celui fixé pour l'indemnité compensatrice de perte de salaire.

d) La prime de fin de stage

En cas de succès en fin de stage dans un centre de formation professionnelle pour adultes contrôlé par le ministère des affaires sociales ou par le ministère de l'éducation nationale, le travailleur perçoit une prime comprise entre 1 000 et 2 000 francs et, s'il s'agit d'une formation du 2^e degré ou d'un niveau supérieur, comprise entre 1 500 et 3 000 francs.

Autres indemnités

Une indemnité de recherche d'emploi peut être accordée au travailleur et à son conjoint.

Une indemnité de double résidence peut être attribuée pendant six mois aux travailleurs chargés de famille qui se trouvent dans l'impossibilité de réinstaller dans l'immédiat leur foyer au nouveau lieu d'emploi. Son taux journalier est de trois fois le SMIC.

Les travailleurs contraints de transférer leur domicile dans une nouvelle localité pour y exercer un emploi permanent et à temps complet qui leur est procuré par le service de la main-d'œuvre, ou qui est agréé par ce service, perçoivent le remboursement des frais de transport et de déménagement pour eux et leur famille. Ils peuvent en outre percevoir une indemnité de réinstallation qui varie entre 800 et 2 400 fois le SMIC.

D — Les mesures complémentaires prises en 1971

Dans sa lettre du 26 mai 1971 au président du Conseil d'administration des Charbonnages de France, le ministre du développement industriel et scientifique expose les mesures que le gouvernement a adoptées ou décidées.

Trois protocoles d'accord signés le 9 juillet 1971 entre les représentants des Charbonnages de France et des Houillères de bassin et les représentants des syndicats précisent les avantages accordés.

Ces mesures ont pour but de faciliter les changements de résidence et d'emploi des mineurs, aussi bien dans le cas de mutation que dans le cas de reconversion.

1. Indemnités pour les agents mutés dans les Houillères

Si la mutation d'un agent à l'intérieur d'une Houillère de bassin le conduit à déménager pour se réinstaller à une distance de plus de 20 km, l'intéressé sera remboursé des frais de transport et de déménagement pour lui et pour sa famille, et percevra une indemnité de réinstallation: ces remboursements de frais et cette indemnité seront les mêmes que ceux en vigueur dans le cas d'une reconversion à l'extérieur des Houillères et la CEE y participe pour 50 %.

2. Avantages en nature

Les avantages de logement et de chauffage accordés aux mineurs reconvertis au moment de l'entrée en jouissance de leur retraite minière seront, pour des durées de service à la mine comprises entre 15 et 30 ans, calculés proportionnellement à la durée de ces services, au lieu d'être limités à une valeur égale à la moitié de celle accordée aux travailleurs comptant 30 ans de services, comme le prévoyait le protocole d'accord du 16 juin 1967.

3. Indemnisation des transports domicile-lieu de travail

Lorsque le transport ne peut être assuré par les Houillères, il sera attribué à tout agent, dont le lieu d'habitation est situé à une distance d'au moins 4 km de son lieu de travail, une indemnité compensatrice.

4. Questions liées à la retraite

a) Le montant des pensions du régime minier sera désormais calculé sur la base du trimestre d'assurance au lieu d'un nombre entier d'années de services.

b) Maintien temporaire des agents reconvertis à l'assurance vieillesse du régime minier.

La réglementation actuelle prévoit qu'il est nécessaire d'avoir accompli 15 ans de services à la mine pour pouvoir prétendre, à l'âge de 55 ans, à une pension proportionnelle de retraite.

Afin de ne pas pénaliser les travailleurs optant pour la reconversion alors qu'ils ne comptent pas encore 15 ans de services à la mine, le gouvernement est disposé à faciliter le maintien au régime de retraite de la sécurité sociale minière des travailleurs comptant au moins 10 ans de services à la mine, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la durée d'affiliation nécessaire (15 ans) pour pouvoir prétendre à une pension proportionnelle du régime minier.

Les Charbonnages de France s'efforceront pour leur part d'obtenir que les entreprises de reconversion acceptent de maintenir l'affiliation à l'assurance vieillesse du régime minier dans le cadre des dispositions réglementaires que le gouvernement doit prendre.

Il faut noter que les cotisations versées à la CAN sont supérieures à celles du régime général de sécurité sociale, ce qui constitue un désavantage pour le nouvel employeur qui accepterait de maintenir l'affiliation à la CAN de son effectif reconverti des Houillères.

c) Allocation anticipée de retraite pour travail au fond.

Les agents reconvertis ayant au moins 15 années de services CAN et ayant effectué des services au fond sans remplir la condition de 30 années de services CAN, dont 20 au fond, percevront entre 50 et 55 ans une allocation anticipée de retraite égale à la retraite CAN correspondant à leurs services validables dans ce régime.

d) Il faut signaler en outre la création d'un régime de prévoyance des ouvriers des Houillères, prévu par un protocole d'accord du 8 février 1971 et dont les modalités d'application ont été définies par un protocole d'accord du 9 juillet 1971. Ce régime permettra l'attribution de pensions complémentaires d'invalidité ou de retraite aux anciens ouvriers et de pensions complémentaires aux veuves d'ouvriers.

5. Questions liées à l'assurance maladie du régime de sécurité sociale minière

Dans le cas où les agents reconvertis adhèreraient à une Mutuelle destinée à alléger les charges non couvertes par le régime général de sécurité sociale pour le risque maladie, les Charbonnages de France et les Houillères de bassin couvriront la période de carence éventuellement imposée par la Mutuelle à ses nouveaux adhérents ou de façon plus générale apporteront leur aide à ces agents de façon à leur permettre de bénéficier des services de la Mutuelle dès la date de leur adhésion.

Le gouvernement favorisera en outre la conclusion d'accords entre les divers régimes concernés, pour que les travailleurs reconvertis et leurs ayants droit puissent continuer à avoir accès, s'ils le désirent, aux installations sanitaires relevant du régime minier.

6. Indemnité compensatrice de perte de salaire des mineurs reconvertis

Afin de faciliter la reconversion des mineurs, le gouvernement est d'accord pour laisser aux mineurs reconvertis, dans le cadre de l'indemnité compensatrice de perte de salaire allouée pendant les douze mois qui suivent leur départ de la mine, le bénéfice du travail correspondant aux heures effectuées dans leur nouvel emploi et qui excèdent la durée du travail dans l'emploi qu'ils occupaient aux Charbonnages; il est prêt, par ailleurs, à mettre en vigueur simultanément une nouvelle méthode de calcul de l'indemnité à arrêter avec la Commission des Communautés européennes, qui tient un plus grand compte qu'il ne l'est fait actuellement des efforts accomplis par le travailleur dans l'emploi de reconversion et plus généralement des augmentations de salaires qui peuvent intervenir dans son nouvel emploi pendant la période d'indemnisation.

Le gouvernement est disposé, en outre, tout en laissant subsister le plafond actuel au-dessus duquel il n'y a pas lieu à versement de l'indemnité compensatrice de perte de salaire, à aménager dans les textes réglementaires applicables en la matière la notion de barème dégressif.

7. Formation professionnelle

Les Charbonnages de France et les Houillères de bassin s'engagent à développer leurs efforts de formation et de préformation en vue aussi bien d'une promotion interne au sein des Houillères que d'une reconversion éventuelle.

Le gouvernement est disposé pour sa part à prendre toutes les mesures utiles de sa compétence pour résoudre les difficultés qui pourraient se révéler dans ce domaine.

8. Reclassement des handicapés

Les Charbonnages de France et les Houillères de bassin appuieront toutes les actions engagées dans le but de faciliter le reclassement des handicapés.

IV — Le problème des handicapés

A — Étendue du problème

Le problème des handicapés revêt une dimension particulière en raison de la proportion élevée des handicapés physiques dans le personnel actif des bassins. En effet, l'industrie

extractive reste une des activités où les risques professionnels sont grands. De plus, les Houillères se sont toujours efforcées de reclasser systématiquement les handicapés dans leurs exploitations; d'où un effet cumulatif d'autant plus évident que les effectifs ayant fondu de moitié en 10 ans, la proportion des handicapés a augmenté. L'augmentation progressive de l'âge moyen du personnel accroît encore cette proportion puisque la fréquence des handicapés de toute nature croît avec le vieillissement. Enfin, l'existence d'un statut social spécialement favorable aux diminués physiques (art. 11 du statut Sécurité sociale minière, etc.) contribue à retenir les handicapés dans l'entreprise.

La reconversion des handicapés est souvent difficile. En effet, les pneumoconioses (silicozes) créent un handicap respiratoire qui minore l'aptitude à l'effort. Or celle-ci est particulièrement importante pour le reclassement de travailleurs peu qualifiés. Ce même handicap respiratoire contre-indique les travaux exposant aux intempéries, aux poussières, gaz, vapeurs et fumées irritantes. Enfin, la pneumoconiose est un processus susceptible d'évolution et de complications: même si ce risque est faible, le nouvel employeur craint de se voir imposer des contraintes ultérieures.

Des efforts de prévention technique remarquables ont été accomplis mais les efforts efficaces sont relativement récents, si bien que l'on trouve des pneumoconioses encore fréquentes dans un certain nombre de Houillères: 16 839 cas dans le Nord; 534 en Lorraine; 2 036 dans le Centre-Midi, soit 19 409 dans l'effectif actif au 31 décembre 1969.

Ces chiffres comprennent les silicotiques non indemnisables par rente, soit 2 465 pour le Nord-Pas-de-Calais, 83 pour la Lorraine et 100 pour le Centre-Midi, 2 648 pour le total des trois bassins.

De ce simple relevé numérique ressortent à l'évidence l'ampleur et la gravité du problème dans le Nord-Pas-de-Calais.

B — Données réglementaires

a) Il existe tout d'abord une action générale menée par le ministère du travail en faveur des handicapés: promulgation de textes dans le cadre de la loi du 19 janvier 1957: dégagement de crédits pour aménagement de postes en faveur des handicapés (arrêté du 10 août 1970).

b) La loi du 23 novembre 1957 et ses textes d'application ont fixé les règles qui président au reclassement des handicapés par les soins des services publics de main-d'œuvre. La Commission départementale d'orientation des infirmes saisie par l'agent, décide de son admission au bénéfice de la loi, l'oriente, lui assure le cas échéant une rééducation professionnelle et le place dans le cadre du pourcentage obligatoire de travailleurs handicapés (10 % de l'effectif des entreprises astreintes à cette obligation).

Les handicapés physiques d'origine professionnelle ayant un taux d'IP⁽¹⁾ inférieur à 20 %, qui sont nombreux dans les bassins, ne sont pas admis habituellement au bénéfice de la loi de 1957. Donc le champ d'application de cette législation ne couvre pas exactement l'ensemble des besoins nouveaux créés par le problème de la reconversion minière.

(¹) IP = invalidité professionnelle.

c) Certains handicapés peuvent bénéficier d'une retraite anticipée:

1. L'article 89 de la loi de finances du 23 décembre 1960 accorde la retraite anticipée de CAN à la charge de celle-ci aux agents remplissant les conditions suivantes:

- 30 % d'IP pour *silicose* exclusivement,
- 15 années de services validables pour la CAN.

2. Le décret du 11 avril 1969 accorde la retraite anticipée de la CAN servie par celle-ci et à la charge des Houillères, plus une indemnité de raccordement avec le régime de l'UNIRS versée par les Houillères aux agents remplissant les conditions suivantes:

- 50 % d'IP quelle qu'en soit l'origine (accident du travail ou maladie professionnelle, ou les deux). Ce taux minimum a été abaissé à 30 % pour l'année 1970 dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais;
- 30 années de services validables pour la CAN.

Ces deux conditions peuvent être modulées par arrêté ministériel en fonction des situations et pour des périodes définies. L'article 89 de la loi de finances a permis à un certain nombre de pneumoconiotiques de quitter les Houillères dans des conditions acceptables; le décret du 11 avril 1969 a étendu ces possibilités aux victimes d'accidents du travail.

Cependant, si l'article 89 permet de placer en position de retraite anticipée le silicosé présentant une IP supérieure ou égale à 30 %, ce même texte tend à retenir dans l'entreprise le mineur ayant un taux de rente inférieur, puisqu'en quittant la Houillère il perd le bénéfice de cette disposition. Une demande d'extension du bénéfice de l'article 89 aux agents reconvertis atteints de silicose à leur départ des Houillères, mais ne justifiant pas à ce titre d'une IP de 30 % ou moins, a été présentée par les Charbonnages de France (article 89 potentiel).

Un protocole d'accord conclu en ce sens le 20 juillet 1970 a été approuvé en juin 1971 par les ministères de tutelle. La CAN est chargée de cette application avec effet au 1^{er} octobre 1970.

C — Actions nouvelles à mettre en œuvre

Il a été créé auprès du ministère du travail un groupe de travail chargé d'étudier les actions nouvelles, à mettre en œuvre pour favoriser la conversion des handicapés miniers. Dans une phase exploratrice, c'est un sous-groupe régional réuni dans le Nord autour du directeur régional du travail et de la main-d'œuvre, qui a été chargé d'une étude de la situation concrète dans ce bassin: besoins, moyens déjà existants, et de présenter à l'échelon national ses suggestions. Ce *groupe Nord* a fonctionné pendant l'année 1970. Il a examiné en particulier:

- le fonctionnement de la Commission d'orientation des infirmes et ses éventuelles adaptations aux besoins miniers,
- le placement des handicapés miniers dans les nouvelles industries créées dans la zone minière. En particulier, il est à l'origine de la convention avec Renault, prévoyant l'emploi de 10 % d'agents handicapés légers (taux d'IP < à 15 %),
- le problème des handicapés lourds qui justifierait des actions d'aménagement de postes ou même de création d'emplois réservés.

D — Reclassement des handicapés

Il paraît indispensable que les *pouvoirs publics* procèdent, dans les zones minières, à l'inventaire des postes susceptibles d'être affectés à des handicapés. Là où ces postes sont trop peu nombreux — et c'est dès maintenant le cas du Nord — il conviendrait d'envisager les mesures suivantes :

- aménagement de postes dans les industries existantes ou à créer, par attribution de crédits dans le cadre de l'arrêté du 10 août 1970;
- attribution aux handicapés miniers de certains des emplois réservés, jusqu'ici confiés aux mutilés de guerre dont l'effectif va en diminuant;
- éventuellement, création d'industries qui, par leur nature même, sont capables d'accueillir un nombre important d'handicapés (dans l'exemple néerlandais, fabrication de fournitures électriques pour l'automobile, manufacture d'objets en plastique).

Il faut également que les *entreprises* susceptibles de reclasser des handicapés acceptent de prévoir leur embauche et d'offrir des postes effectivement compatibles avec l'aptitude de ces handicapés. Il faudrait élaborer un programme d'information des entreprises sur ce problème (obligations réglementaires, avantages éventuels consentis, données objectives sur la pneumoconiose du mineur). Enfin l'extension du bénéfice de l'article 89 aux handicapés convertis devrait atténuer la réticence des employeurs à employer des agents dont le handicap est susceptible d'évoluer.

Il faut enfin que les *intéressés* eux-mêmes acceptent le principe de leur conversion.

Le protocole d'accord du 9 juillet 1971 précise que les Charbonnages de France appuieront toutes les actions facilitant la reconversion des handicapés.

Conclusion

La reconversion présente un certain nombre d'aspects fondamentaux pour l'agent reconverti : niveau de salaire, avantages en nature, sécurité de l'emploi. Pour la collectivité, elle représente un coût, qui mesure l'ampleur de l'effort à entreprendre.

A — Le problème de la reconversion pour les mineurs

1. Les *salaires* pratiqués dans les entreprises de reconversion

Un certain nombre d'enquêtes, déjà anciennes mais encore valables, réalisées en 1967-1968, notamment en Lorraine, ont montré les différences de salaires perçus par des mineurs reconvertis dans les entreprises de reconversion. Dans la plupart des cas, cette différence est de l'ordre de 20 à 30 % et explique l'échec de la politique de reconversion. On comprend en effet que le mineur qui s'attend, au terme de la période où la garantie de salaire joue, à subir une amputation de son salaire de cette ampleur, renonce souvent par avance à une telle reconversion. Au contraire, lorsque les salaires pratiqués ou annoncés par les entreprises de reconversion ne sont pas sensiblement inférieurs à ceux que versent les Charbonnages de France, on constate de la part des mineurs une forte demande de reconversion. A cet égard, on peut espérer que les entreprises d'automobiles, qui réalisent plusieurs implantations en région minière et annoncent un niveau de rémunérations relativement satisfaisant, offriront effectivement des possibilités de reconversion intéressantes pour les mineurs. Au 1^{er} janvier 1970, le salaire moyen journalier était d'environ 50 francs, ensemble fond et jour.

2. *Les avantages en nature* (combustibles, logements, etc.)
sont également un problème fondamental

Une attribution de combustible est faite non seulement au bénéfice des membres du personnel, mais aussi aux anciens membres du personnel et aux veuves, bénéficiaires de prestations à la charge de la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines ou titulaires de rentes.

De même des prestations de logement en nature ou en espèces sont accordées aux membres du personnel, retraités et veuves.

Près de 65 % du personnel en activité est logé. Au 1^{er} janvier 1970, on dénombrait 84 500 logements occupés par du personnel en activité, et près de 78 700 logements occupés par des retraités ou veuves.

Les Communautés européennes ont, pour leur part, contribué à la construction de 5 438 logements de mineurs jusqu'au 31 décembre 1970, répartis entre les régions:

Lorraine	2 310
Nord-Pas-de-Calais	1 090
Centre-Midi	2 038
dont: Aquitaine	925
Auvergne	53
Blanzey	365
Languedoc	478
Rhône-Alpes (Dauphiné)	138
Loire	79
	<hr/>
	5 438

Enfin le régime de sécurité sociale minière apparaît aussi plus avantageux que le régime général.

Par rapport au total des salaires versés par les Charbonnages de France, les charges connexes se sont élevées à 83,5 % en 1970:

Retraites	12,2
Prestations familiales	9,1
Maladie, accidents du travail	19,8
Logement — chauffage	21,5
Autres charges	20,9
	<hr/>
Total	83,5

Ces charges connexes ont atteint jusqu'à 104 % du total des salaires en 1963.

En même temps qu'ils constituent de lourdes charges pour les Charbonnages de France, ces avantages en nature sont un frein à la reconversion des mineurs qui hésitent à en perdre le bénéfice.

3. La sécurité de l'emploi

Le statut du mineur confère à cette profession une grande stabilité de l'emploi. Aussi les anciens mineurs, contraints de se reconvertir, appréhendent-ils souvent de ne pas retrouver d'emploi stable. Certains agents reconvertis préfèrent parfois s'intégrer à une entreprise comme la SNCF, malgré un niveau de salaire inférieur aux salaires de l'industrie et encore plus bas que celui de la mine en raison de la sécurité que leur apporte de telles entreprises en matière d'emplois.

B — Le coût de la reconversion

Il est intéressant d'évaluer le coût de la reconversion d'un mineur pour le comparer à la réduction du déficit des Charbonnages entraînée par le départ de cet agent.

Au moment de la préparation du plan de récession accéléré, en 1968, une telle étude a été entreprise, à partir de la méthode suivante :

1. On étudie le déficit prévisionnel des houillères selon le niveau de production, année par année. A cet effet, on fait les hypothèses habituelles de progression des salaires, des prix, etc.

2. On compare divers programme de régression plus ou moins accentués, sous l'angle, d'une part du déficit actualisé, d'autre part des effectifs nécessaires, donc du nombre de reconversions permettant de passer d'un programme haut à un programme plus bas.

3. On part du programme de base ne comportant pas de reconversions, c'est-à-dire de la réduction d'effectifs correspondant à la fonte naturelle, et on déduit des calculs précédents le profit financier que l'on tire d'un certain taux de conversions annuelles.

4. Ce taux donne la limite de la dépense que l'on peut consentir pour la reconversion d'une personne afin que l'opération de reconversion reste rentable.

5. L'ensemble des mesures prises vise à affecter à la reconversion une somme restant dans les limites de ce calcul. En fait, il s'agit de calculs particulièrement difficiles; ils ont été faits indépendamment par deux procédés: le ministère des finances a effectué des calculs comptables prévisionnels sur des hypothèses précises. Il en a déduit que l'on avait intérêt à consentir 80 000 francs environ par personne reconvertie. Aux CDF, on a procédé sur modèle mathématique permettant de trouver le cheminement optimal dans le temps, puis de comparer ces chemins optimaux. Dans la frange des hypothèses jugées vraisemblables, on a trouvé 50 000 à 100 000 francs par reconverti.

Après confrontation, le ministère s'est jugé convenablement informé par ces chiffres très concordants. Les mécanismes ont alors été montés en vue d'arriver à des dépenses de cet ordre.

Une remise à jour a été faite pour l'année 1970, qui donne les estimations suivantes:

Coût de la reconversion

Coûts proportionnels	Coût total F/ouvrier moyen	Houillères	État	CECA
Prime de reconversion	12 475	5 315	3 580	3 580
Prime de licenciement	55	55		
Indemnité de perte de salaire	2 460	0	1 230	1 230
Formation professionnelle	3 870	0	1 935	1 935
Transport, réinstallation	730	0	365	365
Prime d'adaptation	4 400	0	4 400	0
Prêts FDES	500	0	500	0
Total	24 490	5 370	12 010	7 110

Coûts divers non proportionnels (par an)

Interventions du FIAT: 20 millions de francs en 1970

Frais généraux CDF : 8,7 millions de francs en 1970

Coût d'une retraite anticipée

Durée moyenne: 42,6 mois

Coût total : 40 000 francs

Les études faites par ailleurs par la Commission des Communautés européennes recourent les évaluations précédentes en ce qui concerne le coût moyen par mineur reconverti des aides accordées avec le concours de la CECA (prime de reconversion, primes forfaitaires, indemnité de perte de salaire, transport-réinstallation, formation professionnelle, indemnité d'attente en cas de chômage).



CHAPITRE IV

**LA RECONVERSION DES HOUILLÈRES DU BASSIN DU NORD
ET DU PAS-DE-CALAIS**

TABLE DES MATIÈRES

I — Les données du problème	83
1. Évolution de la population totale entre 1962 et 1968	83
2. Évolution de la population active entre 1962 et 1968.	84
3. Évolution de l'emploi dans les houillères	85
a) évolution de la production	85
b) évolution des effectifs	85
c) situation de l'Ouest du bassin houiller	85
4. Les perspectives d'évolution de l'emploi	86
II — Les moyens d'action	87
A — L'accueil des entreprises.	87
1. Rechercher, accueillir et informer les entreprises.	87
2. Régime des aides au développement régional	87
B — Les mesures prises en faveur du développement industriel de la région du Nord-Pas-de-Calais et du bassin houiller	87
1. Programme global d'équipement de la région du Nord - Pas-de- Calais	88
2. Le schéma d'aménagement de la région du Nord - Pas-de-Calais	88
a) communications et transports	89
b) zones industrielles	89
3. La formation	93
a) les besoins	93
b) les moyens	93
c) les résultats	94
III — Les résultats de la politique	96
A — Les implantations industrielles	96
Répartition géographique: 1. Arrondissement de Béthune	96
2. Arrondissement de Lens	98
3. Secteur de Valenciennes	99
4. Arrondissement de Douai	99
5. Zone industrielle de Seclin	100
B — La reconversion des mineurs.	100

LA RECONVERSION DES HOUILLÈRES DU BASSIN DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

I — Les données du problème

Présentation du bassin houiller

C'est au 19^e siècle qu'a été découverte l'importance du gisement houiller, étiré en deux arcs successifs, d'Auchel à Oignies, et de Douai à Condé-sur-l'Escaut, sur le Nord et le Pas-de-Calais. Commenant à l'Ouest dans les collines de l'Artois (Bruay-Auchel), il s'en écarte progressivement vers l'Est (Carvin, Oignies, Ostricourt), puis, de Douai à Valenciennes, longe par le Sud la zone basse de la Scarpe. L'orientation Est-Ouest du bassin minier, suivant la série de dépressions au pied des crêtes de l'Artois, a renforcé l'importance économique des canaux qui relient ces dépressions de Dunkerque à Valenciennes.

Le bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais s'étend sur les arrondissements de Béthune et de Lens, dans le Pas-de-Calais, et sur ceux de Douai et de Valenciennes dans le Nord. Il demeure le bassin le plus important en France, en dépit d'une régression rapide.

La démographie et l'emploi

Une étude effectuée par l'échelon régional de l'emploi établit les données et trace les perspectives d'évolution de la démographie et de l'emploi du bassin houiller.

1. Évolution de la population totale entre 1962 et 1968

Arrondissements	Populations		Différence	Solde migratoire	
	1962	1968		Total	%
Béthune	276 570	275 805	— 765	— 14 967	5,4
Lens	364 115	364 496	+ 381	— 22 684	6,2
Total	640 685	640 301	— 384	— 37 651	
Douai	241 365	250 127	+ 8 762	— 5 435	2,3
Valenciennes	357 655	372 501	+ 14 846	— 5 704	1,6
Total	599 020	622 628	+ 23 608	— 11 138	
Totaux	1 239 705	1 262 929	+ 23 224	— 48 790	
Région	3 659 394	3 815 058	+ 155 664	— 48 381	1,3

La population totale du bassin minier a augmenté de moins de 2 % de 1962 à 1968. Encore cette légère augmentation est-elle due aux seuls arrondissements situés dans le département du Nord. Pour Béthune et Lens, dans le Pas-de-Calais, l'ampleur des mouvements migratoires compense totalement l'augmentation naturelle, et la population globale stagne.

De 1962 à 1968, le bassin houiller a perdu près de 49 000 personnes qui ont quitté les arrondissements miniers, soit la totalité du solde migratoire de la région. Ces migrations ont surtout concerné les arrondissements miniers du Pas-de-Calais (22 700 pour Lens, 15 000 pour Béthune, soit plus de 5 % dans chacun des deux cas) et, à un moindre degré, ceux du Nord (5 500 pour chacun des arrondissements de Douai et de Valenciennes).

2. Évolution de la population active entre 1962 et 1968

Secteurs	Béthune		Lens		Douai		Valenciennes		Ensemble du bassin (valeur absolue)
	1	2	1	2	1	2	1	2	
Primaire	-1 724	-19,4	- 364	-19,8	- 993	-20	- 895	-17,5	- 3 976
Secondaire	-4 342	- 9,7	-3 340	- 4,4	-1 651	- 3,8	-6 790	- 8,3	-16 123
(dont mines)	-8 536	-41,9	-8 727	-17,4	-2 136	-10,8	-2 263	-15,5	-21 662
Tertiaire	+ 859	+ 3,3	+ 4 245	+ 13,8	+ 3 630	+ 13,8	+ 3 869	+ 10,1	+ 12 603
Ensemble des activités	-5 208	- 6,6	+ 541	+ 0,5	+ 986	+ 1,3	-3 816	- 3	- 7 496
dont :									
Hommes	-6 652	-11,2	-3 887	- 4,4	- 757	- 1,3	-4 628	- 4,7	-15 924
Femmes	+ 1 445	+ 7,6	+ 4 428	+ 24,1	+ 1 743	+ 10,1	+ 812	+ 3	+ 8 428

De 1962 à 1968, la population active du bassin houiller a diminué de 7 500 personnes. C'est le secteur secondaire qui a été le plus affecté par cette baisse d'emploi (16 000 personnes) en raison de la diminution de l'activité des Houillères dont les effectifs ont décré de près de 22 000 personnes. Ce sont de ce fait essentiellement des emplois masculins qui ont disparu entre les deux recensements (16 000 personnes).

Par secteur géographique c'est l'arrondissement de Béthune qui a été le plus touché par cette baisse d'activité (5 200 personnes) suivi de celui de Valenciennes (3 800 personnes). En ce qui concerne exclusivement l'activité houillère, c'est l'Ouest du bassin qui a été le plus marqué, les emplois miniers décroissant de 8 500 personnes pour le secteur de Béthune et de 8 700 personnes pour Lens, tandis que les secteurs de Douai et de Valenciennes perdaient chacun un peu plus de 2 000 emplois de mineurs. Il faut noter que pour la région de Valenciennes, la forte décroissance du secteur secondaire est due non seulement au secteur minier (2 260 emplois), mais aussi à une importante baisse d'activité dans la métallurgie (3 600 emplois) et dans le textile (1 500 emplois).

Cette baisse d'activité a entraîné une disparité entre l'effectif de population active disponible dans le bassin houiller en 1968 (303 000 personnes) et les emplois effectivement offerts qui s'élevaient à 288 500.

	Population active en 1968	Emplois offerts en 1968
Béthune	62 220	52 940
Lens	86 320	84 960
Douai	61 140	57 110
Valenciennes	93 320	93 500
Total	303 000	288 510

3. Évolution de l'emploi dans les houillères

L'évolution de l'emploi dans les Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais est conditionnée par la production de ce bassin.

a) Prolongement du gisement du Sud de la Belgique, le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais, le plus important en France par son étendue, assurait 60 % de la *production* nationale en 1938. Sa part est tombée à 50 % en 1959 et 45 % en 1968. Il bénéficie de la proximité de ses principaux débouchés et du fait que toutes les catégories de charbon y sont représentées. Cependant, les gisements d'exploitation difficile, s'épuisent rapidement et conduiront à la fermeture définitive du bassin dans un avenir relativement proche, aux environs de 1983.

Le plan de régression des Charbonnages fixe l'évolution suivante: la production passerait de 15,4 millions de tonnes en 1971 à 9,5 millions en 1975, correspondant à une baisse annuelle moyenne de 11,4 %, sensiblement plus rapide que pour l'ensemble des bassins.

b) *Les effectifs* dans les Houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais ont évolué de la façon suivante. De 1950 à 1970 les effectifs totaux sont passés de près de 170 000 personnes à 67 500 personnes. Les Houillères ont ainsi perdu plus de 100 000 emplois au cours des vingt dernières années, dont, on l'a vu, 16 000 emplois entre 1962 et 1968. En ce qui concerne les années à venir, c'est encore 60 000 emplois qui devraient être créés en une dizaine d'années, pour compenser la seule diminution des activités charbonnières.

c) L'extrême *Ouest du bassin houiller* connaît une situation particulièrement délicate, la difficulté des conditions d'exploitation ayant entraîné une décroissance très marquée de la production et de l'emploi.

La récession de l'activité charbonnière dans le secteur d'Auchel - Bruay se poursuit depuis de nombreuses années: l'effectif avait déjà fondu de près de 10 000 personnes de 1946 à 1950 et est passé de près de 28 000 personnes en 1950 à un peu plus de 7 000 en 1970.

La réduction de ces effectifs s'est effectuée durant toute cette période:

- par évolution démographique naturelle: 17 100 personnes depuis 1948 (8 200 départs volontaires, 8 900 retraites),
- par mutation dans le bassin: 1 300 ouvriers font actuellement l'objet d'une mutation autoritaire sans déménagement et 3 600 ouvriers ont fait l'objet d'une mutation volontaire avec déménagement.

L'arrêt de l'exploitation du secteur d'Auchel - Bruay est prévu en deux temps 1973 et 1975. D'ici 1975, 6 800 personnes auront quitté la mine, les reconversions devant porter sur 1 200 d'entre elles.

4. Les perspectives d'évolution de l'emploi

En l'absence de mouvements migratoires, la population active masculine résidente évoluerait comme suit entre 1968 et 1975.

Arrondissements	Population active nette		Différence 1975 - 1968
	1968	1975	
Béthune	62 220	67 610	5 390
Lens	86 320	97 480	11 160
Douai	61 140	66 930	5 770
Valenciennes	93 320	99 480	6 160
Total	303 000	331 500	28 500

En ce qui concerne l'évolution des emplois offerts, différentes hypothèses ont été envisagées :

- la première hypothèse suppose le maintien pour chaque branche d'activité économique de la tendance observée entre 1962 et 1968 dans chaque zone,
- la deuxième retient pour chacune des zones la moyenne entre la tendance locale et la tendance régionale d'évolution de chaque branche d'activité économique.

Pour chacune de ces hypothèses, on tient compte des créations exceptionnelles d'emploi qui résulteraient des implantations nouvellement décidées dans la région minière (26 100 emplois).

Compte tenu de ces différents facteurs, les conditions d'ajustement entre emplois masculins offerts et population active disponible s'effectueraient comme suit, selon l'hypothèse retenue.

	1	2	3	4	5	6
				différence		différence
Béthune	67 600	(8 600)	61 900	— 5 700	60 300	— 7 300
Lens	97 500	(3 000)	79 500	— 18 000	76 500	— 21 000
Douai	66 900	(10 300)	62 100	— 4 800	61 600	— 5 300
Valenciennes	99 500	(4 200)	88 700	— 10 800	90 700	— 8 800
	331 500	(26 100)	292 200	— 39 300	289 100	— 42 000

(1) Population active disponible 1975.

(2) Créations exceptionnelles d'emplois.
Emplois offerts en 1975.

(3) Maintien de la tendance locale 1962-1968 + créations exceptionnelles d'emplois.

(4) Déficit d'emploi résultant de la différence 1 — 3.

(5) Moyenne entre la tendance locale et la tendance régionale + créations exceptionnelles.

(6) Déficit d'emploi résultant de la différence 1 — 5.

Si l'on prend en compte le maintien, pour chaque branche d'activité, de la tendance locale observée dans chacune des zones, on aboutit à une différence de 39 300 unités entre la population active masculine et les emplois offerts, la zone de Lens étant, avec près de la moitié du déficit, la plus touchée (c'est également la zone qui a le moins bénéficié de créations nouvelles: 3 000 emplois sur un total de 26 100).

Dans la deuxième hypothèse, si l'on tient compte partiellement de la tendance régionale de chaque branche d'activité économique, c'est à un déficit de 42 000 emplois que l'on aboutit, la zone de Lens demeurant la plus défavorisée avec 21 000 unités.

II — Les moyens d'action

L'ampleur du problème de l'emploi du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais, conjuguée avec les difficultés d'autres industries importantes dans la région du Nord-Pas-de-Calais, textile et sidérurgie principalement, ont conduit les responsables nationaux et régionaux à adopter un certain nombre de mesures destinées à permettre la reconversion des activités traditionnelles et à conserver à cette région son dynamisme.

A — L'accueil des entreprises

1. Pour *rechercher, accueillir et informer les entreprises* susceptibles de contribuer au développement de la région du Nord a été créée, à la fin de 1966, une Association pour l'expansion industrielle de la région du Nord-Pas-de-Calais, animée par un Commissaire à la conversion industrielle nommé par le gouvernement en octobre 1967 (voir chapitre 2).

Cette Association fonctionne en étroite liaison avec les services des Houillères pour orienter les investissements nouveaux susceptibles d'entraîner la création d'emplois valables pour des mineurs dans les zones où les fermetures de puits entraînent des dégagements d'effectifs.

2. Afin d'inciter les entreprises à réaliser des investissements industriels, la partie Ouest du bassin houiller, dont la fermeture interviendra avant celle de la partie est, a été classée en zone II du *régime des aides au développement régional*.

Ce classement a concerné les arrondissements de Béthune et de Lens en totalité et, dans l'arrondissement d'Arras, les communes d'Avion, de Méricourt, de Rouvroy et de Drocourt bénéficient des primes d'adaptation. Dans les secteurs de Douai et de Valenciennes, ne peuvent être accordées que les « grosses primes » pour des programmes importants (voir chapitre 2).

En outre, l'ensemble des industries s'implantant en zone minière ont pu bénéficier d'autres avantages financiers: prêt de la CECA, prêts à long terme du Fonds de développement économique et social et participations de la SOFIREM, prêt de la Société de développement régional.

B — Les mesures prises en faveur du développement industriel de la région du Nord-Pas-de-Calais et du bassin houiller

Le 13 mai 1968, un Comité interministériel consacré aux problèmes de la région du Nord, avait pris en considération le Livre Blanc de l'aire métropolitaine et défini, dans ce souci, les lignes directrices d'une politique d'aménagement à long terme pour la région, tant dans le domaine du cadre urbain que dans celui des activités, afin que celle-ci puisse tenir largement sa place dans l'évolution générale de l'Europe du Nord-Ouest.

Le Livre Blanc pour une politique d'aménagement régional donne la priorité à la restructuration, à la densification et à la rénovation du tissu extrêmement lâche et disséminé, et pour cela mal desservi, de la conurbation industrielle que constitue le bassin minier. Le comité interministériel, le 13 mai 1968, a insisté sur la nécessité de s'appuyer sur les centres existants de Béthune et de Douai et de créer de véritables centres là où il n'en existe pas à l'échelle de l'agglomération (Lens, Hénin-Beaumont).

1. *Programme global d'équipement de la région du Nord-Pas-de-Calais*: il porte sur 60 millions de francs. Mis au point postérieurement à la programmation faite par les différents ministères intéressés pour l'année 1968, ce programme complémentaire a été financé en partie par le FIAT.

Le programme visait deux objectifs:

- marquer l'engagement des principes directeurs du Livre Blanc, en particulier en ce qui concernait la restructuration de la métropole et du bassin minier,
- mettre en place les structures d'accueil destinées à favoriser l'implantation des activités, en particulier en assurant une bonne desserte des zones susceptibles de constituer des points d'appui de la conversion et du développement industriel. A cet égard, le Comité interministériel a décidé:
 - de désenclaver la zone industrielle de Douvrin, au Nord de Lens, s'étendant sur 400 hectares utiles, financée avec le concours de la CECA, en améliorant, grâce à un concours du FIAT, la liaison avec Lens par la construction d'une voie nouvelle. (R.N. 347 bis);
 - de hâter la réalisation de la rocade minière entre Lens et l'autoroute A1 et d'améliorer la liaison routière entre cette autoroute et la zone industrielle de Douvrin. En effet, la réalisation de la rocade minière était nécessaire pour supprimer l'obstacle au développement industriel constitué, de part et d'autre de l'autoroute A1, par les agglomérations minières. Cette voie doit vaincre la tendance des entreprises à s'implanter au voisinage même de l'autoroute et de les diriger vers les localisations où les effectifs disponibles sont les plus abondants. Dans le même ordre d'idée, la réalisation d'une liaison directe et rapide entre l'autoroute A1 et la zone industrielle de Douvrin était indispensable pour accueillir des industries lourdes, fortement liées aux marchés du Nord, de la Belgique et de la région parisienne; car les communications n'étaient possibles que de façon très sommaire vers Lille, tandis que vers Paris, ou vers Valenciennes, les agglomérations de Carvin et de Lens constituaient des obstacles difficiles à franchir.

Deux importantes implantations ont été décidées en 1969. La Régie Nationale des Usines Renault et la Société Peugeot ont décidé de réaliser une importante usine automobile de moteurs, sur la zone industrielle de Douvrin, tandis que la Régie Renault décidait également d'implanter au Sud-Ouest de Douai une usine de tôlerie automobile, ainsi qu'une chaîne de montage et de finition. Afin d'assurer la bonne desserte de ces deux usines, le FIAT a été autorisé à intervenir (CIAT 24 février 1970), d'une part pour améliorer la liaison routière entre Douvrin et Lille, d'autre part pour aménager la RN 50, nécessaire à la desserte de l'usine Renault de Douai.

2. *Le schéma d'aménagement de la région du Nord-Pas-de-Calais*, examiné par le Comité interministériel d'aménagement du territoire le 10 février 1971, et approuvé par le Conseil des ministres du 17 février 1971, servira de cadre aux actions d'aménagement du territoire en poursuivant la réalisation des équipements et des infrastructures engagés en 1968.

a) Dans le domaine des *communications et des transports*, on recherche à la fois l'intégration régionale par le couplage entre le littoral et l'intérieur, l'ouverture de la région sur l'extérieur et l'amélioration des conditions de transport dans les agglomérations.

En matière de *liaisons routières*, le schéma détermine deux axes structurants qui sont déjà concrétisés :

- « l'autoroute A 1, Paris — Lille — Belgique, se poursuivra par la mise en service, en 1973, du tronçon « Marcq — frontière belge » ;
- l'autoroute A 2 Comblès-Valenciennes, en cours de construction, sera achevée à la fin de 1972 ;
- en 1973 l'autoroute Lille-Tournai sera mise en service ;
- ces travaux seront à terme complétés par le doublement de l'axe Est-Ouest Calais-Lens A 1, dont la réalisation sera engagée au VI^e Plan (1971-1975) au titre des grands projets prolongeant la rocade minière dont les travaux sont actuellement en cours ;
- de même seront engagés au cours de la même période 1971-1975 la liaison autoroutière ou expresse Lille-Valenciennes.

En ce qui concerne les *liaisons ferroviaires*, des efforts seront entrepris et concerneront, pour la région minière, l'amélioration des dessertes Cambrai-Valenciennes, Lille-Lens-Arras, Bruay-Béthune, Douai-Somain. Des études sont menées pour établir des dessertes rapides cadencées sur ces liaisons.

En matière de *voies navigables*, l'aménagement du canal à grand gabarit accessible aux convois de 3 000 tonnes Dunkerque-Lille-Valenciennes-frontière belge se poursuivra d'ici 1975.

b) Zones industrielles

Le schéma général d'aménagement de la région du Nord préconise la stratégie suivante, destinée à assurer la reconversion industrielle prioritaire du bassin houiller. Il est nécessaire de réserver les sites industriels les plus vastes le long du canal à grand gabarit Dunkerque-Valenciennes dans sa section la plus proche du bassin minier. La valorisation de la voie d'eau modernisée a commencé par l'aménagement de la grande zone industrielle de 450 hectares à Douvrin où s'est implanté Renault-Peugeot (Société Française de Mécanique), suivi par l'installation de Renault sur le site industriel de Brébières-Lambres-les-Douai (400 hectares). De manière analogue Chrysler-Simca a réservé le site de Lieu-Saint-Amand à proximité de la voie d'eau, près de Bouchain. L'expérience de ces implantations de l'industrie automobile avec de très grandes usines conduit à préférer pour de tels besoins la réservation de sites industriels à l'équipement préalable des zones industrielles. Dans cet esprit d'autres sites industriels doivent être réservés par le schéma de l'aire urbaine centrale le long du canal à grand gabarit.

L'équipement des zones industrielles du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais a bénéficié de financements d'origines diverses permettant d'offrir aux industriels des terrains équipés à des prix compétitifs :

- la CECA a participé au financement de l'acquisition des terrains de la zone de Douai ;
- la plupart des zones ont bénéficié de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations bonifiés par le FNAFU ;
- en outre, le FIAT est habilité à intervenir pour abaisser le prix de vente des terrains.

La situation des zones industrielles est la suivante, en décembre 1971 :

Nord

Dénomination	Surface totale (ha)	Surface disponible (ha)	Sociétés déjà implantées ou en cours d'implantation
Douai — Lambres-les-Douai	400		Renault (carrosserie, montage)
Douai — Fle.s-en-Escrebieux	80		Imprimerie Nationale
Douai — Dorignies	126	95	Société Davum (métallurgie) Société Dumas (métallurgie) Établissements Papillon (chaudronnerie, tous métaux) Ordures-service Établissements Dartevet (électricité, bâtiment, industrie) Institut médico-pédagogique (Papillons Blancs)
La Longue-Borne (SE de Douai)			
Valenciennes — Lieu-Saint-Amand — Bouchain	250	80	Simca (assemblage automobiles) Société Causse-Walon (transport d'automobiles)
Valenciennes — Douchy	350		Antar (raffinerie) SA Dépôts pétroliers de Valenciennes
Valenciennes — Rouvignies	48	48	
Valenciennes — Saint-Saulve	200	100	Vallourec

Dénomination	Surface totale (ha)	Surface disponible (ha)	Sociétés déjà implantées ou en cours d'implantation
Isbergues — Guarbecque	10	10	Extension à programmer
Lillers — Allouagne	30	30	Tricotages mécaniques troyens (bonneterie)
Auchel	40	22	Dewavrin (peignage de laine) Masurel (filature, tissage) Douez et Lambin (confection) Établissements Vinaf et Corenor (Vulcanisation, rechapage de pneus) Plastinord (cuves, barques, toits en plastique) Outillage précis (moules en acier) Ateliers Schnitzer (confection)
Ruitz (Bruay)	120	20	Chausson-Plastiques (carrosserie) Freitag (peintures et revêtements) Société de Transmissions Automatiques (Renault, Peugeot, fabrication et montage de boîtes de vitesses automatiques) Établissements Huwer (assainissement et voirie) Usi plastic-Pontier (usinage de matières plastiques)
Béthune « A »	112		Firestone France (pneumatiques) Tolartois (tôlerie légère) Schenectady (résines synthétiques) Olivier (transports) Cutler Hammer Europe (composants électroniques)
Béthune « B » (Annezin)	42	34	Hadengue et Playoust (confection) Caux et Portolan (chaudronnerie)

Dénomination	Surface totale (ha)	Surface disponible (ha)	Sociétés déjà implantées ou en cours d'implantation
Nœux-les-Mines	30		Sicopal (conditionnement plastique, citernes, flaconnage) Sitap (jouets plastiques) Olivier (confection) Leroy-Merlin (maisons préfabriquées) sur zone limitrophe
Lens	15	15	Firestone France (fils et câbles)
Douvrin — Bil y Berclau	450	300	Française de mécanique Renault — Peugeot (fabrication de moteurs)
Harnes	150	45	Panbeton (préfabrication et éléments en béton précontraint) Harnes Batteries (logements préfabriqués) Compagnie Ciments Belges sur zone limitrophe Établissements Hecquet (agglomérés) Établissements Auslender (huisseries métalliques)
Hénin-Beaumont	30	12	Lepoutre (textile) Bultez (chaudronnerie) Prouvost-Masurel (bonneterie) sur zone limitrophe Quillery (volants et accessoires en plastique pour automobiles) sur zone limitrophe

3. La formation

a) Les besoins

La récession de l'activité extractive des Houillères et l'implantation de nouvelles industries dans la région déterminent quatre catégories principales de besoins de formation :

- des besoins de formation professionnelle de mineurs appelés à une reconversion, hors des Houillères, dans de nouvelles activités;
- des besoins de formation professionnelle de mineurs appelés à tenir, dans les Houillères, une partie des postes de surface devenant vacants par suite des départs en retraite. Ces postes, en effet, en raison de l'arrêt du recrutement, ne peuvent être pourvus que par voie de mutation interne. Les mineurs ainsi formés et mutés dans les activités de surface peuvent ensuite être appelés à une reconversion à l'extérieur, dans leur nouveau métier, au fur et à mesure de la récession des activités de surface;
- les formations professionnelles correspondant aux deux besoins indiqués ci-dessus impliquent, comme préalable, pour une proportion importante des mineurs, des besoins de remise à jour et de complément de formation générale de base;
- enfin, le remaniement d'ensemble des activités de la zone du Bassin minier entraîne des besoins d'adaptation pour les différents organismes publics ou privés qui assurent la formation professionnelle des jeunes et des adultes autres que les mineurs: ceci concerne, notamment, un grand nombre d'enfants de mineurs.

b) Les moyens

Face aux besoins cités au paragraphe précédent, on peut distinguer trois catégories de moyens de formation :

- ceux des Services de formation des Houillères,
- ceux de l'AFPA,
- ceux de l'enseignement technique.

1. Au cours des dernières années, l'évolution de l'activité des Houillères s'est traduite, pour ses Services de formation, par une diminution des formations de base traditionnelles et par un développement des formations et perfectionnements destinés à satisfaire aux besoins de l'évolution technique et à faciliter la mobilité professionnelle interne ou externe du personnel, à tous les niveaux hiérarchiques. Les moyens nouveaux mis en place à cet effet comportent principalement :

- des actions de *recyclage* de connaissances générales de base; elles fonctionnent soit à *temps plein*, permettant et précédant immédiatement l'entrée dans un stage de FPA; ces actions se distinguent des sections préparatoires classiques de l'AFPA par des objectifs plus poussés d'acquisitions de connaissances de base, notamment en calcul, moyens d'expression et technologie générale, soit à *temps partiel*, pour les agents dont la reconversion n'est pas immédiate mais est prévisible à moyen terme.
- des *sections conventionnées classiques* de FPA, fonctionnant soit pour les besoins transitoires internes, soit pour la reconversion directe vers l'extérieur.

C'est ainsi qu'ont été créées à Nœux-les-Mines une section ajusteurs-mécaniciens et une section électriciens d'équipement industriel, à Bleuse-Borne, près de Valenciennes, une section ajusteurs-mécaniciens.

- des *sections conventionnées spéciales*, fonctionnant pour des besoins de reconversion directe vers des activités particulières.

C'est ainsi qu'ont été créées, à Lens, des sections de reconversion d'agents de maîtrise des Houillères pour des postes d'encadrement à destination d'Usinor-Dunkerque et de la Régie Renault à Douai, à Noyelles-sous-Lens, des sections de formation courte, pour préparer des mineurs, non susceptibles de suivre un stage de FPA classique, à s'adapter rapidement et convenablement à des emplois d'OS dans les nouvelles industries;

— des *sections non conventionnées* par le ministère du travail fonctionnent telles que à Bieuse-Borne, une section de tôliers-tuyauteurs, à Sin-le-Noble, une section d'agents de maîtrise des services de constructions, et une section d'agents de maîtrise de cokeries.

2. Il existe de nombreux Centres publics de l'AFPA dans la zone du Bassin minier ou à proximité. Ils sont situés à Berck-Plage, Calais, Malo-les-Bains, Béthune, Hazebrouck, Lomme-les-Lille, Roubaix, Liévin, Cantin, Valenciennes-la-Sentinelle, Maubeuge.

— Des sections à recrutement homogène de mineurs ont été réservées ou créées en tant que de besoin dans les Centres publics:

— à La Sentinelle: une section soudage mixte et une section tôlerie-tuyautage,

— à Liévin: une section tournage, une section soudage mixte, une section ajusteurs-mécaniciens, ainsi qu'une section machines-outils destinée à assurer la 1^{re} partie de la formation d'agents de maîtrise des Houillères destinés à une reconversion dans des postes d'encadrement de la Société Française de Mécanique à Douvrin.

— Par ailleurs, les autres sections des Centres de l'AFPA de la région accueillent des stagiaires des Houillères dans leurs sessions normales, aussi bien pour les métiers du bâtiment que pour ceux des métaux, ainsi que dans leurs sections préparatoires de Liévin et Maubeuge.

3. Les divers échelons de l'enseignement technique sont étroitement associés à la recherche de l'adaptation des moyens de formation à l'évolution des besoins.

C'est ainsi que chacune des implantations nouvelles, dès que les pourparlers sont suffisamment avancés, sous l'impulsion du Commissariat à l'industrialisation de la région Nord, fait l'objet de rencontres d'information et de concertation auxquelles participent, entre autres, sous la présidence de l'autorité préfectorale, les représentants régionaux et locaux des ministères du travail et de l'éducation nationale, les représentants de l'entreprise concernée et ceux des Houillères.

Au cours de ces rencontres sont notamment examinés les besoins de recrutement et de formation, le potentiel existant et les moyens à adopter ou créer pour y répondre.

La carte scolaire de l'enseignement technique tient donc compte des implantations prévues, mais un temps de réponse minimal de 4 ans (1 an pour la création d'une nouvelle section + 3 ans d'études) est inévitable.

Au nombre des créations nouvelles, on peut citer la décision de construire à Bruay-en-Artois un complexe de formation de conducteurs et de mécaniciens d'engins de chantier du Génie civil, le FIAT participant à l'acquisition du Terrain de manœuvres annexé à cet établissement (CIAT, 29 juillet 1971).

c) *Les résultats*

Si l'on se limite aux actions de formation concernant le personnel des Houillères, le bilan de ces actions ressort des tableaux suivants: (ceux-ci ne comprennent pas les anciens mineurs, ayant volontairement quitté les Houillères et admis, *ensuite*, à un stage de FPA dans un Centre public).

1 — Entrées en stage de FPA jusqu'au 1er octobre 1971 (ouvriers)

	1967	1968	1969	1970	1971 (9 mois)
Entrées en stage de l'année	13	110	246	289	222
dont préparatoires				60	43
Entrées cumulées		123	369	658	880 ⁽¹⁾

2 — Formations réalisées ou en cours au 1er octobre 1971

		Bâtiment	Préparateurs métaux	Métaux et sidérurgie	Ensemble
Ouvriers	Formés	143	89	443	675
	Formation en cours	5	14	157	176
	Ensemble	148	103	600	851 ⁽¹⁾
ETAM	Formés			115	115
	Formation en cours			83	83
	Ensemble			198	198
Total ouvriers et ETAM					1 049

⁽¹⁾ La différence entre les totaux des tableaux rend compte des abandons en cours de formation.

III — Les résultats de la politique

A — Les implantations industrielles

Globalement, l'effort d'industrialisation de la région du Nord se traduit par la progression considérable des primes mises à la disposition des entreprises qui réalisent dans la région du Nord des créations ou des extensions.

	1966	1967	1968	1969	1970
Montant des primes (millions de francs)	2,1	6,3	6,4	42,1	76,9
Emplois devant être créés par les programmes aidés	660	2 050	5 200	6 500	10 265

Le bassin houiller a largement bénéficié de ces programmes.

Au milieu de 1971, c'est plus de 30 000 emplois industriels nouveaux qui ont été négociés pour l'ensemble du bassin. Mais, parmi les implantations nouvellement décidées, toutes les usines ne fonctionnent pas encore. Au début de 1971, 16 usines nouvelles avaient été ouvertes, occupant environ 2 500 personnes. Au cours de l'année 1971, 6 usines nouvelles devaient entrer en fonctionnement créant 3 400 emplois nouveaux. 4 de ces nouvelles usines concernent le secteur automobile (opérations décidées en 1968 et 1969. Ce secteur doit assurer à lui seul la création de quelque 25 000 emplois directs nouveaux dans la région du Nord et l'on peut escompter la création d'environ 50 000 emplois induits dont une bonne part sera sûrement localisée dans le Nord).

Les principales implantations du bassin minier permettront la création de 16 000 à 20 000 emplois nouveaux dont 3 000 à 4 000 pourront être valablement offerts à d'anciens agents des Houillères. Elles bénéficieront à l'ensemble du bassin houiller et particulièrement à l'Ouest où des efforts particuliers d'industrialisation ont été entrepris.

Les programmes d'embauche de ces principales opérations de 1971 à 1975 s'établissent comme suit:

	Programme d'embauche	dont mineurs
Arrondissement de Béthune	7 300 - 7 800	1 350 - 1 450
Arrondissement de Lens	3 300	480
Arrondissement de Douai	4 000 - 8 000	800 - 1 600
Arrondissement de Valenciennes	1 800	480
	16 400 - 20 900	3 110 - 4 010

Géographiquement, la répartition de ces investissements nouveaux s'est effectuée comme suit:

1. Arrondissement de Béthune

Deux implantations importantes dans le secteur de l'automobile permettront de créer des emplois dont une bonne partie sera valable pour des emplois de conversion. A Douvrin, la Société Française de Mécanique, filiale de la Régie Nationale des Usines Renault et de la Société Peugeot a décidé la construction d'une usine de moteurs qui en-

trera en service en 1971 et emploiera à terme 7 000 personnes, l'embauche de 1 000 à 1 200 anciens mineurs étant prévue. A Douvrin sera également étudiée la mise au point de moteurs antipollution pour le compte de Renault, Peugeot et la Société Suédoise Volvo au sein d'une nouvelle société, la Franco-Suédoise de Mécanique.

La Régie Renault a d'autre part décidé la réalisation d'une usine de transmission automatique à Ruitz. 2 000 à 2 500 emplois seront créés à terme, dont 300 à 400 pourront être occupés par d'anciens mineurs.

A Ruitz encore on a enregistré la création par la Société Chausson-Plastique d'une usine de fabrication de pièces diverses en polyester devant créer une centaine d'emplois nouveaux (début 1971, 100 personnes, dont 20 anciens mineurs, y travaillaient) et la décentralisation d'une usine de peintures, par la Société des Peintures Freitag, devant créer 60 emplois d'ici le milieu de 1972 et s'accroître ultérieurement.

A Béthune même, plusieurs programmes importants ont bénéficié d'une prime d'adaptation. La Société Firestone France a décidé en 1968 de développer son usine de pneumatiques et de chambres à air et de créer ainsi 150 emplois nouveaux dont 90 emplois de reclassement réservés par priorité au personnel des Houillères. La Société américaine Cutler-Hammer décidait pour sa part de réaliser une usine de composants électromécaniques pour l'automatisme. Plus de 60 personnes devraient être embauchées avant la fin de 1971. Enfin la Société Artem, du groupe Tetsu-Acquitas, spécialiste d'engins de pesage, a décidé de décentraliser sur Béthune son usine de Corbeil, opération qui entraînera la création de plus de 200 emplois.

D'autres implantations se sont réalisées à Mazingarbe, Violaines, Nœux-les-Mines. Elles concernent la Société Industrielle de Logement familial à Mazingarbe, spécialisée dans la fabrication de pavillons individuels industrialisés. La réalisation de ce programme devait entraîner la création de 100 emplois dont 60 emplois de reclassement; en réalité, 113 emplois ont été effectivement créés, mais 15 seulement occupés par d'anciens mineurs au début de 1971. A Violaines, la Société IDL (Industrielle du Logement), filiale des Charbonnages, devrait employer plus de 250 personnes. En réalité, son développement rapide lui a permis d'atteindre un effectif de 400 personnes au début de 1971, dont une cinquantaine d'anciens mineurs. A Nœux-les-Mines, la SITAP, Société industrielle de tous articles pratiques, a totalement décentralisé son usine de Longjumeau et doit créer 300 emplois d'ici le milieu de 1972, l'embauche intervenant en accord avec la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre. 120 personnes, dont 40 anciens mineurs, travaillaient dans cette usine au début de 1971.

Ces principales implantations décidées dans le secteur de Béthune doivent créer de 7 300 à 7 800 emplois d'ici 1975, dont 2 000 devaient d'ores et déjà être créés en 1971.

D'autres opérations moins importantes ou plus anciennes ont également bénéficié de primes d'adaptation pour des programmes de création d'extension d'activités. Citons parmi elles, la Société Surnyl à Auchel qui emploie une centaine de personnes dont près du cinquième sont d'anciens mineurs, dans une usine de tapis et moquettes. D'autres extensions ont été réalisées à Auchel par la Société Dewavrin et Cie, qui a procédé à une extension de son usine de peignage de laine, augmentant ses effectifs de 85 personnes, par la Société Outillages Précis Moules et Mécaniques (60 emplois nouveaux); par contre, une entreprise fabriquant du matériel électronique et mécanique, Sefara, a renoncé à créer une usine qui aurait employé 500 personnes.

A Béthune ont été aidées les extensions des sociétés Socomo (Société de Construction de machines-outils) et Tolartois (travaux divers sur métaux) ainsi que la création d'une usine spécialisée dans la fabrication de moules et d'outillages pour la transformation des matières plastiques par la Sofarcom, filiale de CDF-Chimie.

A Bruay-en-Artois, 200 emplois doivent être créés dans le secteur textile par les Établissements Lemaire et la Société Delessalle-Desmedt, tandis que l'entreprise de bonneterie Olivier réalise une deuxième extension à Nœux-les-Mines.

La Société Flip, fabriquant des persiennes et des volets, emploie 100 personnes, dont 16 mineurs, dans son usine d'Auchy-les-Mines.

A Wingles, la Société Ergé-Spirale a décentralisé une usine de fabrication de batteries destinées au chauffage, au conditionnement d'air et à l'échange thermique. Fin 1970, 300 personnes étaient employées, parmi lesquelles 90 anciens mineurs.

2. Arrondissement de Lens

Si aucun programme n'atteint l'ampleur de ceux que présente le secteur automobile, un certain nombre de programmes nouveaux doivent permettre la création de 3 300 emplois supplémentaires, dont près d'un millier pour la seule année 1971.

A Hénin-Liétard, l'entreprise Quillery, fabriquant des pièces en matière plastique pour l'automobile, employait, fin 1970, 220 personnes, dont 60 anciens mineurs, dans son usine qui a démarré deux ans plus tôt, et elle prévoit l'embauche de 300 personnes supplémentaires dont 60 anciens mineurs. De même la Société Benalu, qui a lancé fin 1967 son usine de fabrication de bennes pour camions, employait 225 personnes dont 40 anciens mineurs fin 1970 et prévoyait de porter son effectif à 300 personnes. La Société Européenne de la Maille, filiale du groupe Prouvost-Mazurel, a créé une usine à Hénin-Beaumont, qui doit entraîner l'embauche de 600 personnes dans le courant de 1972. Démarrée quelques mois plus tôt, cette usine employait 250 personnes à la fin de 1970. Enfin deux extensions ont été primées l'une concernant une fabrique de pantalons, les Établissements Javel, l'autre un atelier de chaudronnerie générale, Bultez.

A Lens, Firestone-France a décidé de construire une usine de préparation de fils d'acier nécessaires à la fabrication des pneus à carcasse devant entraîner la création de 420 emplois d'ici 1975 dont une centaine réservés aux anciens agents des Houillères.

La Société Panbeton à Harnes crée une usine spécialisée dans la fabrication d'éléments de structure en béton précontraint, qui emploiera 130 personnes en juin 1972, dont une trentaine d'anciens mineurs.

A Carvin, une filiale de la Société Poclair, les « Constructions Mécaniques de Carvin » avec le concours de la CECA, réalise un programme qui entraînera la création de 300 emplois d'ici 1972 dans une usine de sous-ensembles mécano-soudés entrant dans la construction des pelles automotrices. Six mois après sa mise en service, cette usine employait 225 personnes, parmi lesquelles 35 mineurs. A terme, cette usine pourrait employer 100 anciens mineurs sur un effectif total de près de 600 personnes.

A Liévin, la Société Intissel, spécialisée dans la fabrication d'étoffes non tissées, a installé une nouvelle unité de production qui créera 250 emplois, pour la quasi-totalité masculins, 40 devant être occupés par d'anciens mineurs.

La Société Bourguignonne d'Applications Plastiques, filiale de Solvay a ouvert à la fin de 1969 une usine de fabrication de flacons, plaques ondulées et sacs en matière plastique à Grenay et employait une centaine de personnes fin 1970, dont un quart d'anciens mineurs. Au total 400 emplois doivent être créés, dont 300 emplois masculins sur lesquels 130 seront des emplois de reclassement.

A Sains-en-Gohelle, la Société Altec-Sopitec, bénéficiant d'une prime d'adaptation et d'une indemnité de décentralisation, a réalisé une usine de fabrication de sacs en plastique créant 350 emplois. Une extension portant sur 130 emplois supplémentaires est prévue.

L'arrondissement de Lens a vu également au cours des dernières années se réaliser un certain nombre de programmes de création ou d'extension qui ont permis la création d'emplois nouveaux.

Ainsi, une entreprise de confection Zins a créé 400 emplois à Lens, pendant que les Laminoirs, Tréfileries et Câbleries de Lens portaient leur effectif total à plus de 1 000 personnes, grâce à une extension créant 200 nouveaux emplois. Plusieurs petites extensions étaient réalisées à Sallaumines par l'entreprise de Carrosserie industrielle Durisotti frères, à Avion par les Charpentiers et Menuisiers de l'Artois, à Loison-lès-Lens par Sexprot, Société d'exploitation de procédés et de techniques, à Courcelles-lès-Lens par la Société Javil, spécialisée dans la fabrication de chaussures pour hommes.

3. Secteur de Valenciennes

Dans le secteur de Valenciennes, où la récession de l'activité minière s'accompagne du problème du déplacement de la sidérurgie de la Vallée de l'Escaut vers Dunkerque, le classement en zone II du régime des aides au développement régional n'a pas été accordé, en dépit de la situation médiocre de l'emploi décrite précédemment.

Toutefois, une prime d'adaptation industrielle a été accordée, au titre de la « grosse prime » à la Société Chrysler-France, pour financer l'installation à Hordain, près de Bouchain, au Sud-Ouest de l'agglomération de Valenciennes, de la première partie d'une usine de carrosserie automobile. Ce programme bénéficie également d'un prêt CECA. Cette implantation doit entraîner la création de plus de 700 emplois d'ici le début de l'année 1974. 160 d'entre eux pourront être valablement offerts aux anciens agents des Houillères.

La Société Vallourec réalisera pour sa part une importante extension qui entraînera la création de 900 emplois entre 1972 et 1975. Le tiers de ces emplois sera réservé au reclassement des anciens mineurs.

4. Arrondissement de Douai

L'arrondissement de Douai n'est pas classé en zone II.

Il a été choisi par la Régie Nationale des Usines Renault pour y implanter une usine groupant une tôlerie automobile ainsi qu'une chaîne de montage et de finition qui, démarquant en septembre 1971, doit employer 400 personnes à la fin de cette même année et 4 000 à 8 000 personnes à terme dont 800 à 1 600 postes seront réservés au reclassement.

En outre, le gouvernement a décidé le transfert à Douai d'ateliers de l'Imprimerie Nationale qui, dans un premier temps, créeront 460 emplois mais sont susceptibles de développement.

5. Zone industrielle de Seclin

D'importantes implantations industrielles se réalisent sur la *zone industrielle de Seclin*, qui, par sa situation, permet d'assurer l'emploi de travailleurs venant non seulement de la métropole, mais également du Bassin minier, des secteurs de Douai et de Lens. La Société Générale de Mécanique Aéronautique du groupe Dassault crée à Seclin une usine destinée à la fabrication de pièces d'avion Mercure. Cette implantation permettra la création de 850 emplois. D'autre part, la Société Revlon, fabricant de produits de beauté et de cosmétique, bénéficie d'une indemnité de décentralisation et d'une prime de localisation des activités tertiaires pour le transfert de la région parisienne d'une usine de produits de beauté, de parfums et de cosmétique. Cette opération créera 500 emplois à Seclin, dont de nombreux emplois féminins, qui pourront en partie être pourvus par du personnel de la région minière, contribuant ainsi à la solution du problème de l'emploi féminin de la zone minière.

Conclusion

En reprenant les indications ci-dessus pour systématiser les créations nouvelles d'entreprises suivant leur appartenance sectorielle, il est à remarquer que l'évolution en cours de la région Nord-Pas-de-Calais est dominée par l'apparition de l'industrie automobile, qui pourra compenser en nombre bien des pertes d'emplois résultant de la récession minière.

Le plastique fait également une apparition en force quoique en importance moindre, puis les filières du travail des métaux et de la mécanique — spécialement dans les deux branches de la fabrication ou de l'usinage traditionnels (grosse chaudronnerie par exemple) et de la mécanique évoluée (l'installation de Dassault est caractéristique à cet égard).

Par ailleurs, l'on assiste à une certaine extension sur le Bassin minier d'activités plus classiques dans la région, mais jusqu'ici peu répandues sur ce Bassin, telles que la confection.

Il faut ajouter parallèlement que dans les filières ressortissant au secteur tertiaire, dont il a peu été question ci-dessus pour la double raison qu'il est à la fois exclusif de l'attribution de la prime d'adaptation industrielle et peu prometteur pour la reconversion des mineurs, l'on assiste également à la création de nombreux emplois (création de l'Imprimerie Nationale par exemple, sans parler de celle de commerces de toute nature).

B — La reconversion des mineurs

De 1968 à novembre 1971, 1 074 mineurs du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais ont été reconvertis. Ils se répartissent de la façon suivante :

	1968	1969	1970	1971 (au 1er déc.)	Total
Par catégories professionnelles:					
Ouvriers	67	332	218	248	865
ETAM	31	33	57	52	173
Ingénieurs et cadres	—	—	23	13	36
	98	365	298	313	1 074
Par répartition géographique des emplois de conversion (en %)					
— Région des Houillères	100	97,3	86,6	77	
— Autres régions de France	—	2,7	13,1	23	
— Étranger	—	—	0,3	—	
.....	—	—	—	—	
Par nature des entreprises d'accueil (%)					
— Emplois détectés par les HBNPC ..	100	95,9	78,9	82,3	
dont entreprises conventionnées ...	93,9	82,2	64,8	69,3	
dont entreprises agréées	6,1	13,7	14,1	13,0	
— Emplois trouvés par les intéressés ..	—	4,1	21,1	17,7	
Par tranche d'âge (%)					
moins de 21 ans	4,1	0,3	0,3	0,3	
21 à 25 ans	13,3	7,1	1,7	2,9	
26 à 30 ans	15,3	10,7	8,1	4,8	
31 à 35 ans	16,3	34,5	31,5	37,4	
36 à 40 ans	18,4	33,4	32,2	32,6	
41 à 45 ans	17,3	9,6	18,8	16,2	
46 à 50 ans	11,2	4,1	6,4	5,5	
+ de 50 ans	4,1	0,3	1,-	0,3	

Les reconversions par entreprises d'accueil ont été les suivantes pour les 1 039 ouvriers, techniciens et agents de maîtrise reconvertis de 1968 à novembre 1971.

Entreprises conventionnées:	Total général
BAP	31
Benalu	9
Brasseur	1
Clima-Chappée	2
CMC	48
Cuttler-Hammer	5
Ergé-Spirale	94
Firestone	14
Flip	24
Française de mécanique	45
François	2
Freitag	10
IOL	69
Intissel	21
SCMO	9
La Ciotat	33
Socomo	1
Panbeton	—
Papillon	1
Sofarcom	10
Quillery	72
Rnur	22
SCC	3
Self-Mangis	2
Sicopal	149
Silf	5
SMA	6
Sopitec	49
STA	56
Surschiste	1
Surnyl	20
Vallourec	—

Entreprises non conventionnées:	
Antar	7
Céma	3
Celcer	1
Pompes Gonnehem	1
Usinor	117
Reconversions personnelles:	
Employés	48
Ouvriers	48
dont handicapés physiques (ouvriers)	8
Total:	1 039

CHAPITRE V

**LA RECONVERSION DES
HOUILLÈRES DU BASSIN DE LORRAINE**

SOMMAIRE

I — Les données du problème	105
A — Présentation du bassin houiller lorrain dans le cadre du bassin houiller sarro-lorrain.	105
B — La structure urbaine du bassin houiller lorrain	107
C — L'évolution de la démographie et de l'emploi	108
1. La démographie	108
2. L'emploi	110
3. Les migrations conditionnent l'avenir du bassin houiller lorrain .	111
4. Les perspectives d'évolution	111
D — L'évolution des houillères	112
1. Présentation	112
2. Le plan à long terme	113
3. Le choix des sièges à arrêter	113
4. L'évolution des effectifs	114
II— Les mesures	115
A — Les équipements	115
1. Équipements routiers	115
2. Terrains industriels	116
3. Équipements tertiaires	117
B — La formation	117
III — Les résultats	119
A — Les implantations industrielles	119
B — La reconversion des mineurs.	123

LA RECONVERSION DES HOUILLÈRES DU BASSIN DE LORRAINE

I — Les données du problème

A — Présentation du bassin houiller lorrain dans le cadre du bassin houiller sarro-lorrain

Le bassin houiller lorrain se prolonge en république fédérale d'Allemagne.

Ce gisement charbonnier s'étend sur une bande allongée de 30 km de large et de 90 km de long, orientée dans le sens Nord-Est (Allemagne) — Sud-Ouest (France), jalonnée par les villes de Neunkirchen et Faulquemont dans le sens de la longueur, de Sarrelouis et de Forbach dans le sens de la largeur. Les gisements affleurent dans la région Nord allemande et vont en s'approfondissant vers le Sud; cette particularité explique pourquoi le développement de l'extraction houillère a été plus rapide dans la région allemande que dans la région française.

En ce qui concerne l'industrialisation de ces régions, on peut noter qu'avant même l'apparition du charbon dans les techniques industrielles, les industries à feu s'étaient développées en raison des nombreuses forêts qui recouvrent ces zones: les forges ont été à l'origine des importants établissements sidérurgiques sarrois qui fonctionnent à l'heure actuelle; il subsiste également un grand nombre d'industries céramiques et de verreries, tant en Sarre qu'en France.

Les bouleversements politiques des 19^e et 20^e siècles ont eu des répercussions importantes sur le développement de l'économie du bassin sarro-lorrain:

- jusqu'en 1815, l'influence française a dominé sur une économie peu développée;
- de 1815 à 1870, le bassin est coupé entre la France et la Prusse. De part et d'autre de la frontière, les industries commencent à démarrer;
- de 1870 à 1918, le bassin appartient en totalité à l'Allemagne. C'est la période de démarrage de l'expansion industrielle des pays d'Europe occidentale et cette expansion se fait dans le cadre de l'économie allemande;
- depuis 1918 le bassin est à nouveau coupé en deux par la frontière franco-allemande.

Pendant la période d'annexion de la Lorraine par l'Allemagne, la ville de Sarrebruck située au cœur de la région charbonnière se développa considérablement, devenant la véritable capitale économique du pays; elle a drainé autour d'elle et le long de la vallée de la Sarre toutes les industries en expansion. Aucune industrie nouvelle n'est venue se fixer dans la région lorraine du bassin qui, coupée de Sarrebruck après 1918 est devenue et est restée

un pays de moro industrie. Cette région souffre maintenant, en raison de la récession charbonnière, de son manque d'industries complémentaires et de la coupure qui l'isole de Sarrebruck.

Le Livre Blanc du bassin houiller de Lorraine envisage l'avenir du bassin houiller lorrain dans l'alternative suivante :

- ou cette région lorraine, en s'appuyant sur l'axe mosellan se développe à l'intérieur de sa frontière actuelle,
- ou elle connaît un développement important qui lui permettra de jouer un rôle actif de relais entre la Sarre et la métropole lorraine.

Le bassin sarro-lorrain constitue un bloc de population de 1 400 000 habitants dont près de 1 200 000 sont situés en Allemagne et un peu plus de 200 000 en Lorraine.

L'évolution des Houillères du bassin de Lorraine concerne deux zones géographiques.

Le bassin houiller français proprement dit, sur lequel s'est développée l'industrie du charbon, s'étend sur une superficie de près de 700 km² et regroupe une population de 214 000 habitants ; il comprend 86 communes regroupées autour des cinq secteurs homogènes suivants :

Faulquemont	: 13 800 habitants au Sud-Ouest
Saint-Avold	: 52 000 habitants au Sud
Creutzwald	: 30 400 habitants au Nord
Merlebach	: 38 500 habitants au Centre
Forbach	: 79 400 habitants à l'Est

85 % de la population du bassin houiller, soit près de 170 000 habitants, sont concentrés, de part et d'autre des 25 km de la RN 3, dans des villes et bourgs qui ont fini par former une agglomération quasi continue.

La caractéristique fondamentale de cette concentration urbaine « sui generis » est de ne pas disposer d'un niveau de services collectifs comparable à celui d'une véritable ville de la même importance.

Il est toutefois intéressant de relever que les collectivités locales sont sur le point de prendre une conscience accrue de leur appartenance à cette concentration urbaine élargie. Citons notamment à cet égard que l'année 1971 a connu à la fois la fusion des villes de Merlebach (8 000 h.) et de Freyming (9 500 h.) et la création du district urbain de Forbach, groupant 20 communes.

Les récents textes intervenus sur les fusions de communes sont de nature à favoriser encore le mouvement amorcé.

Le secteur de Creutzwald bénéficie, grâce à la RN 3A élargie, d'un accès direct et rapide à cette épine dorsale du bassin que constitue la RN 3, doublée de l'autoroute A 32 Metz-Sarrebruck.

Seul le secteur de Faulquemont est un peu à l'écart, il est cependant correctement relié aux échangeurs de Boulay et de Carling sur l'autoroute A 32.

B — La structure urbaine du bassin houiller lorrain

Pour une population totale de 214 000 habitants, le bassin houiller ne possède pas de centres urbains structurés et équipés.

Les sociétés privées qui exploitèrent le charbon au 19^e siècle, construisirent des cités dortoirs à proximité des puits de mine. Les HBL poursuivirent cette politique après leur substitution en 1946 aux sociétés privées — elles se trouvent actuellement propriétaires de 25 000 logements assurant ainsi l'habitat de près de la moitié des habitants du bassin houiller.

Forbach

Sur ce secteur qui s'étend du pont de Rosbruck à la frontière franco-allemande se situent *les deux importants sièges d'extraction des HBL de Wendel et de Simon et la plate-forme de Marienau* située au Nord de la ville de Forbach.

Au début du 20^e siècle, Forbach comptait 8 000 habitants. Actuellement, sa population est de 23 000 habitants. Ville la plus importante du Bassin, elle remplit le rôle de *centre urbain d'un secteur de population importante de forte densité*.

Les communes limitrophes étant essentiellement des agglomérations ouvrières, la ville de Forbach a pu se doter d'équipements commerciaux administratifs et culturels. Cependant, la proximité de Sarrebruck a eu, peut-être, tendance à freiner ces équipements.

Son site particulier en bordure du plateau lui permet d'élargir son influence vers les régions hautes du plateau au Sud.

- Située sur un axe de transport ferroviaire, routier et autoroutier international, elle remplit les fonctions à la fois de *ville-centre* et de *ville-relais*.

Saint-Avold

Sur ce secteur qui s'étend d'Ouest en Est de la falaise de Longeville au passage de Hombourg se situe le siège de Folschwiller.

C'est dans la région Nord du secteur (entre Saint-Avold et Carling) que se sont installées les industries de transformation du charbon.

Centrales électriques et cokeries en ont été les premières réalisations.

Le traitement des sous-produits de la cokéfaction y a provoqué le développement d'une importante plate-forme de carbochimie et également de pétrochimie; depuis qu'elle est reliée à la raffinerie de Klarenthal, cette plate-forme reçoit également les sous-produits pétroliers.

La ville de Saint-Avold, avec 18 000 habitants, en est le centre urbain principal. La vieille ville, sise au fond de la cuvette, se caractérise par un centre compact enclavé entre trois collines, et par l'absence d'une gare ferroviaire (la ligne SNCF passant à trois kilomètres du centre).

Elle s'est reconvertie à l'action commerciale et la fonction résidentielle s'y est développée sur les collines d'alentour.

Sièges des importants développements de la chimie, du charbon et du pétrole, en position centrale du bassin houiller et point d'éclatement de la route nationale RN 3 vers les régions industrielles de Forbach - Sarrebruck d'une part, et de Carling - Creutzwald - Sarrelouis d'autre part, la ville de Saint-Avold a vocation pour prendre dans le bassin un rôle de *centre tertiaire important*.

Merlebach

Limité au Nord par la frontière, ce secteur s'étend du pont de Rosbruck à Hombourg et de l'hôpital à Fareberswiller. Les sièges de Merlebach et de Sainte-Fontaine sont situés dans ce secteur.

La ville principale est Freyming-Merlebach, située au carrefour des vallées de la Rosselle et du Merle. En 1890, ces deux localités n'étaient que deux villages. Depuis cette époque, elles se sont géographiquement rejointes et soudées et forment actuellement une ville de 16 000 habitants.

De plus, les cités ouvrières ont rassemblé, par densification successive, les communes de Hombourg, Merlebach, Freyming et Cocheren en une vaste agglomération ayant acquis des fonctions commerciales.

Le développement de cette agglomération procède du fait que les sites naturels de Merlebach et de Freyming étant restreints, l'urbanisation s'est étendue sur les communes voisines, provoquée par le développement du siège de Merlebach qui est le siège d'extraction le plus important du bassin.

Creutzwald

Situé en bordure de la frontière à l'Est, de la forêt de Saint-Avold au Sud, ce secteur a environ 12 km de longueur sur 2 km de largeur.

Au 19^e siècle, Creutzwald avait des activités industrielles particulières (verreries et forges) qui ont subi un déclin au cours de la seconde moitié du 19^e siècle. L'installation du siège de La Houve a provoqué une deuxième phase d'expansion.

La ville ancienne se situe de part et d'autre de la vallée de la Bisten. Elle est entourée de tous côtés par des cités qui en font actuellement une agglomération de 15 000 h.

Elle est à la fois une *ville centre de secteur* et une *ville-relais* entre Saint-Avold et Sarrelouis.

Faulquemont

A l'écart des autres secteurs, le secteur de Faulquemont est le seul à être situé entièrement sur le plateau lorrain. Sa population est de 13 000 habitants.

La ville de Faulquemont, important carrefour routier, est restée longtemps un centre rural. La création, en 1936, du *siège de Faulquemont* à quatre kilomètres au Nord de la commune, a amené l'éclosion d'une cité importante de 6 000 habitants qui déborde sur les communes de Crehange et de Flérange.

C — L'évolution de la démographie et de l'emploi

1. La démographie

La population du bassin houiller de Lorraine limitée aux 86 communes retenues dans sa définition se présente ainsi en 1968:

Secteurs	Nombre de communes	Population	Superficie en km ²	Densité au km ²
Faulquemont	16	13 769	125	112
St-Avold	15	52 026	161	324
Creutzwald	21	30 413	168	182
Merlebach	14	38 487	85	452
Forbach	20	79 354	133	595
Total	86	214 049	672	320

La densité de population est élevée (320 habitants au km² contre 156 pour le département de la Moselle et 90 pour la France), bien qu'inférieure à celle du Land sarrois (440 habitants au km²). Par contre, le plateau lorrain, situé au Sud du bassin, est fort peu occupé.

De 1954 à 1968, la démographie a évolué de la façon suivante:

Secteurs	1954	1954-1962			1962-1968		
		AN	SM	1962	AN	SM	1968
Faulquemont	11 073	1 798	+ 911	13 782	1 201	- 1 214	13 769
St-Avoid	35 489	6 584	+ 6 695	48 768	5 530	- 2 092	52 026
Creutzwald	24 210	3 633	+ 1 377	29 220	2 121	- 928	30 413
Merlebach	27 872	4 751	+ 7 374	39 997	3 169	- 4 679	38 487
Forbach	61 326	10 201	+ 5 515	77 042	7 217	- 4 905	79 354
Total	159 970	26 967	+21 872	208 809	19 058	-13 818	214 049

AN = Accroissement naturel SM = Solde migratoire

La période 1954-1968, correspondant avec le développement de l'extraction houillère, a vu un solde migratoire positif de 22 000 personnes, qui, ajouté à l'accroissement naturel, a accru la population de la zone de 30 % (49 000 habitants).

Par contre, le mouvement migratoire s'est totalement renversé pendant la période 1962-1968. 13 800 émigrants ont quitté le bassin houiller dont la population n'a augmenté que de 5 200 habitants (0,44 % par an). Chacun des cinq secteurs a connu un solde migratoire négatif. S'il est certain que cette émigration a porté en premier lieu sur la main-d'œuvre flottante d'origine étrangère, on ne peut toutefois nier qu'elle ait également, surtout ces dernières années, atteint une partie de la jeunesse d'origine locale.

En dépit de cette émigration importante qui a épongé plus de 70 % de l'accroissement naturel entre 1962 et 1968 et matérialise l'incidence de la récession houillère, la population est restée jeune, ce qui représente un sérieux atout pour l'avenir du bassin houiller:

Tranches d'âge	Bassin houiller	Moselle	Lorraine
0 — 19 ans	39,8	38,0	36,5
20 — 44 ans	33,0	34,3	33,7
45 — 64 ans	18,9	18,3	18,9
65 ans et plus	8,3	9,4	10,9
Total	100 %	100 %	100 %

2. L'emploi

Les secteurs en régression — agriculture, houillères, bâtiment et travaux publics — ont perdu, de 1962 à 1968, 9 830 personnes, cette baisse étant due essentiellement à la récession des houillères dont le nombre d'emplois a baissé de plus de 9 000 personnes durant cette période. La croissance des secteurs en expansion (+ 3 700 emplois) n'a pu compenser que très partiellement ce déclin des activités traditionnelles: le nombre global d'emplois a diminué de 6 130 personnes, soit 1 000 emplois par an en moyenne.

Emplois	1962		1968		Écart annuel moyen
Agriculture	1 750	2,5 %	1 400	2,2 %	— 60
HBL	41 000	58 %	30 270	50 %	— 1 500
SCC			1 700	50 %	
Bâtiment TP	6 350	9 %	5 900	9 %	— 80
Autres industries	4 750	6,5 %	6 200	9,5 %	+ 240
Tertiaire	16 750	24 %	19 000	29,3 %	+ 375
Total emplois	70 600	100 %	64 470	100 %	— 1 025
Population active	66 300		69 800		
Écart emploi-actifs	+4 300		—5 300		

L'agriculture ne joue qu'une très faible part dans l'activité économique de la région.

La progression des industries de transformation (seulement 240 emplois par an) et du secteur tertiaire (375) a été beaucoup trop lente pour assumer l'équilibre de l'emploi. La zone qui, en 1962, faisait appel à des actifs extérieurs, dispose en 1968 de 5 330 travailleurs qu'elle ne peut employer.

L'industrie de transformation peut schématiquement se répartir comme suit:

- un complexe pétrochimique moderne en expansion vigoureuse sur la zone de Carling près de Saint-Avold, s'appuyant sur le steam cracking de la Société Chimique des Charbonnages;
- la zone de Sarreguemines, petit centre tertiaire où coexistent des activités traditionnelles (comme la faïencerie) et des firmes nouvelles dont la plus importante est Continental qui éprouve de fortes difficultés de recrutement de main-d'œuvre;
- des entreprises de reconversion installées à la périphérie du bassin dont beaucoup sont allemandes (environ la moitié des effectifs).

Le secteur tertiaire bien qu'en croissance, semble insuffisant.

3. Les migrations conditionnent l'avenir du bassin houiller lorrain

Le problème majeur de l'emploi dans la région des houillères (notamment dans la région de Forbach-Sarreguemines) est l'ampleur des migrations quotidiennes de main-d'œuvre, en raison de l'attrait considérable exercé par les employeurs sarrois.

Les opérations monétaires de 1969 ont introduit une différence de salaires de l'ordre de 30 % à 50 % parfois. Les conditions de travail sont en général meilleures en Sarre. La langue n'est pas un obstacle, une partie du bassin français étant bilingue. Enfin, la Sarre, qui a réalisé plus tôt la mutation de ses activités minières et sidérurgiques, tire désormais profit d'une forte action d'industrialisation. Le mouvement des migrants mosellans travaillant en Sarre a atteint en 1972 le chiffre de 11 000 que l'on avait connu déjà en 1966 lors de la très haute conjoncture allemande.

Les migrants journaliers sont jeunes, particulièrement en ce qui concerne les femmes (les $\frac{3}{4}$ ont moins de 20 ans); pour près de 50 %, ce sont d'ailleurs des éléments féminins. La zone d'attraction ne dépasse guère 25 km à partir de la frontière. Ces migrants sont évidemment vulnérables à la conjoncture allemande.

Les migrations inverses d'ouvriers allemands et sarrois travaillant en France ne cessent de diminuer; elles concernent essentiellement les mineurs et suivent le rythme des mises à la retraite et des reconversions.

Il est donc particulièrement nécessaire de développer l'industrialisation du bassin houiller lorrain pour que cette main-d'œuvre, disponible en abondance, puisse trouver des emplois sur place sans être obligée d'aller travailler en Sarre.

4. Les perspectives d'évolution

Le comité d'aménagement et d'équipement de la Moselle a réalisé une étude approfondie sur l'aspect que peut présenter le bassin houiller d'ici 1986, intitulée « Perspectives démographiques et économiques ».

Différentes hypothèses sont formulées concernant l'évolution du solde migratoire: une hypothèse moyenne qui, par l'arrêt de l'émigration, apparaît comme la continuation du redressement prévu entre 1968 et 1976, compte tenu des efforts d'industrialisation qui se matérialisent à partir de 1968; une hypothèse haute dont l'objectif, en renversant le sens des courants migratoires, est de redonner au bassin houiller son caractère attractif et qui paraît irréalisable en l'état actuel des choses; une hypothèse basse qui matérialise, après l'amélioration de la période 1968-1976, une aggravation de la situation par l'échec de la politique de reconversion et la fuite des jeunes. A partir de ces trois hypothèses et compte-tenu de l'évolution prévisible du taux d'accroissement naturel, l'évolution de la population totale serait la suivante, en chiffres arrondis:

1968:	214 000 habitants
1976:	223 000 habitants
1981:	240 500 habitants en hypothèse haute 234 500 habitants en hypothèse moyenne 220 000 habitants en hypothèse basse
1986:	260 000 habitants en hypothèse haute 246 000 habitants en hypothèse moyenne 216 500 habitants en hypothèse basse

Pendant le même temps les perspectives d'évolution de la main-d'œuvre active conduisent à retenir pour 1981 les chiffres suivants:

85 400 actifs en hypothèse haute
 82 500 actifs en hypothèse moyenne
 71 700 actifs en hypothèse basse.

Les secteurs en régression — houillères, agriculture et, à un moindre degré, bâtiment et travaux publics — accuseront entre 1968 et 1981 une perte de près de 16 000 emplois. Les Houillères pour leur part qui, avec la SCC, employaient 32 000 personnes en 1968, devraient avoir un effectif moyen de 16 500 emplois vers 1980. Sans créations nouvelles, il subsisterait 48 600 emplois en 1981.

Les secteurs secondaires et tertiaires, dont la progression a jusqu'à présent été modeste, pour compenser la perte d'emploi des activités en récession, devraient créer de 23 000 à 37 000 emplois nouveaux entre 1968 et 1981, selon les hypothèses retenues.

	Hyp. haute	— Hyp. moyenne —	Hyp. basse
Emplois subsistant en 1981	48 600	48 600	48 600
Nombre d'actifs en 1981	85 400	82 800	71 700
Emplois nouveaux nécessaires	36 800	34 200	23 100

En hypothèse basse, c'est donc 1 760 emplois secondaires et tertiaires qu'il convient de créer chaque année, en hypothèse haute 2 800 emplois par an. C'est dire l'importance des efforts à accomplir, pour créer des emplois tant tertiaires qu'industriels.

D — L'évolution des houillères

1. Présentation

Le bassin de Lorraine est d'exploitation relativement récente. Il ne représentait que le cinquième de la production avant guerre, mais 25 % en 1958 et 33 % actuellement. La gamme des charbons extraits est étroite et le coke n'est produit des charbons lorrains que depuis la deuxième guerre mondiale, ce qui explique les progrès relatifs de ce bassin situé à proximité de la sidérurgie lorraine.

L'extraction est actuellement effectuée dans les sept sièges suivants: Simon, Wendel, Merlebach et Sainte-Fontaine, La Houve, Folschwiller et Faulquemont.

L'ensemble de ces sièges a réalisé une extraction de 14 millions de tonnes en 1969 et 11,5 millions de tonnes en 1971.

Les HBL exploitent, en sus de quelques centrales anciennes à proximité des sièges, deux centrales modernes, l'une à Saint-Avold et l'autre à Grossbliederstroff à proximité de Sarreguemines.

Les HBL exploitent deux cokeries à Carling et à Marienau.

En ce qui concerne la *chimie*, le groupe CDF-Chimie (ex-Société Chimique des Charbonnages, distincte des HBL depuis le 1^{er} janvier 1968) exploite les usines chimiques des deux plates-formes réalisées par les HBL à Carling et à Marienau, à proximité des usines de carbonisation dont elles utilisent les sous-produits.

Un certain nombre de sociétés chimiques privées se sont groupées autour de la plate-forme de Carling dont elles utilisent les produits: Ugilor, Anilor, Société Lorraine de Polyoléfine, Protelor.

2. Le plan à long terme

Le plan à long terme adopté par le gouvernement en 1968 prévoyait de ramener la production à 12 millions de tonnes en 1975. Les conséquences étaient de deux ordres:

- la production devait être concentrée sur trois sièges, au lieu de sept. Le choix des sièges à fermer avait une incidence sur la situation de certains secteurs des HBL;
- la baisse des effectifs devait s'établir à 7 560 personnes, à 500 unités près de 1969 à 1975. Le rythme de fusion des effectifs des HBL se maintiendrait donc aux environs de 1 000 départs chaque année, ce qui entraînait la nécessité de créer des emplois de remplacement.

Perspectives du plan 1975

Année	Production annuelle millions de tonnes	Effectifs ouvriers nécessaires
1969	14,57	24 695
1970	14	23 420
1971	13,6	22 250
1972	13,2	20 915
1973	12,8	19 615
1974	12,47	18 210
1975	12	17 135

3. Le choix des sièges à arrêter

Le programme de réduction de la production entraîne la fermeture des sièges les moins rentables, c'est-à-dire l'arrêt progressif des quatre puits les plus profonds à l'Ouest du bassin et la concentration de l'extraction sur les trois sièges de Merlebach, Simon et Wendel.

Le choix du premier siège à arrêter a porté sur Sainte-Fontaine, dont l'arrêt est prévu pour 1972, année correspondant en outre à la fin de l'amodiation en Sarre; aucun problème social grave ne se pose du fait de la proximité du siège de Merlebach.

En décembre 1970, les houillères du bassin de Lorraine informaient leur personnel que Faulquemont serait le deuxième siège à fermer et que l'arrêt de l'extraction était prévu pour fin 1973. Cette annonce provoqua une grève des mineurs due à leur inquiétude concernant leur possibilité de reconversion, L'effectif du siège étant alors de 1 400 personnes, il fallait en effet prévoir la mutation dans un autre siège ou la reconversion sur place d'envi-

ron 1 000 personnes, compte tenu de la fusion naturelle des effectifs. En outre, il reste nécessaire d'assurer l'emploi de 300 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail. C'est donc la création de 400 emplois industriels par an qui est nécessaire en 1972 et 1973 et ultérieurement 200 emplois environ par an, dans le secteur de Faulquemont. L'industrialisation du secteur de Faulquemont est donc activement recherchée pour limiter les migrations quotidiennes dans le bassin (Merlebach est à 25 kilomètres à l'Est) ou hors du bassin vers des localités telles que Bouzonville à 30 kilomètres au Nord.

La date de clôture des puits de Folschwiller et de La Houve n'est pas encore annoncée.

4. L'évolution des effectifs

L'évolution des effectifs a posé le problème de la reconversion dans toute son ampleur. C'est surtout à partir de 1967 que s'est posé le problème de la reconversion. En effet, les effectifs inscrits ont été ramenés, au cours de l'année 1967, de 36 179 à 34 119, soit une baisse de 2 060 personnes, dont 1 822 ouvriers, la plus forte déflation réalisée jusqu'alors en une année. La fonte des effectifs a pu se réaliser sans mesures de contrainte: la main-d'œuvre flottante a complètement disparu, on a enregistré 385 départs volontaires, et plus de 1 500 personnes ont été mises à la retraite. D'autre part l'embauchage a été sensiblement réduit et les mutations du fond au jour ont été accélérées.

Conscients des problèmes posés au plan social par la nécessaire déflation de leurs effectifs, les Houillères du bassin de Lorraine se sont occupées activement en 1967 de la recherche d'emplois de reconversion, en liaison étroite avec l'Association pour l'expansion industrielle de la Lorraine et son commissaire, la délégation à l'aménagement du territoire, ainsi que les autorités locales et en s'appuyant sur les textes accordant des aides aux mineurs acceptant de se reconverter (voir chapitres 2 et 3).

En fin d'année, la reconversion a pu apporter 148 départs d'ouvriers dont 82 au fond, 45 au jour et 21 aux industries de la houille et 5 ETAM.

Enfin, lors du rattachement des activités chimiques à la Société Chimique des Charbonnages, une répartition des effectifs de l'ancienne direction des industries de la houille entre les Houillères du bassin de Lorraine et la SCC est intervenue.

En 1968, la réduction des effectifs a porté sur 1981 personnes (6,6 % des inscrits à fin 1967 contre 6 % l'année précédente).

Il y a eu en 1968 moins de départs à la retraite qu'en 1967 (964 contre 1527); les retraites anticipées ont porté sur 24 ouvriers et 14 ETAM. On a enregistré également une réduction des départs volontaires, qui marquaient déjà une tendance au ralentissement en 1967, à 210 personnes.

En revanche, les embauchages ont été limités (482 contre 511 en 1967), mais ce sont surtout les actions de reconversion entreprises à la fin de 1967 qui sont à l'origine des baisses d'effectifs. Elles ont porté sur 789 ouvriers dont 476 au fond et 313 au jour et aux usines.

En 1969, les effectifs ouvriers se sont réduits de 2 227 unités (8,75 %). Comme en 1968, les embauchages ont été limités aux jeunes ouvriers et ont porté sur 376 personnes.

Aux 528 mises à la retraite à l'âge minimum légal s'est ajoutée la mesure de mise à la retraite anticipée, dont le personnel a bénéficié jusqu'au 1^{er} octobre 1969, qui a touché 700 personnes. Par ailleurs, on a enregistré 327 départs volontaires et 721 reconversions.

En ce qui concerne les ETAM, 30 se sont reconvertis et une centaine ont demandé leur mise à la retraite anticipée. 4 cadres supérieurs se sont également reconvertis.

En 1970, il n'y a pratiquement pas eu de retraites anticipées (6). De ce fait la réduction des effectifs a été en retrait par rapport à 1969. On a enregistré 1 731 départs dont 1 621 ouvriers. Les reconversions se sont opérées au niveau prévu et ont porté sur 623 agents.

L'analyse des reconversions effectuées au cours de cette période 1967-1970 est exposée plus loin (cf. 3^e partie du chapitre: résultats de la politique de reconversion).

II — Les mesures

Le schéma d'aménagement de la métropole lorraine établi par l'Orean-Lorraine, et approuvé par le gouvernement le 5 août 1970, conçoit la structure de l'aménagement du bassin houiller comme devant répondre à deux objectifs: faciliter la reconversion des activités d'un ensemble de plus de 250 000 habitants, développer une certaine autonomie de vie urbaine. Un projet d'organisation de cette agglomération étendue a été établi en conséquence, s'appuyant sur le développement d'un axe principal St-Avold-Carling-Creutzwald et de deux centres à Forbach et à Sarreguemines.

A — Les équipements

1. Équipements routiers

Il existe dans le bassin de très nombreuses routes, mais aucune d'entre elles ne permet des liaisons rapides, liaisons habitat-travail notamment.

La création d'autoroutes et de voies express est en cours de réalisation, traversant le bassin et se raccordant au réseau allemand:

- voie express St-Avold-Sarrelouis par Carling et Creutzwald, dont le tronçon St-Avold-Carling est en service;
- autoroute A 32 Metz-Sarrebruck dont le tronçon Metz-Freyning est en service.

Le comité interministériel d'aménagement du territoire a décidé la participation du FIAT à cette opération, le 1^{er} avril 1969, destinée à financer la construction du viaduc de Rosbruck, le ministère de l'équipement devant assurer la réalisation de la section Merlebach-Morsbach.

En outre la réalisation du tronçon Freyning-Strasbourg de l'autoroute Paris-Metz-Strasbourg a été décidée.

Le FIAT participe également à l'aménagement d'une voie sur berge à Sarreguemines (CIAT — 24 février 1970).

Si la traversée du bassin dans le sens Est-Ouest sera convenablement assurée dès qu'entrera en service l'autoroute A 32, de notables améliorations restent par contre à apporter aux circulations Nord-Sud.

Une voie nouvelle est à l'étude qui joindrait Völklingen à Grossbliederstroff en traversant l'agglomération de Forbach par l'Ouest.

En ce qui concerne la desserte de Carling, l'essor qui est assigné à cette zone nécessitera d'assurer des liaisons que la RN 3 A ne suffit plus à remplir. En particulier, il faudra aménager une nouvelle liaison entre Carling et Creutzwald d'une part, Merlebach d'autre part.

Enfin le bassin houiller devra être relié correctement avec Nancy.

2. Terrains industriels

Parallèlement aux terrains industriels sur lesquels sont implantées les industries dont l'activité est liée à la transformation du charbon, des zones industrielles ont été créées. Les plus importantes ont bénéficié de prêts de la Caisse des dépôts et consignations bonifiés par le FNAFU. Deux d'entre elles ont en outre bénéficié d'un prêt CECA, (St-Avold et Creutzwald). D'autres zones ont été créées avec les seuls moyens propres des municipalités.

Les surfaces industrielles ainsi mises à la disposition des entreprises représentent 450 hectares environ.

Un effort particulier a été entrepris par les pouvoirs publics pour doter le bassin minier d'un site industriel susceptible d'accueillir des implantations de grande taille. La région de Carling, siège de très importantes installations implantées sur 200 hectares (centrales électriques, cokeries, industries chimiques), a été choisie en raison de la possibilité de développer l'industrie chimique autour de cette plate-forme qui est devenue un pôle de répartition des produits de carbochimie et de pétrochimie. L'aménagement d'une zone de 300 hectares a été décidé et doit être réalisé par un syndicat intercommunal regroupant les collectivités locales qui bénéficieront de l'industrialisation de cette zone.

A la fin de 1970, la situation des zones industrielles du bassin houiller lorrain était la suivante:

Dénomination	Surface totale	Surface disponible	Sociétés déjà implantées ou en cours d'implantation
Boulay	30 ha	10 ha	Atlor-Solog (Constructions électromécaniques) Suma (Constructions mécaniques) Welle (Meubles) Zimmerman (chaînes)
Faulquemont	20 ha		Viessmann (Chaudières) Obringer (Chaudronnerie) Onatra (Transports)
Creutzwald	110 ha	70 ha	Ceedeve (Véhicules électroniques) Cie Compounds Plastiques (CLCP) Grundig (Radio TV) Kieffer (Laminage) Lortex (Revêtement sols) Sté Miro (Jouets) Roessler (grillages)
Porcelette-Grurhof ⁽¹⁾	60 ha	60 ha	

(1) Terrains appartenant aux Houillères.

Dénomination	Surface totale	Surface disponible	Sociétés déjà implantées ou en cours d'implantation
Saint-Avold	43 ha	26 ha	Ancrest (Métallurgie) Como (Constructions métalliques) CTA (Chaudronnerie) Onatra (Transports)
Saint-Avold-Valmont	140 ha	70 ha	Samm (Mécanique de précision) SIRH (construction industrielle)
Carling (3 zones)			
Zone a (en cours d'aménagement)	150 ha	110 ha	SIEP (Sacs en polyéthylène) SLP (Sté Lorraine de Polyoléfines)
Zone b	20 ha		Altulor (Altuglas) Protelor (Chimie fine)
Zone c (projetée)	130 ha		SCC (projet d'extension)
Forbach	44 ha		Schaffer
Stiring-Wendel	14 ha	25 ha	Plastic-Calf (Objets en plastique) Rolu (Maisons préfabriquées)
Sarralbe	27 ha	20 ha	Hausmann (Meubles pour appareils audio-visuels) Lorraine-Est (Constructions métalliques) Secometal (Constructions métalliques) Solvay

3. Équipements tertiaires

Le plan d'aménagement du bassin houiller prend en compte la nécessité de réaliser des équipements tertiaires. En effet, le bassin houiller constitue une agglomération qui n'a pas de centre. Il apparaît indispensable de créer un ou plusieurs centres susceptibles d'accueillir le développement d'activités tertiaires qui, seules, permettront de poursuivre une politique d'implantations industrielles efficace.

Parmi les objectifs définis, on peut mentionner en particulier le développement des activités commerciales et administratives, ou encore un effort d'organisation culturelle et de loisirs.

B — La formation

La FPA (Formation professionnelle des adultes).

Les HBL disposaient, en 1967, d'un centre privé de FPA, dont l'objectif était de permettre le reclassement, dans des emplois qualifiés de ses services du jour, des ouvriers du

fond rendus inaptes à leur emploi. Sa capacité de formation se situait alors aux environs de 70 stagiaires par an.

A cette époque, les HBL ont compris que, pour assurer le succès de la reconversion et de l'industrialisation, il était nécessaire de développer la FPA.

A cet effet, la décision fut prise:

- de développer le centre privé des HBL, afin de parer au plus pressé en portant sa capacité à 350 stagiaires par an;
- de demander la création d'un centre public pour compléter le dispositif de FPA estimé nécessaire pour le bassin houiller lorrain du fait de son éloignement de la vallée de la Moselle, et donc du centre public de FPA de Metz.

En ce qui concerne le centre privé HBL, il a été utilisé depuis son extension, en proportion moyenne:

- d'un tiers en vue de la reconversion des mineurs,
- d'un tiers pour le reclassement à l'intérieur de l'entreprise HBL,
- d'un tiers pour la formation d'éléments extérieurs aux HBL (priorité étant donnée aux fils de mineurs).

La création sur fonds publics d'un centre public devait être assurée:

- par les HBL pour les salles de classe,
- par l'AFPA en ce qui concerne les ateliers.

Les premières ont été réalisées en 1970; la réalisation des seconds dépend du budget d'investissement de l'AFPA; elle pourrait être engagée en 1972, en fonction des crédits qui seront disponibles.

Les 14 sections du centre privé des HBL et les deux sections détachées du centre public de Metz ont assuré la préparation de 257 personnes à des activités dans les secteurs des métaux et des transports.

Le tableau suivant donne les résultats de la FPA au cours des trois dernières années

	1968	1969	1970
<i>Formation professionnelle des adultes (FPA)</i>			
— Entrées	254	309	241
— dont agents des HBL	239	201	172
— dont éléments extérieurs	15	108	69
— Sorties	205	279	257
— dont agents des HBL	205	203	169
— dont reclassés	77	88	95
— dont recouverts	128	115	74
— dont éléments extérieurs	—	76	88

III — Les résultats

A — Les implantations industrielles

L'action conjuguée des Houillères du bassin de Lorraine et du commissaire à la reconversion industrielle appuyé sur le bureau d'industrialisation d'Apeilor ont abouti à faire réaliser de nombreux programmes de créations ou d'extensions d'entreprises existantes.

En ne comptant que les entreprises qui ont bénéficié d'une prime d'adaptation industrielle de 1967 au milieu de l'année 1971, y compris deux projets pour lesquels la décision d'octroi n'a pas encore été prise, une trentaine d'opérations ont été réalisées ou sont en cours de réalisation, entraînant la création de plus de 8 400 emplois.

Une partie importante de ces emplois est réservée aux anciens mineurs.

En 1967, les HBL se sont attachées à mettre sur pied des conventions d'emplois avec les entreprises, fixant le nombre des mineurs à embaucher, le calendrier des opérations d'implantation, les spécialisations demandées et les garanties de salaire offertes.

Un bureau de l'emploi a été créé au sein des HBL avec la mission de veiller à l'application des conventions d'emploi, d'informer et de conseiller le personnel, de susciter des candidatures pour les emplois offerts.

Les primes ne sont généralement accordées qu'après signature d'une convention d'emploi passée entre la société, la direction départementale de la main-d'œuvre et de l'emploi et, dans la plupart des cas, les HBL.

La répartition géographique des implantations industrielles est la suivante :

- A *Boulay*, trois entreprises, dans lesquelles la Sofirem a une participation et qui ont signé une convention d'emploi, ont bénéficié d'une prime d'adaptation :
- la Société des Ateliers Lorrains a créé une usine de construction électromécanique. Le programme initial comportait la création de 75 emplois avant le 30 avril 1971, dont 40 devaient être réservés à des mineurs. Un programme plus important était en définitive retenu, prévoyant la création de 115 emplois, dont 60 emplois de reclassement réservés en priorité à du personnel précédemment employé par les HBL, dans le cadre de la convention passée entre la Société et les HBL. Au 31 décembre 1970, 34 mineurs étaient effectivement reconvertis dans cette entreprise ;
- la société SUMA a réalisé un programme d'extension d'une usine spécialisée dans la construction métallique et les fournitures de mines qui devait entraîner la création de 40 emplois, dont 20 réservés à des mineurs, avant fin 1969. Ce programme a été réalisé et, fin 1970, 29 mineurs avaient été reclassés ;
- la société Welle-France a réalisé un programme de création d'une usine de fabrication de meubles, devant créer 150 emplois avant le 31 décembre 1971. En réalité, 170 emplois étaient créés fin 1970, dont 43 occupés par des mineurs. L'embauche a été effectuée en accord avec la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre, dans le cadre de la convention passée avec les HBL.

Ces implantations ont été réalisées en 1967-1968. Actuellement les programmes d'embauche ont été effectués et une centaine de mineurs ont pu être reclassés.

A *Faulquemont*, la nécessité de réaliser de nouvelles implantations s'est révélée pressante après la décision d'arrêter l'exploitation. Aucune implantation n'avait été réalisée

en 1967-1969. En 1970, était décidée la création d'une usine de la société allemande Viessmann, destinée à fabriquer des chaudières en acier. Ce programme doit entraîner la création de 350 emplois d'ici le milieu de l'année 1974 et permettre le reclassement d'une partie du personnel de l'exploitation de Faulquemont (70 mineurs à embaucher). Une convention d'emploi a été signée et une participation de Sofirem prise. Un prêt a été demandé à la CECA.

En outre, un deuxième projet est envisagé par la société Obringer, qui créerait une usine spécialisée dans la fabrication de tuyauteries et de chaudronnerie et qui créerait 90 emplois nouveaux (dont 10 réservés à des mineurs), avec la participation également de Sofirem.

A *St-Avola* et *Carling*, quatre entreprises ont bénéficié de primes d'adaptation industrielle.

La SAMM (Société d'Applications des Machines Motrices) a créé une usine spécialisée dans la fabrication de moteurs hydrauliques et électrohydrauliques, qui devait créer, dans le courant de l'année 1971, 120 emplois dont 30 emplois de reclassement. A la fin de 1970, 50 emplois étaient créés dont 12 occupés par d'anciens mineurs.

La Société des Produits Chimiques de Lorraine, Protelor, a créé, avec la participation de Sofirem, une unité de production devant employer 40 personnes au milieu de l'année 1971 à la fabrication de séquestrants organiques dont 16 emplois de reclassement. Fin 1970, 12 emplois étaient effectivement créés, dont deux occupés par d'anciens mineurs.

La Société Lorraine de Polyoléfines a créé une unité de production de polyéthylène haute pression devant créer 200 emplois pour la fin de l'année 1971. Aucune convention d'emploi n'a été signée.

La Société Industrielle d'Extrusion Polychimique (SIEP), filiale commune de la Société Chimique des Charbonnages et de la SNPA, a décidé la création d'une usine de fabrication de sacs en matière plastique. Les créations d'emploi prévues jusqu'au milieu de 1973 portaient sur 80 emplois dont la moitié devait être réservée à d'anciens mineurs bien qu'aucune convention d'emploi n'ait été signée.

En outre, d'autres sociétés ont réalisé des programmes qui, sans bénéficier de prime d'adaptation, ont parfois reçu d'autres aides et qui ont créé des emplois supplémentaires. Il s'agit en particulier de la société Onatra (transports routiers), qui a bénéficié d'un prêt CECA pour la création de 210 emplois dont 125 emplois réservés au personnel des HBL, de la société Ancrest qui, avec l'aide de Sofirem, réalise un programme d'extension dans la métallurgie, et a créé 16 emplois nouveaux sur 45 prévus, dont 20 emplois de reclassement, de la société Jet-Sac qui doit employer 80 personnes de plus à la fabrication de sacs en plastique, de la SIRH, société spécialisée dans la construction industrielle et de la société Como qui, avec la participation de Sofirem, devait créer 50 emplois nouveaux dont 20 de reclassement.

A *Creutzwald*, 5 programmes ont bénéficié de l'attribution d'une prime d'adaptation industrielle.

La société Miro-Company a créé une entreprise spécialisée dans l'édition de jeux de société. La réalisation des programmes devait entraîner la création de 62 emplois dont une trentaine d'emplois de reclassement dans le courant de l'année 1971. En réalité 80 emplois étaient créés fin 1970.

La société Grundig, spécialisée dans la fabrication d'appareils de radio, de télévision et de magnétophones, a décidé de réaliser un programme comportant la création de 1 000 emplois, dont 750 dans le courant de l'année 1972, le quart de ces emplois devant être oc-

cupé par des mineurs. A la fin de 1970, 15 mineurs étaient employés dans cette nouvelle usine dont l'effectif atteignait alors 400 personnes.

La Compagnie Européenne d'Étude de Développement et d'Exploitation de Véhicules Électriques (Ceedeve) a créé, avec la participation de Sofirem, une usine destinée à fabriquer des véhicules électriques selon le procédé Jarret. Les emplois prévus s'élèvent à 365 d'ici 1972 dont 335 à Creutzwald. Les difficultés rencontrées par cette société pour la mise en œuvre de ce programme ont entraîné l'embauche, fin 1970, de 14 mineurs, sur un effectif de 55 personnes seulement.

En outre, deux autres sociétés ont signé des conventions d'emploi: la société Kieffer, entreprise de forge et de menuiserie métallique, bénéficiant d'une participation de Sofirem, s'est engagée à créer 15 emplois nouveaux, tous réservés à des mineurs, et la Société de Mécanique Générale (SLMM) à créer 30 emplois nouveaux dont 20 de reclassement.

A *Forbach*, trois primes d'adaptation ont été accordées à des entreprises qui ont bénéficié en outre d'une participation de Sofirem et ont signé une convention d'emploi.

La société Plastic Calf a créé un nouvel atelier de fabrication de trousse de toilette en matière plastique, comportant la création de 300 emplois avant la fin de 1970, dont 90 emplois occupés par d'anciens mineurs. Ce programme n'a pu en réalité se réaliser puisque, fin 1970, 11 mineurs seulement avaient été embauchés sur un effectif de 113 personnes.

L'usine de production de charcuterie, salaisons Loiseau-Lorraine a remis en marche une usine qui a permis de recruter 39 personnes dont 12 anciens mineurs et qui s'était engagée à créer 60 emplois dont 40 de reclassement dans le courant de 1971.

Plus récemment, la société allemande Amazonenwerke a créé la société Amazone-Machines agricoles pour réaliser un atelier de construction d'épandeurs d'engrais avec un effectif de 150 emplois en 1973. La moitié environ des emplois était créée fin 1970.

Il faut noter également le projet d'expansion, à proximité de Forbach, à Spicheren, d'une société qui créerait un atelier spécialisé dans la fabrication de chemises et de pyjamas et qui créerait 80 emplois. L'intérêt de ce projet réside dans la création d'emplois féminins dans le bassin minier.

A *Puttelange-lès-Farchwiller*, la société Pernet, spécialisée dans les constructions métalliques, a créé une entreprise de montage de tuyauterie et de chaudronnerie devant concourir à la création de 58 emplois à la fin de 1970, tous réservés à des mineurs. A cette date, 26 mineurs avaient été embauchés.

A *Sarralbe*, une petite entreprise spécialisée dans la fabrication d'objets en polyester, la Société Industrielle du Haras, a bénéficié d'une prime d'adaptation pour une extension devant employer 32 personnes supplémentaires dont 15 mineurs. Une implantation beaucoup plus importante a été réalisée, également avec un prêt CECA, par la société Solvay, qui exploite déjà une usine à Sarralbe, consistant en la création d'une nouvelle usine produisant du polyéthylène dont l'effectif doit atteindre 157 personnes en 1972. L'effectif total de Solvay, prévu pour cette date, est d'environ 560 emplois; une convention d'emploi prévoit 40 emplois de reclassement.

A *Morhange*, la Société Rehau-Plastiks a bénéficié d'une prime pour l'extension de son usine, qui lui a permis de porter son effectif de 230 personnes en 1968 à plus de 450 personnes fin 1969, soit une augmentation de plus de 220 personnes, alors que le programme prévoyait 190 emplois nouveaux, dont 60 emplois de reclassement.

Dans le bassin houiller même, les programmes qui ont bénéficié d'une prime d'adaptation depuis la création de l'Apeilor jusqu'au milieu de l'année 1971, ainsi que deux projets non encore primés, avaient pour effet de créer plus de 3 400 emplois dans les trois ans suivant le début de leur réalisation.

Il convient d'y ajouter 5 000 emplois offerts par des entreprises situées à proximité du bassin houiller et qui sont susceptibles d'embaucher du personnel en provenance des Houillères, la plus importante concernant la société Citroën à Metz; ces investissements concernent les localisations suivantes:

A *Phalsbourg*, la Cepa (construction et exploitation de pompes et affrètements a bénéficié d'une prime pour la construction d'une usine destinée à la fabrication de citernes, comportant la création de 100 emplois pour le courant de l'année 1970.

A *Sarrebourg*, deux extensions concernaient l'une la société Morin, spécialisée dans l'impression et le façonnage d'articles de conditionnement de produits laitiers, dont l'effectif de 276 personnes devait s'accroître de 85 emplois nouveaux avant la fin de 1971, l'autre, la société Mephisto, fabriquant des chaussures, qui doit créer 88 emplois nouveaux d'ici le début de 1972.

A *Sarreguemines*, la croissance de la société Continental, qui fabrique des pneumatiques, assure la création de nombreux emplois nouveaux. Deux programmes successifs d'extension ont été primés; le premier devait entraîner la création de 250 emplois avant mars 1971, portant l'effectif de l'usine de Sarreguemines à près de 1 000 personnes. Ce programme a en fait été accéléré, et les emplois créés en avril 1970. Le deuxième programme d'extension doit entraîner la création de 300 emplois supplémentaires, dont 150 en 1971 et 1972, l'effectif total étant porté à 1 300 personnes en 1973. Ces extensions doivent permettre l'embauche de 140 anciens agents des Houillères. Au 31 décembre 1970, 24 mineurs avaient été embauchés par Continental.

L'entreprise Pierron, spécialisée dans la fabrication de matériel scolaire, a bénéficié d'une prime pour son extension devant concourir à la création de 120 emplois supplémentaires avant la fin de 1971, dont 30 emplois de reclassement.

A *Bouzonville*, la société Girling a implanté une usine de fabrication de freins à disque. La réalisation de ce programme, également avec un prêt CECA, devait entraîner la création de 500 emplois au milieu de 1970, dont 120 emplois de reclassement. 500 emplois étaient effectivement créés fin 1970, dont 87 occupés par des mineurs recrutés conformément à la convention passée entre l'entreprise et les HBL.

A *Metz*, la société Citroën qui a bénéficié d'un prêt CECA, a construit une usine dont les emplois devaient être réservés en priorité au personnel reconverti tant des Houillères que de la sidérurgie. Cette usine de boîtes de vitesse, dont la réalisation devait s'effectuer de 1968 à 1971, doit créer 3 470 emplois d'ici le milieu de 1973. Au 31 décembre 1970, son effectif était de 2 111 personnes, comportant 36 anciens mineurs.

L'action d'industrialisation a abouti à la décision de la création de plus de 8 400 emplois qui correspondent à un rythme annuel de 2 000 à 3 000 emplois.

La construction métallique et mécanique vient largement en tête avec deux tiers environ des emplois prévus, devant la chimie et la transformation des plastiques ainsi que l'électronique.

On peut estimer que la politique d'industrialisation a porté ses fruits et que les résultats obtenus dépassent les prévisions. Compte tenu de ces faits, la politique de reconversion du personnel des Houillères peut-elle être estimée satisfaisante?

B — La reconversion des mineurs

Depuis le 1^{er} octobre 1967 et jusqu'au 31 août 1971, les opérations de reconversion puis d'industrialisation entreprises dans le bassin houiller lorrain ont permis la reconversion de 2 660 mineurs se répartissant ainsi :

	1967-1968	1969	1970	1971	Total
Par catégories professionnelles :					
ouvriers	944	722	600	287	2 553
ETAM	38	31	18	8	95
ingénieurs et cadres	1	5	5	1	12
Total	983	758	623	296	2 660
Par répartition géographique des emplois de reconversion (en %) :					
région des Houillères	47,7	38,2	37,7	59,1	44,0
autres régions de France	25,7	29,5	15,8	15,2	23,3
étranger	26,6	32,3	46,5	25,7	32,7
dont Allemagne	(15,0)	(23,5)	(40,9)	(22,0)	(24,2)
par nature des entreprises d'accueil (en %)					
— emplois détectés par les HBL	44,0	41,4	33,4	35,8	39,9
dont — entreprises conventionnées ⁽¹⁾	(29,3)	(22,8)	(27,3)	(32,1)	(27,3)
— entreprises agréées ⁽²⁾	(14,7)	(18,6)	(6,1)	(3,7)	(12,6)
— emplois trouvés par les intéressés	56,0	58,6	66,6	(64,2)	(60,1)
par tranche d'âge (en %)					
moins de 21 ans	1,1	1,2	1,8	1,1	1,2
21 à 25 ans	8,6	7,3	6,7	9,8	7,8
26 à 30 ans	16,8	21,0	13,5	15,8	17,2
31 à 35 ans	21,3	18,4	14,9	17,2	18,5
36 à 40 ans	21,3	19,6	18,4	22,6	20,2
41 à 45 ans	20,0	22,2	24,2	13,9	21,6
46 à 50 ans	9,7	10,0	18,6	13,5	12,3
plus de 50 ans	1,2	0,3	1,9	1,1	1,2

(¹) Entreprises conventionnées: entreprises ayant signé un engagement d'emploi de personnel excédentaire dégagé par les HBL en contrepartie d'une aide de l'État ou de la profession.

(²) Entreprises agréées : entreprises ayant signé un engagement d'emploi sans contrepartie.

De la lecture de ces tableaux, il ressort que le mouvement des reconversions qui, rappelons-le, sont fondées sur le volontariat, bien amorcé en 1967-1968, a décliné constamment depuis 1969. La poursuite de la politique de reconversion ne pourra s'effectuer avec succès, si le principe du volontariat n'est pas remis en cause, que si les emplois de reconversion offerts apparaissent suffisamment attractifs pour maintenir un volume annuel de reconversions suffisant.

La proportion des reconversions réalisées en France et à l'intérieur même du bassin a fortement diminué tout au long des années 1967 à 1970. Cela résultait en partie du grand nombre de reconversions d'ouvriers frontaliers sarrois retournant dans leur pays d'origine. La tendance semble renversée en 1971. Mais il n'en reste pas moins que le bassin a connu une émigration notable de la main-d'œuvre qui y était naguère employée.

A l'heure actuelle, 33 entreprises ont signé une convention d'emploi portant sur la création de plus de 6 000 emplois à créer dans le bassin d'ici 1974 ou à sa proximité. Trois d'entre elles ont procédé à une extension de leurs installations, extension ayant fait l'objet d'un avenant à la convention initiale. Ces différents programmes ont pour la plupart comporté l'attribution d'une prime d'adaptation industrielle.

Au 1^{er} septembre 1971, 5 816 emplois ont été créés et 725 d'entre eux ont permis la reconversion des mineurs.

CHAPITRE VI

**LA RECONVERSION DES HOUILLÈRES DU BASSIN
DU CENTRE ET DU MIDI**

TABLE DES MATIÈRES

Houillères du bassin d'Aquitaine	127
Houillères du bassin d'Auvergne	139
Houillères du bassin de Blanzay	145
Houillères du bassin des Cévennes	153
Houillères du bassin du Dauphiné	164
Houillères du bassin de la Loire	171
Houillères du bassin de Provence.	183

HOUILLÈRES DU BASSIN D'AQUITAINE

SOMMAIRE

I — La reconversion du groupe Aveyron (Decazeville)	128
A — La reconversion de 1960 à 1967	128
1. Évolution des houillères	128
2. Bilan de la reconversion	129
3. Analyse de l'échec de la reconversion	131
4. Problèmes des UCMD - AUMD	131
B — Situation actuelle et perspectives	132
1. Démographie	132
2. Évolution de l'emploi	132
3. Perspectives d'évolution des entreprises	133
4. Possibilités d'implantation	134
II — L'industrialisation du bassin du Tarn (Carmaux)	134
A — Les données du problème	134
1. Démographie	134
2. Main-d'œuvre	136
3. Perspectives d'emploi	136
4. Évolution des houillères — La SCC	136
5. Société Nouvelle du Saut-du-Tarn	136
B — L'industrialisation de la région	137
1. Liaisons routières	137
2. Zones industrielles	137
3. Implantations industrielles	138
4. Objectifs poursuivis	138

- Les Houillères d'Aquitaine comprennent deux exploitations géographiques distinctes :
- A Decazeville, dans l'Aveyron, une exploitation en découverte alimente la centrale de Penchot, après que l'exploitation du fond a cessé en 1966.
 - A Carmaux, dans le Tarn, l'exploitation souterraine extrait dans un seul siège de concentration les quatre cinquièmes de la production totale de la Houillère et dispose de réserves très importantes.

Ces faits ont eu pour conséquence que la région de Decazeville a connu des problèmes de reconversion particulièrement difficiles, tandis que l'évolution des Houillères du Tarn n'a pas entraîné d'aussi graves problèmes de reconversion et s'inscrit dans le contexte de la situation générale des activités du nord du département du Tarn.

I — La reconversion du groupe Aveyron (Decazeville)

C'est à Decazeville qu'a été expérimentée une politique de reconversion dont les résultats plutôt décevants ont servi de leçon, pour la mise en œuvre ultérieure d'une politique de reconversion plus efficace. Ainsi, les efforts entrepris et les difficultés de la reconversion sont décrits de façon relativement détaillée ci-dessous.

En Aquitaine, dès 1948-49 des compressions de personnel devaient déjà être opérées du fait d'un trop large appel de main-d'œuvre dans les années antérieures non suivi par un développement concomitant des possibilités techniques (nombre de panneaux exploitables plus faible que prévu); fin 1954, au moment de l'établissement du plan de production 1955, le bassin avait constaté, après confrontation des progrès de rendement prévisibles avec les possibilités d'écoulement, qu'il se trouvait devant un excédent d'effectifs de près de 350 ouvriers au groupe Aveyron. Une partie de ceux-ci (84) a pu, entre 1954 et 1956, être transférée en Lorraine où l'on manquait de personnel à l'époque et où l'on disposait d'une capacité de logements correspondant à 250 ouvriers. Enfin en septembre 1959, le Conseil d'administration de l'Aquitaine avait adopté pour l'avenir du bassin un plan appelé plan « C », qui tenait compte de la pression qu'allait exercer sur le marché régional le développement du gaz de Lacq. Ce plan « C » comportait la concentration de l'extraction, du conditionnement et des expéditions du groupe Aveyron sur le seul siège de Decazeville, et le reclassement hors du groupe de 450 agents dont 400 ouvriers. Aussitôt, le bassin prenait contact tant avec les autorités de tutelle pour obtenir des aides au financement de ces reconversions qu'avec des entreprises régionales pour inciter celles-ci à recruter des mineurs.

A — La reconversion de 1960 à 1967

1. Évolution des houillères

Le plan d'adaptation des Charbonnages de France publié en juillet 1960 fixait l'objectif des Houillères du bassin d'Aquitaine à 1,55 million de tonnes en 1965.

La réduction de la production devait porter essentiellement sur les exploitations du fond du groupe Aveyron, dont le charbon, d'un prix de revient élevé, s'écoulait difficilement. La reconversion du groupe Aveyron a été entreprise dès la fin 1959 lorsqu'a été décidée la concentration du siège d'Aubin sur celui de Decazeville. Outre les possibilités de reclassement du personnel dans la profession, la reconversion devait être principalement orientée vers l'implantation d'entreprises nouvelles.

L'effectif ouvrier des Houillères est passé de 2 748 personnes fin 1959 à 420 fin 1966. Dans le même temps il restait 8 ingénieurs et directeurs en 1967 contre 25 en 1959 et 80 ETAM contre 309.

La diminution des effectifs ouvriers de fin 1959 à fin 1966 s'est effectuée de la façon suivante:

— retraites normales	663
— retraites anticipées	292
— licenciements	320
— mutations Tarn	303
— mutations autres Houillères	81
— reconversions	669

On peut déjà noter la faible part des reconversions effectuées: alors que le mouvement semblait bien amorcé (275 reconversions en 1962, 117 en 1963), il redescendait aux alentours de 40 personnes en 1964 - 1965.

De ce fait, il fallut procéder à des licenciements importants en 1964 - 1965 (près de 280 personnes).

Les mutations vers d'autres bassins ont, semble-t-il, toujours réussi lorsque les conditions suivantes étaient réunies: un départ groupé de 10 à 20 personnes, un accueil correct dans le nouveau bassin et des logements prêts où il n'y avait plus qu'à emménager. Lorsqu'en outre le salaire moyen était supérieur à celui de l'Aveyron et l'ambiance de travail comparable (cas du Dauphiné), l'opération devenait un modèle du genre.

Les mutations dans le Tarn ont été facilitées par la construction de 150 logements à Carmaux avec l'aide de la CECA.

2. Bilan de la reconversion

Sur un total de 669 reconversions, la reconversion locale, avec 389 emplois, n'a représenté qu'une part très faible. En outre, beaucoup de ces emplois ont été supprimés, soit que l'entreprise ait fermé ou procédé à des réductions de personnel, soit que les mineurs reconvertis aient démissionné.

<i>Reconversions locales</i>	389
— Vallourec	50
— Manuval	18
— Fameca	123
— CEMA	17
— CTA	181

<i>Reconversions individuelles</i>	280
— SNCF	7
— Peugeot	9
— Locales	75
— Régionales	95
— Hors région	74
— Non précisées	20

Les entreprises de reconversion ont évolué de la façon suivante:

Vallourec

En 1960, la Société crée un deuxième poste de fabrication et augmente son effectif — qui atteignait 500 personnes — de 50 personnes, tous des mineurs. En 1970 ces 50 emplois de reconversion subsistent.

Manuval

La Société Cepro signe en juillet 1960 un contrat pour construire à Marcillac, à 23 km de Decazeville, un atelier de fabrication de pièces en plastique. Le contrat prévoyait l'embauche de 120 mineurs.

En septembre 1961, 18 mineurs ont été reconvertis: il s'agit de mineurs-paysans désignés parce qu'ils habitaient près de l'usine. Devant la faible valeur de cette main-d'œuvre, Manuval préfère résilier le contrat et remplit son programme d'embauche sans mineurs. Les 18 mineurs déjà embauchés ne restent pas dans l'entreprise.

Fameca

La Société « Fonderie et Ateliers Mécaniques d'Aquitaine » signe un contrat en 1960. Elle doit monter un atelier de mécanique (engrenages, boîtes de vitesses) et un atelier de tôlerie pour fabriquer des appareils de cuisine pour collectivités.

Le contrat prévoit l'embauche de 200 personnes (20 jeunes et 180 mineurs). Très rapidement les difficultés apparaissent et l'effectif ne dépassera pas 170 personnes (en 1963) dont 123 mineurs. Il redescend ensuite à 150 dont 50 % seulement d'anciens mineurs. Les Houillères et le fisc acceptent longtemps de différer les règlements que la société leur doit mais ils ne peuvent éviter le dépôt du bilan en 1965.

Un contrat de gérance est signé avec la Sotram, filiale des charbonnages. Depuis cette date, la Sotram essaye d'assainir la gestion. En 1970, il reste 75 mineurs et les Houillères devraient, pour combler le déficit existant encore, soit augmenter sensiblement le chiffre d'affaires, soit licencier 20 personnes.

CEMA

Le « Comptoir Électro-Mécanique de l'Aveyron » signe un contrat en avril 1961 pour créer une petite usine pour le bobinage de moteurs et la construction de transformateurs.

Il embauche 17 mineurs mais, dès 1963, il doit être soutenu par des injections de capitaux des HBA.

En juin 1965 il dépose son bilan et ferme définitivement.

CTA

La « Chaudronnerie et Tôlerie de l'Aveyron » se déconcentrant d'Elbeuf, signe un contrat en décembre 1961 pour fabriquer, à Aubin, des générateurs d'air chaud pour l'habitat, les collectivités et l'industrie. Elle doit embaucher 180 mineurs et 20 jeunes.

Dès 1964, les difficultés financières apparaissent et la société dépose son bilan en 1966. Une gérance libre est confiée à la SOFATH, filiale de la Cie générale des Eaux, de la Société Technique d'Exploitation de Chauffage et des Houillères. La situation se stabilise et en 1970, la SOFATH rachète la CTA.

Pendant ce temps les effectifs ont été ramenés progressivement de 194 personnes (dont 150 mineurs) en 1964 à 97 personnes (dont 54 mineurs) en 1970.

Le 3 mars 1971, la société dépose une demande de prime d'adaptation industrielle; elle compte porter l'effectif à 150 personnes en 1973.

3. Analyse de l'échec de la reconversion

En 1970 il ne subsiste plus que 179 emplois de reconversion sur les 389 emplois créés sur place, et ce malgré l'effort financier considérable (24 540 francs par mineur engagé) consenti par les Houillères aux entreprises de reconversion. Les raisons de cet échec sont les suivantes:

Tout d'abord la création de ces entreprises s'est située au moment du plan de stabilisation de 1962-1963, peu favorable à la création d'activités. De plus, l'enclavement de Decazeville et les infrastructures existantes constituent des handicaps sérieux.

La non-adaptation de la main-d'œuvre a été une des causes prépondérantes de la non-poursuite de deux opérations: Manuval et CEMA. Il est vrai que dans ces deux cas la reconversion s'est faite avec un personnel de niveau très médiocre: à Manuval il s'agissait de mineurs-paysans habitant non loin de l'usine en construction; à la CEMA il y avait trop de handicapés de la mine.

Ailleurs, cette cause a joué mais de façon moindre. Le personnel a été trié et formé avant sa reconversion. Pour Fameca et Vallourec, les mineurs ont suivi au préalable un stage à la FPA de Rodez. Pour la CTA le personnel a été formé dans l'entreprise et il a réussi à dépasser les rendements obtenus par la société à Elbeuf.

Cependant, ce personnel âgé, peu instruit, a eu du mal à s'adapter. Il n'était de plus pas motivé, les Houillères ayant garanti 90 % de leur salaire précédent pendant deux ans. Les entrepreneurs, de leur côté, fixaient les salaires très proches du SMIG et les y maintenaient, même lorsque la garantie de 2 ans ne jouait plus. Bref, le climat psychologique était mauvais; aggravé rapidement par un sentiment d'insécurité.

Avec 80 à 90 % de ce personnel inquiet, traumatisé, les usines ont mal tourné. On sait maintenant qu'il ne faut pas utiliser plus de 30 % de personnel reconverti dans une entreprise.

C'est certainement la mauvaise gestion qui a été la cause principale de l'échec de Fameca et CTA. Les chefs d'entreprise n'ont pas su passer du stade artisanal qui était le leur, au stade de l'entreprise de 200 personnes qu'ils ont essayé de faire marcher dans le bassin.

4. Problèmes des UCMS - AUMD

La Société des Usines Chimiques et Métallurgiques de Decazeville (UCMD) était une filiale à parts égales de la Société Métallurgique d'Imphy (SMI) et des Houillères du Bassin

d'Aquitaine. Elle exploitait à Decazeville un haut fourneau fabriquant de la fonte de moulage ainsi que des ateliers de fonderie et de mécanique. Elle s'est trouvée en 1965 dans une grave situation financière. Les UCMD et la SMI ont alors proposé un projet de reconversion de la partie sidérurgique de l'usine comportant la création d'une aciérie à l'oxygène pur qui serait alimentée en fonte d'affinage par le haut fourneau existant, suivie d'une installation de coulée continue rotative selon un procédé nouveau mis au point par Vallourec et la SMI; l'acier liquide serait transformé en ronds à tubes sans soudure destinés à la tuberie de Decazeville de la Société Vallourec.

Cette opération apparaissait risquée, notamment en raison de sa situation géographique et de sa taille, mais le gouvernement décida de faciliter, à l'aide de subventions et de prêts, la réalisation de ce projet qui, sur le plan social, concernait 700 personnes.

Depuis, les UCMD ont pris le nom de Société des Aciéries et Usines Métallurgiques de Decazeville, dont le capital est détenu pour moitié par les Houillères du Centre-Midi et Creusot-Loire, la SMI ayant été absorbée par la SFAC (Société des Forges et Ateliers du Creusot).

B — Situation actuelle et perspectives

1. Démographie

De 1954 à 1968, la population a évolué de la façon suivante:

— 1954: 30 647
— 1962: 28 929
— 1968: 25 728

La diminution de la population correspond à un taux annuel de décroissance de 0,7 % entre 1954 et 1962 et de 2,2 % entre 1962 et 1968.

La population du bassin a perdu en 6 ans, 12,7 % de sa population globale: près du quart (23,7 %) de ses jeunes de moins de 14 ans et plus du quart (26,7 %) de ses habitants âgés de 25 à 44 ans. La pyramide des âges montre une base très étroite, un creux important au niveau des classes 20 - 35 ans, une aggravation de la pyramide au-delà de 62 ans.

2. Évolution de l'emploi

L'évolution de l'emploi est donnée par le tableau suivant. Il ne tient compte ni des emplois agricoles, très peu nombreux, ni des emplois dans les entreprises de moins de dix salariés.

	1954	1962	1968
<i>Secteur primaire</i>			
HBA	3 939	1 856	435
<i>Secteur secondaire</i>			
Industries métallurgiques	2 455	3 320	3 225
Autres industries	222	266	331
Bâtiment et travaux publics	139	206	92
	2 816	3 792	3 648
<i>Secteur tertiaire</i>	2 559	3 044	3 271
	9 314	8 692	7 354
Total			

Le bassin a perdu en 14 ans, 2 000 emplois, soit 21 %.

La pénurie des offres d'emploi entraîne le départ des classes jeunes et le dépeuplement du bassin.

En ce qui concerne l'emploi des jeunes, 27 % des jeunes ayant terminé leurs études sont sans emploi; sur 100 jeunes issus de l'enseignement général qui ont un emploi, 30 travaillent dans le bassin, 33 dans le département et 37 hors du département; sur 100 jeunes issus de l'enseignement professionnel qui ont un emploi, 35 travaillent dans le bassin, 34 dans le département, 31 hors du département.

Une analyse de l'Institut national d'études démographiques indique que dans le cas le plus favorable, celui où toutes les entreprises réaliseraient leur programme d'extension maximum, le nombre de jeunes qui émigreraient de 1968 à 1973 serait de 1 727. Dans l'hypothèse la plus défavorable, ce nombre serait de 2 548. Il est vraisemblable que le chiffre réel sera de l'ordre de 2 000, soit 400 par an. On peut noter que la population active du bassin est âgée (l'âge moyen des AUMD est de 44 ans) et qu'elle libérera progressivement les postes qu'elle occupe, ce qui offrira des places pour les jeunes sans toutefois apporter d'activité supplémentaire au bassin.

3. Perspectives d'évolution des entreprises

Les Houillères emploient actuellement 454 personnes. Leurs effectifs, stables pendant 3 à 4 ans, décroîtront ensuite jusqu'en 1980, où elles cesseront toute activité avec l'arrêt de la découverte et de la centrale de Penchot.

La Société La Vieille Montagne fabrique 40 % du zinc français. La construction d'un nouveau laminoir décidée en 1968, destiné à remplacer le laminoir existant, a pour seul effet de maintenir l'activité de La Vieille Montagne dans le bassin. Les effectifs, actuellement de 1 367 personnes, décroîtront de 80 à 100 personnes.

AUMD

La mise en service de l'aciérie à l'oxygène et des installations de coulée continue a eu pour effet de porter les effectifs de 707 en 1967 à 1 125 en mai 1971. En raison de difficultés techniques et financières particulièrement importantes auxquelles est confrontée l'entreprise, plusieurs solutions sont envisagées: soit l'arrêt total de l'entreprise qui se traduirait par le licenciement de 1 125 personnes; soit l'arrêt de la partie sidérurgique, les ateliers de fonderie, usinage et mécanique étant conservés: la réduction d'effectifs serait de 470 personnes, par départs volontaires (90 personnes) et licenciements (380 personnes), soit le maintien de l'ensemble des activités de l'usine. Aucune décision définitive n'a été prise jusqu'à présent.

Vallourec

Vallourec emploie environ 500 personnes. Les effectifs qui ont été stabilisés par l'implantation de l'aciérie à l'oxygène devraient peu varier dans les années à venir. Cependant, un arrêt partiel ou total des AUMD aurait de très graves répercussions sur le niveau de l'emploi dans cette entreprise.

Les Établissements Cochet

Les Établissements Cochet, en cours d'implantation, maintiendront l'emploi des 169 personnes de la société « Le Métal Injecté ». On peut escompter la création de 50 emplois supplémentaires d'ici 1971 et peut-être une centaine d'ici quelques années.

La Manufacture du Centre, spécialisée dans la confection, reprise par une affaire troyenne, crée dix emplois nouveaux.

L'entreprise Lagarrigue, installée à proximité de Decazeville, emploie 150 personnes; sa croissance permet d'escompter la création de 50 emplois supplémentaires.

La Sofath créera 50 emplois d'ici 1973.

Les autres entreprises, employant chacune de 70 à 100 personnes, n'envisagent pas de croissance de leur activité.

Au total, les perspectives d'emploi des entreprises du bassin de Decazeville apparaissent médiocres.

4. Possibilités d'implantation

La situation des terrains disponibles au 1^{er} décembre 1971 est la suivante:

Dénomination	Surface totale	Surface disponible	Sociétés déjà implantées ou en cours d'implantation
Les Prades	10,2 ha	10,2 ha	(dont une usine préfabriquée de 2 000 m ²)
Cransac-Aubin	14,9 ha (*)	9,4 ha	Sofath (Société de fabrication d'appareils aérauliques et thermiques)

(*) dont 5 ha sur des terrains appartenant aux Houillères.

II — L'industrialisation du bassin du Tarn (Carmaux)

L'évolution des Houillères du Tarn doit être étudiée dans le cadre de la région d'Albi-Carmaux. Cette région en effet constitue une zone de peuplement industriel et urbain, dans le nord du département du Tarn, dominée par d'importantes industries minières et métallurgiques, qui occupent à elles seules plus de 6 000 personnes et constituent les principaux employeurs de cette zone. C'est en fonction de l'évolution de ces deux activités principales qu'a été conçue et menée l'action d'industrialisation.

A — Les données du problème

1. Démographie

Une étude effectuée par le comité d'expansion économique du Tarn, en mars 1970, donne les indications suivantes:

L'ensemble de la zone de peuplement industriel et urbain d'Albi-Carmaux représente plus du quart de la population totale du département du Tarn. Son caractère urbain est nettement prononcé puisque, sur un total de 83 629 habitants au recensement de 1968, 75 185 vivent dans les 6 communes urbaines (agglomérations de plus de 2 000 habitants), dont 42 930 dans la seule commune d'Albi, alors que 8 444 habitants seulement se répartissent dans les neuf communes « rurales » (agglomération de moins de 2 000 habitants). Encore s'agit-il ici essentiellement de communes-dortoirs dont le caractère agricole est très faiblement marqué.

Par rapport à une population de 79 094 habitants au recensement de 1962, l'augmentation de la population a été de 5,7 % en 1968, soit un taux annuel moyen de 0,9 %.

Cet accroissement est sensiblement inférieur à celui des autres zones de peuplement industriel et urbain de même importance. On peut noter toutefois le fort accroissement de la commune de Saint-Juéry (+ 28,2 %), la progression de la commune d'Albi (+ 10,8 %) et des communes avoisinantes, notamment celle de Lescure d'Albigeois (+ 28,2 %), « commune-dortoir » située à proximité immédiate d'Albi-Saint-Juéry.

En contrepartie, le déclin de la zone minière autour de Carmaux est très prononcé, puisque seule cette dernière commune bénéficie encore d'un accroissement positif (faible: + 1,3 %) dû à un fort accroissement naturel.

	Population totale sans doubles comptes		Variation totale	Accroissement naturel	Solde migratoire
	1962	1968			
Albi	38 709	42 930	+ 4 221 + 10,8 %	+ 854	+ 3 367
Saint-Juéry	3 913	5 017	+ 1 104 + 28,2 %	+ 34	+ 1 070
Lescure d'Albigeois	2 123	2 940	+ 317 + 14,8 %	+ 51	+ 266
Carmaux	14 565	14 755	+ 190 + 1,3 %	+ 2 281	— 91
Blaye-les-Mines	5 898	5 526	— 372 — 6,3 %	+ 96	— 468
Cagnac-les-Mines	3 698	3 378	— 320 — 8,7 %	+ 103	— 423
Saint-Benoît-de-Carmaux	3 910	3 579	— 331 — 8,5 %	+ 83	— 414
Total zone de peuplement industriel et urbain	79 094	83 629	+ 4 535 + 5,7 %	+ 1 644	+ 2 891

Le solde migratoire pour la période 1962 - 1968 s'est établi au taux de 36,6 ‰, contre 57,75 ‰ au cours de la période de 1954 - 1962, traduisant une dégradation sensible du mouvement migratoire dans la zone. Tandis que Saint-Juéry, Lescure d'Albigeois et Albi connaissaient un accroissement important (industrialisation et urbanisation de Saint-Juéry en particulier), on constatait un solde migratoire négatif au nord de la zone, dû au déclin de la zone minière.

En ce qui concerne la structure par âge de la population, on a assisté à une baisse importante de la natalité après 1952. La zone de peuplement industriel et urbain Albi-Carmaux a une structure assez voisine de celle de l'ensemble de la région Midi-Pyrénées, les tranches d'âge les plus jeunes y étant toutefois moins importantes. La structure de la zone traduit une population relativement vieille.

2. Main - d'œuvre

Le recensement de 1968 dénombrait 28 768 personnes actives. Sur ce total 44,9 % ont un emploi dans l'industrie. Environ 1 800 jeunes (1 000 filles et 800 garçons) arrivent chaque année sur le marché du travail, dont 80 % avec une formation technique. Les études présentées, l'une en décembre 1967 par l'Échelon régional de l'emploi, l'autre — déjà mentionnée — par le comité d'expansion économique du Tarn, font apparaître que si, sur le plan quantitatif pur, les disponibilités en main-d'œuvre ne sont pas pléthoriques, cet équilibre résulte d'une émigration devenue traditionnelle de la population jeune et sans doute de la main-d'œuvre qualifiée. Il existe également un fort potentiel de main-d'œuvre féminine dont le taux d'activité est faible, même dans les classes les plus jeunes. Enfin, la diminution de la population active agricole portera sur 5 000 jeunes au cours des prochaines années.

3. Perspectives d'emploi

Compte tenu de ces différents éléments, l'étude de l'échelon régional de l'emploi concluait qu'il était nécessaire, pour assurer le maintien de l'équilibre de l'emploi, en dehors de tout mouvement migratoire, que soient créés 2 000 emplois entre 1962 et 1978.

Une enquête effectuée en janvier 1970 auprès de 300 entreprises de l'arrondissement d'Albi, tendant à dégager l'évolution prévisible de l'emploi industriel et commercial, a abouti à la conclusion que les créations éventuelles d'emploi au sein des entreprises essentiellement tarnaises resteront très insuffisantes et couvriront à peine les réductions d'effectifs opérées aux Houillères.

4. Évolution des Houillères

Les objectifs fixés par le gouvernement en décembre 1968 prévoient pour les exploitations du Tarn une extraction de 1 million de tonnes en 1975. La réduction des effectifs entraînée par ces objectifs devait se faire par fusion naturelle, et même permettre un certain nombre de mutations en provenance d'autres houillères du Centre-Midi, et en particulier de mineurs de l'Aveyron convertis dans les Cévennes et le Dauphiné.

La diminution des effectifs s'est opérée avec un recours en 1960 - 1961, 1968 et 1969 à des mesures de retraite anticipée.

L'effectif total de l'exploitation du Tarn est passé de 5 733 personnes à la fin de 1960 à 3 739 en octobre 1971.

La Société chimique des Charbonnages

Pendant la seconde guerre mondiale, l'usine de synthèse d'ammoniac de la Société Sarre et Moselle, implantée à Carling, s'est repliée à Saint-Benoît-de-Carmaux, lors de l'invasion allemande, dans les bâtiments d'une ancienne usine de cyanamide.

En 1950-1950 une nouvelle usine a été construite. Cette usine de synthèse, qui produit de l'ammoniac et des engrais, a été prise en gérance par la Société Chimique des Charbonnages, le 1^{er} janvier 1968. Sa création a entraîné le départ de 314 agents des Houillères.

5. Société Nouvelle du Saut - du - Tarn

Le deuxième employeur, après les Houillères, est la *Société Nouvelle du Saut-du-Tarn*, ancienne Société des Forges et Aciéries du Saut-du-Tarn. Ses effectifs, dépassant 1 900

personnes en 1962, sont descendus aux environs de 1 400 personnes en 1970. En outre, la survie de cette Société, qui, après avoir déposé son bilan en octobre 1968, a été mise en gérance et a bénéficié d'un concours de l'État, du département et des Chambres de commerce, n'est pas assurée.

La décroissance des effectifs des Houillères qui se traduit par l'arrêt du recrutement et la situation difficile du Saut-du-Tarn ainsi que l'évolution démographique de la zone d'Albi-Carmaux ont conduit les responsables locaux à demander qu'un effort d'industrialisation de la région soit entrepris, afin de diversifier les activités de la région.

B — L'industrialisation de la région

La région d'Albi-Carmaux a été classée en zone II du régime des aides au développement régional le 1^{er} octobre 1968.

A la demande des organismes régionaux et locaux, la DATAR et la CECA ont pris la décision de faire réaliser une étude qui, à partir de l'analyse de la situation, établirait des propositions concrètes d'équipement et entreprendrait une action de prospection destinée à développer l'apport d'industries nouvelles.

1. Liaisons routières

Située au carrefour des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, une des conditions pour que Albi-Carmaux bénéficie des opportunités offertes par ces deux régions est l'existence de moyens de communication adaptés.

Le comité interministériel, le 27 mai 1969, a adopté un programme d'équipement routier pour le Tarn, qui comporte, pour la région d'Albi-Carmaux, la participation de FIAT à la réalisation de la rocade d'Albi et à l'amélioration de la liaison routière Albi-Carmaux.

2. Zones industrielles

La zone industrielle d'Albi-Saint-Juéry, aménagée par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Albi, convient surtout à des opérations de desserrement d'entreprises d'Albi ou à l'implantation d'entreprises nouvelles peu importantes.

En ce qui concerne les terrains des Houillères, la régression de la production devant s'effectuer lentement, les Houillères du bassin d'Aquitaine maintiendront, au-delà de 1975, l'occupation des terrains et bâtiments actuellement utilisés, à l'exception d'un terrain de 1,6 ha occupé à Albi-Pélessier par la direction des Houillères et ne disposent donc que de peu de terrains susceptibles d'être cédés.

<u>Dénomination</u>	<u>Surface disponible</u>
Terrain des Vergnades	5 ha
Siège de la Grillatie	3,9 ha
Bois-Redon	3,2 ha
Stade des Amouries	3,5 ha

La réalisation d'une nouvelle zone industrielle est actuellement à l'étude. Elle se situerait à proximité de Carmaux, entre Carmaux et Albi, sur la commune du Garric.

3. Implantations industrielles

Les décisions récentes d'implantation ou d'extension concernent les entreprises suivantes:

La Société Éternit a décidé d'implanter à Tersac, près d'Albi, une unité moderne de fabrication d'amiante-ciment, créant plus de 500 emplois offerts par priorité au personnel à reclasser dans la zone d'Albi-Carmaux.

La Compagnie des Textiles Artificiels, filiale de Rhône-Poulenc, a décidé la création d'une unité de production de crins synthétiques devant créer 250 emplois à terme dont 130 de 1971 à 1973. Fin 1970, la CTA employait 425 personnes.

La Verrerie ouvrière d'Albi, employant plus de 300 personnes, doublera sa production d'ici 1975 et son programme d'extension prévoit la création de 75 emplois nouveaux.

A Carmaux, l'Association pour la Sauvegarde des Enfants Invalides a créé un atelier destiné à employer un personnel de handicapés à la fabrication de pièces en plastique. Cette implantation, réalisée dans d'anciens ateliers des Houillères, doit permettre la création de plus de 220 emplois.

La Scasar (Société Sacherie du Rhône et Plastiques de Carmaux), implantée dans les locaux de la Société Chimique des Charbonnages à Saint-Benoît-des-Carmaux fabrique des objets moulés en plastique avec un effectif d'une centaine de personnes.

En outre, plusieurs petites entreprises locales ont bénéficié d'une prime pour des programmes d'extension concernant chacun une trentaine de personnes: la briquetterie Tubricar, la Société Prat (mécanique générale) et la Société Delpoux (constructions métalliques) à Carmaux, l'entreprise de chaudronnerie Limouzy à Albi.

4. Objectifs poursuivis

Dans le cadre de la politique d'industrialisation de la région Albi-Carmaux, la priorité est accordée à l'industrialisation de Carmaux.

En effet, le développement de Carmaux est récent, lié directement et uniquement à l'évolution des Houillères. La régression des Houillères entraîne pour Carmaux la suppression d'environ 200 emplois par an. L'arrêt de la régression de Carmaux implique que l'on puisse créer 300 à 400 emplois masculins en 1971 - 1972 pour compenser d'abord la fusion des effectifs des Houillères.

En ce qui concerne Albi, c'est le problème de l'emploi féminin qui apparaît actuellement le plus préoccupant et sa solution doit permettre partiellement de fixer la main-d'œuvre, et particulièrement la main-d'œuvre jeune.

Au total, c'est un objectif global de 5 000 emplois d'ici 1975 qui a été retenu par l'étude CECA-DATAR.

HOUILLÈRES DU BASSIN D'AUVERGNE

SOMMAIRE

I — Les premières mesures de reconversion	140
A — La fermeture de Champagnac	140
B — Le plan d'adaptation	140
1. Déflation des effectifs	140
2. Installation d'industries de complément ou de remplacement . . .	141
II — Les conséquences du plan à long terme	141
A — Le programme 1975	141
B — Les mesures destinées à faciliter la reconversion	142
C — Les résultats.	143
1. Implantations obtenues dans les secteurs miniers d'Auvergne . . .	143
2. Reconversion du personnel	144

Les Houillères d'Auvergne comprennent trois exploitations géographiquement distinctes: Saint-Éloy, Brassac et Messeix.

Saint-Éloy exploite au nord du département du Puy-de-Dôme un gisement de flam-bants gras.

Les sièges de Brassac et Messeix, situés au sud et au sud-ouest du département du Puy-de-Dôme, exploitent un gisement d'anthracite.

Un autre siège, Champagnac, a cessé d'être exploité en 1959.

I — Les premières mesures de reconversion

A — La fermeture de Champagnac

Dès 1955, les Charbonnages de France s'apercevaient que les résultats financiers de certaines exploitations se détérioraient bien plus vite que les résultats de la moyenne des bassins. C'était le cas de Champagnac où les difficultés commerciales ainsi que le déficit croissant de l'exploitation conduisirent les responsables à cesser l'exploitation en juillet 1959.

En 1960, trois entreprises se sont installées, Alu-métal ⁽¹⁾, Sacatec et Floret devant occuper progressivement 155 mineurs et assurer le reclassement de la totalité du personnel licencié à la fermeture de Champagnac. Un centre de formation professionnelle, installé sur place, a permis d'apprécier les facilités d'adaptation des mineurs à leurs nouvelles tâches.

B — Le plan d'adaptation

Dans le cadre de la régression de la production houillère française décidée dans le plan d'adaptation des Charbonnages de France de juin 1960, les Houillères du Bassin d'Auvergne étaient parmi les plus touchées: la production de Brassac et de Saint-Éloy devait être considérablement réduite, seul Messeix était susceptible de poursuivre son exploitation au voisinage de son niveau atteint en 1960.

La fixation de ces nouveaux objectifs posait de difficiles problèmes au Bassin, en particulier celui des charges financières supplémentaires résultant de la régression, celui de la déflation du personnel et celui de l'installation d'industries de reconversion ou de complément dans les localités minières.

1. Déflation des effectifs

Le décret du 23 juillet 1960, permettant la mise à la retraite d'office des personnels justifiant de plus de 30 années de services dans les mines et applicable à 5 bassins du Centre-Midi, dont l'Auvergne, a eu pour objet de faciliter cette déflation.

191 ouvriers et 33 ETAM ont été touchés par cette mesure en 1960, et 36 ouvriers et 15 ETAM en 1961.

(¹) Cette société a bénéficié d'un prêt CECA.

2. Installation d'industries de complément ou de remplacement

Les délais et les difficultés rencontrés pour la reconversion de Champagnac commandaient d'entreprendre avec le maximum d'efforts la recherche d'activités nouvelles, appuyées le cas échéant par des prêts de longue durée consentis par le bassin aux entreprises et s'ajoutant aux aides de l'État.

A Saint-Éloy, les Houillères du bassin d'Auvergne ont décidé, au début de 1962, d'accorder une aide financière à l'entreprise ESBA, fabricant de bas, qui devait embaucher 125 mineurs et créer 135 emplois féminins et bénéficiait en outre d'un prêt CECA.

Pour Brassac, les Houillères du bassin d'Auvergne ont accordé en 1961 et 1962 des aides financières à deux entreprises parisiennes, l'une, la Société Ducellier devant embaucher 120 mineurs, l'autre, les Ateliers de Serrurerie de la Seine, 60 mineurs.

Au total, fin 1962, 190 ouvriers mineurs étaient reconvertis: 89 plus 3 ETAM à Champagnac chez Alumétal, Sacatec, Floret, 29 chez ESBA à Saint-Éloy et 72 à Brassac chez Ducellier et aux Serrureries de la Seine.

La diminution des ressources des ouvriers reconvertis a été importante, en raison de la perte des avantages en nature et de la différence des salaires. Les sommes perçues par les ouvriers reconvertis ne dépendaient absolument pas du fait de la garantie de salaire, de la quantité, ni de la qualité de leur travail. Ils ne trouvaient donc aucune incitation à se former à leur nouvel emploi, ni à améliorer leur rendement. Les employeurs de leur côté, conscients de l'échéance des deux ans, et dans le dessein d'en atténuer les conséquences, ont cru bien faire de retarder jusqu'à cette date les augmentations de salaires qui pouvaient être justifiées. Les ouvriers de bonne volonté étaient donc hors d'état de mesurer les progrès de leur adaptation et d'apprécier le niveau de salaire auquel ils pourraient arriver après la fin de la garantie.

D'autres causes ont pu également limiter le succès des reconversions. Par exemple l'entreprise ESBA de Saint-Éloy offrait des postes inadaptés pour les mineurs (les bas étant déchirés par les callosités de leurs doigts, les mineurs étaient obligés de travailler avec des gants) et, de ce fait, enregistra beaucoup de départs après reconversion: sur 115 mineurs embauchés, seuls 45 demeuraient dans cette entreprise en 1966.

La loi avait prévu la possibilité pour les ouvriers silicosés à plus de 30 % et ayant atteint 15 ans de versements CAN, de prendre leur retraite immédiatement. Cette possibilité a été peu utilisée du fait que les avantages en nature n'étaient acquis qu'à 50 % tant que l'âge normal de la retraite n'est pas atteint.

II — Les conséquences du plan à long terme

A — Le programme 1975

Le programme de production proposé postulait l'arrêt, fin 1973, de Messeix et, fin 1975, de Brassac et Saint-Éloy. Un programme alternatif de production était également

proposé, Messeix ne s'arrêtant que fin 1974, ce qui permettait de diminuer le nombre de reconversions avant l'arrêt (683 au lieu de 765) et de les étaler après l'arrêt (285 au lieu de 240).

Année	Diminution d'effectif entraînée par le programme		
	Par retraite anticipée	Par reconversion	
		Programme	Programme alternatif
1969	108 { Brassac 85 (75 %) Messeix 23 (50 %)	35	35
1970		60	40
1971	0	120	95
1972	0	145	87
1973	40 (100 %) fermeture de Messeix	172	111
1974	0	135	135
1975	149 à Saint-Éloy (100 %)	98	180
Total		765	683
Le 1.1.76	90 à Brassac (100 %)	75	120

B — Les mesures destinées à faciliter la reconversion

L'orientation donnée par l'objectif de fermeture en 1975 a conduit, au mois de mars 1969, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale à désigner, avec le préfet de région et les houillères du Centre-Midi, un responsable de la reconversion dans ce bassin. Une association pour l'industrialisation des régions minières d'Auvergne a été constituée et mise en place en avril 1970.

Le comité interministériel, le 27 mai 1969, a pris la décision de *classer* les zones de Brassac-les-Mines et de Messeix en zone II du régime des aides au développement régional, la zone de Saint-Éloy bénéficiant déjà de ces aides.

Un programme d'*équipement routier* a été mis au point pour assurer une bonne desserte de ces zones et notamment leur raccordement à Clermont-Ferrand. Le comité interministériel, le 6 octobre 1969, a décidé la participation du FIAT aux opérations suivantes:

- Saint-Éloy-les-Mines: raccordement de la zone industrielle à la RN 143, élargissement de la RN 143 dans la traversée de Saint-Éloy;
- Messeix: amélioration de la desserte de Messeix en direction de Clermont-Ferrand;
- Brassac-les-Mines: amélioration de la desserte du bassin par le nord et l'ouest.

Les zones industrielles ont été équipées et bénéficient des bonifications du FIAT (étant situées en zone de rénovation rurale, certaines zones, comme celle de Montaigut en Combraille, peuvent être vendues 6 francs le m²).

Les Houillères ont cédé 18 ha aménagés à Saint-Éloy (création de 400 emplois) et 11 ha à Brassac (création de 200 emplois). La municipalité de Messeix, de son côté, a cédé un terrain industriel de 1 ha (création de 40 emplois).

Restent disponibles, près de Saint-Éloy, une zone de 8 ha située sur le territoire de la commune de Montaigut et aménagée par le Syndicat intercommunal de Saint-Éloy — Youx — Montaigut et, à Messeix, 4 ha aménagés par les Houillères et extensibles jusqu'à 12 ha.

Dans le secteur de Brassac, l'aménagement d'une zone de 22 ha a été confié à la Société d'Équipement d'Auvergne par la municipalité de Lempdes.

Les services de la Main-d'œuvre, des Houillères et de l'AFPA ont uni leurs efforts pour favoriser le reclassement et la requalification des mineurs par l'information, l'accueil prioritaire des mineurs en FPA, ainsi que l'organisation, à Messeix, d'une section préparatoire à la FPA, qui fonctionne depuis octobre 1969 et, à Saint-Éloy, d'une section de préformation ouverte en septembre 1970.

C — Les résultats

Les emplois créés en 1969 dans les secteurs miniers avaient été faibles, mais l'année 1970 a été plus favorable, à Saint-Éloy et Brassac du moins (respectivement 120 et 360 emplois).

Cependant, sauf à Brassac où l'effectif minier s'est réduit de 190 unités en deux ans, la régression minière a supprimé plus d'emplois que l'industrialisation n'en a créés (250 agents des Houillères sont partis à Saint-Éloy pour 120 emplois créés; 160 départs à Messeix, sans aucune compensation).

1. Implantations obtenues dans les secteurs miniers d'Auvergne

		Emplois créés en 1970	Créations prévues en 1971-1972
Saint-Éloy			
Arti-Moul	(Plastique)	60 (25 F)	60 (15 F)
Distrimat	(Amiante ciment)	—	250
Sautereau	(Fonderie)	30	55
Bougerolle	(Menuiserie)	30	35
		120 (25 F)	400 (15 F)

	Emplois créés en 1970	Créations prévues en 1970-1971
Brassac		
Parreira (Mécanique)	40	50
Ducellier	270 (85 F)	120 (35 F)
Petits prototypes de précision (Mécanique)	10	20
SFERR (Bâtiment)	30	10
Barel (Mécanique)	10	40
	360 (85 F)	240 (35 F)
Messeix		
Distrimat	—	50
Total général	480 dont 370 H et 110 F	690 dont 640 H et 50 F

Les perspectives des deux années à venir sont favorables à Saint-Éloy (Distrimat), mais très insuffisantes à Brassac et Messeix. L'implantation d'une usine à recrutement masculin est souhaitable à Brassac, non seulement pour réaliser la reconversion des mineurs mais aussi pour fixer les jeunes (plusieurs centaines par an) et le personnel féminin de Ducellier qui emploie près de 60 % de femmes. A Messeix, l'implantation prévue de Distrimat, sera une amorce à la solution du difficile problème d'industrialisation de cette région.

2. Reconversion du personnel

Sur les 1 200 emplois négociés en deux ans dans les zones minières, les ouvriers des Houillères avaient une priorité d'embauche pour 400 postes, dont 150 déjà créés et 250 sur le point de l'être.

Malheureusement, jusqu'à présent, le personnel minier n'a pas profité de ces possibilités, de sorte que seulement 75 agents au total ont quitté la mine, et souvent pour des emplois extérieurs aux régions minières.

Pour relancer la reconversion, le gouvernement a pris, en mai 1971, un ensemble de dispositions sociales apportant des assouplissements à la situation du personnel reconverti, notamment en matière de sécurité sociale dans les mines, d'avantages en nature et d'indemnité compensatrice de perte de salaire.

HOUILLÈRES DU BASSIN DE BLANZY

Évolution des Houillères

SOMMAIRE

I — Zone de la Machine (Nièvre)	146
A — Économie du bassin minier	146
B — Implantations obtenues	147
II — Le problème de reconversion de la région de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire)	148
A — Les données du problème	148
1. Démographie et emploi	148
2. Évolution des houillères	149
B — Les mesures	149
1. Liaisons routières	149
2. Terrains industriels	150
3. Barrage de la Sorme	151
4. Télécommunications	151
5. Formation	151
C — Les résultats	151
1. L'évolution des Houillères — La centrale thermique de Lucy	151
2. L'industrialisation de la région de Montceau-les-Mines	151

Évolution des houillères

Les Houillères de Blanzly sont constituées par deux exploitations géographiquement distinctes : Decize, d'importance secondaire, et Blanzly qui fait plus de 80 % de la production.

Decize (à environ 100 km au nord de Blanzly), dans la Nièvre, exploite un gisement de charbon flambant gras. Elle est isolée géographiquement et les problèmes de reconversion y ont été difficiles à résoudre. Au total, Decize va être exploité jusqu'à épuisement du gisement et son arrêt est prévu à fin 1973.

Blanzly comprend une exploitation en découverte et 4 sièges.

La production du Bassin de Blanzly qui avait atteint 2 651 kt en 1960 est en régression constante et s'est élevée à 2 030 kt en 1968.

Le programme pour 1975 prévoyait une production de 1 200 kt en 1975, tenant compte des difficultés de la reconversion et en particulier du délai nécessaire à l'implantation des industries de conversion.

I — Zone de la Machine

A — Économie du bassin minier

1. Après plus de 350 ans d'exploitation, le gîte minier s'épuise. Il reste un seul puits en exploitation à la Machine, qui assure l'emploi de 568 personnes au 1^{er} janvier 1971.

En 1973, le gisement sera épuisé et la Houillère devra inexorablement cesser son activité.

La commune de la Machine a une population voisine de 6 000 habitants : avec 13 communes voisines, du canton de Decize ou du voisinage immédiat, elle a constitué en 1969 un Syndicat intercommunal pour l'industrialisation de la région.

Avec la disparition prochaine de la Mine, cette région essentiellement rurale, très peu industrialisée, avait de sérieux motifs d'inquiétude pour son avenir.

Avant 1965, quelques petites implantations semi-artisanales avaient pu être réalisées à la Machine. La cinquantaine d'emplois ainsi créés était tout à fait insuffisante pour modifier le problème ; les mineurs ne s'étaient pas intéressés à ces emplois peu rémunérateurs.

La seule de quelque importance dans le canton était l'usine Kleber de Decize où quelque 20 mineurs trouvent des possibilités d'emploi chaque année.

Sur un plan plus général, le département de la Nièvre connaissait une situation économique médiocre qui lui a valu la perte de 100 000 habitants en 80 ans.

2. Les disponibilités en terrains industriels sont les suivantes, début 1971 :

Dénomination	Surface totale	Surface disponible	Sociétés déjà implantées ou en cours d'implantation
Sougy	120 ha	50 ha	Groupeement européen de la cellulose (usine de pâte à papier)
La Machine ⁽¹⁾	12,5 ha	10,5 ha	SIMA (Matériel pour automobiles) Sté Zagots (Meubles de style)

⁽¹⁾ Terrains appartenant aux Houillères (lots de 0,5 à 5 ha).

B — Implantations obtenues

Les perspectives d'avenir des mineurs se sont améliorées fin 1969 avec l'annonce de l'implantation de la Société Mécanique du Nivernais (Someni) à Cercy-la-Tour, à 20 km de la Machine dans l'ancienne usine Pontiac, dont la fermeture avait motivé le classement de la commune en zone II fin 1968.

Cette filiale des Cycles Peugeot fabrique des sièges pour automobiles et du matériel en fils soudés (ex: présentoirs pour grands magasins).

Le programme d'embauche prévoyait un effectif de :

- 300 fin 1970
- 375 à 400 fin 1971
- 450 à 500 fin 1972.

L'embauche effective a été plus rapide :

- effectif au 1^{er} février 1971 : 430
- + 150 prévus en 1971.

La convention tripartite signée le 15 octobre 1969 réservait un minimum de 120 emplois sur 3 ans aux mineurs de l'Exploitation de la Machine.

En dépit d'un démarrage assez rapide du mouvement de reconversions des mineurs au début de 1970, une trentaine de mineurs seulement étaient employés à la Someni un an plus tard. Une des raisons de cette faible importance de la reconversion est que la Someni pratique des salaires relativement faibles. L'annonce au printemps 1970 du projet d'implantation sur la future zone industrielle de Sougy, à 8 km de la Machine, d'une usine de pâte à papier de 500 tonnes par jour de la *Cellulose du Morvan* a également contribué à diminuer les conversions à la Someni.

- La Cellulose du Morvan entraînera la création de 400 emplois à Sougy,
- + 400 emplois induits dans la région (transports, hôtellerie, service),
- + 800 à 1 000 emplois dans les forêts.

Cette implantation suscite un très vif intérêt pour les mineurs qui pensent à juste titre à présent que les quelque 400 agents qui resteront à reclasser à la fin de la Houillère pourront trouver des emplois intéressants sans être obligés de s'expatrier.

Un prêt de la CECA a été demandé pour contribuer au financement de ce projet.

L'implantation de la Cellulose du Morvan et les possibilités de Someni et de Kléber-Colombes permettront d'assurer l'avenir des mineurs de la Machine.

II — Le problème de reconversion de la région de Montceau-les-Mines

A — Les données du problème

1. Démographie et emploi

La région de Montceau-les-Mines se situe à l'intérieur d'une zone géographique qui comprend les 3 zones de Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines. La population de ce triangle a augmenté de 4,32 % entre 1962 et 1968, et atteint près de 200 000 habitants. Mais cet accroissement n'a pas été uniforme. Seule la zone de Chalon-sur-Saône a connu une progression importante de près de 14 %. Les deux autres zones sont en baisse par rapport à 1962, en particulier Montceau-les-Mines :

	Population 1962	1 9 6 8
Zone de Montceau	61 051	59 772
Zone du Creusot	56 384	56 025

La répartition de la population active s'effectue de la façon suivante, en pourcentage de l'emploi total, en 1968 :

Agglomérations	Emploi dans l'industrie	Emploi dans le tertiaire
Le Creusot	67,3	27,9
Montceau-les-Mines	52,7	32,6

Au Creusot, plus de 8 000 personnes, soit la moitié des actifs, travaillent dans la sidérurgie et les industries de première transformation des métaux. A Montceau-les-Mines, 28,6 % des emplois (5 000) se trouvent dans l'industrie extractive.

Ces faits, dus essentiellement aux mouvements migratoires, montrent la situation difficile du secteur économique Montceau-Le-Creusot Montchanin, zones de mono-industries traditionnelles qui ne sont plus en mesure d'assumer un volume d'emplois suffisants pour absorber les disponibilités de main-d'œuvre. A Montceau-les-Mines en particulier, la régression de l'emploi dans les Houillères a entraîné une émigration importante et le vieillissement de la population.

C'est donc l'industrialisation de l'ensemble de la région Le Creusot-Montceau-les-Mines qui a été entreprise pour pallier les incidences sur l'emploi, tant de la récession des Houillères du bassin de Blanzay que des mesures de rationalisation entreprises à la SFAC, qui avaient diminué leurs effectifs de près de 1 000 personnes entre 1965 et 1969.

2. Évolution des houillères

L'effectif ouvrier des Houillères dans la région de Montceau, qui atteignait près de 12 500 personnes en 1946, était passé de 6 400 personnes en 1965 à 4 500 personnes fin 1968, soit une baisse de 30 %.

Le plan de production à long terme prévoyait, pour 1975, un effectif ouvrier de 2 200 personnes. La réduction prévue de 2 300 unités environ comportait 1 200 reconversions à réaliser, compte tenu des retraites normales (800 personnes) et anticipées (300 personnes). L'objectif fixé était donc d'assurer la reconversion d'environ 250 ouvriers chaque année, durant cinq à six ans. En définitive, compte tenu des différents facteurs, c'est un objectif de création d'un minimum de 750 emplois nouveaux qui a été retenu pour le « petit triangle Montceau — Le Creusot — Montchanin.

Une étude réalisée en 1963 sous l'égide de la communauté urbaine avait mis en évidence la nécessité de diversifier l'activité économique de la région de Montceau, qui était dominée jusque-là par la monovalence de l'industrie houillère.

Il avait été envisagé alors, d'une part, de construire une centrale permettant d'écouler une partie de la production du bassin, et de stabiliser par là même un nombre important d'emplois d'ouvriers-mineurs et, d'autre part, de mettre en œuvre progressivement les conditions indispensables à l'industrialisation de la région.

Les conclusions de cette étude ont retenu l'attention des responsables de la région de Montceau-les-Mines qui se sont attachés à la réalisation des infrastructures nécessaires à l'implantation d'industries nouvelles dans la région.

B — Les mesures

Les pouvoirs publics ont tout d'abord entrepris de développer ou de créer les infrastructures qui sont le support de l'industrialisation.

1. Liaisons routières

Elles ont été développées pour résoudre le problème de l'enclavement de la région. Le FIAT a participé à la réalisation de la route express qui relie Le Creusot et Montceau à Chalon-sur-Saône et à l'autoroute Paris-Marseille; cette route express mise en service

en 1965 s'étend sur une longueur de 45 km. Elle a été complétée par l'aménagement de la RN 481 entre Cenay et Givry d'une part, et a été prolongée par ailleurs, à partir de 1969, entre Montceau et Paray-le-Monial, sur 30 km.

2. Terrains industriels

En matière de *terrains industriels*, une zone de 18 hectares, zone Alouette, a été mise en service en 1965 et une zone de 30 hectares, zone de la Saule, en 1968. Ces deux zones ayant été rapidement occupées, les responsables de l'économie régionale, incités par les pouvoirs publics, ont décidé la réalisation d'une grande zone industrielle de 350 hectares, destinée à faciliter l'industrialisation du triangle Montceau — Monchanin — Le Creusot. Une première tranche de 44 hectares a été équipée dès 1969, destinée pour l'essentiel — 31 hectares — à l'implantation de la Société Michelin.

Début 1971, les ressources en terrains industriels étaient les suivantes :

Dénomination	Surface totale	Surface disponible	Sociétés déjà implantées ou en cours d'implantation
Ciry-le-Noble	7,3 ha	5 ha	Cadillon (Grues pour le bâtiment) Maillot (Fonderie)
Montceau-les-Mines Les Alouettes	21 ha	1,5 ha	Clayeux (Bonneterie) Damien (Postes de soudure) Robot-Coupe (Malaxeurs, coupe-viande) Cothenet-Blondeaux (Mécano-soudure) Potain-Poclain Matériel (Grues) Saudin (Mécano-soudure)
La Saule	30 ha	7 ha	
Maugrand*	20 ha	20 ha	
La Fiole	31 ha		Ets Michelin (Pneumatiques) (Sur terrain particulier limitrophe de la zone de la communauté urbaine).
Le Creusot Les Riaux Les Rapines	5 ha 8 ha	4,5 ha 8 ha	Genot (Quincaillerie)
Montceau - Montchanin - Le Creusot (Zone de la communauté urbaine).	350 ha	350 ha	

* Terrain appartenant aux Houillères.

3. Barrage de la Sorme

Le comité interministériel décidait, le 27 mai 1969, d'apporter une contribution du FIAT au financement du *barrage de la Sorme*. Ce barrage était destiné à fournir aux Houillères l'eau nécessaire à la nouvelle centrale thermique de Lucy, entrée en fonctionnement en 1971, à permettre une régulation des crues, à compléter les ressources en eau de l'agglomération de Montceau, compte tenu en particulier de l'accroissement de la consommation créé par l'installation de nouvelles entreprises sur la zone industrielle.

4. Télécommunications

Dans le domaine des *télécommunications*, le petit « triangle » souffrait d'un sous-équipement très important. En attendant l'automatisation du réseau, la Datar s'est efforcée de satisfaire les demandes résultant des implantations industrielles nouvelles.

5. Formation

En ce qui concerne la *formation*, il existe des centres de FPA à Montceau-les-Mines, Nevers, Dijon, Égletons. Deux sections conventionnées détachées des Houillères fonctionnent à Montceau-les-Mines depuis 1969 et forment des stagiaires en ajustage mécanique et en soudage. Enfin, une préformation individualisée est assurée par les Houillères pour les ouvriers avant leur entrée en stage.

Par ailleurs un IUT a été édifié au Creusot et mis en service en 1970.

C — Les résultats

La construction de la centrale Lucy 2 et l'industrialisation de la région de Montceau-les-Mines constituent deux directions complémentaires pour résoudre le problème posé par la récession du bassin houiller de Blanzky.

1. L'évolution des Houillères - La centrale thermique de Lucy

L'étude réalisée par les Houillères de Blanzky sur les perspectives d'écoulement de la production du bassin a fait apparaître la nécessité de construire une centrale thermique de 250 MW. La construction de la centrale Lucy 2, décidée en 1969, était achevée en 1971 et mise en service au milieu de l'année. Elle permet l'emploi de 175 agents en provenance du bassin et assure à ce dernier une production annuelle de 600 000 tonnes, permettant de stabiliser l'emploi de 750 ouvriers des Houillères de Blanzky.

2. L'industrialisation de la région de Montceau - les - Mines

La principale implantation industrielle est celle que la Société Michelin a décidée en 1969 et qui comporte l'installation d'une usine de pneumatiques qui doit occuper 1 500 personnes d'ici 1973 et 2 500 à plus long terme. Cette usine s'est édifiée sur le terrain de La Firole, qui fait partie de la première tranche de la grande zone industrielle de Montceau-Le Creusot-Monchanin. Une convention d'emploi a été passée avec les Houillères pour favoriser le reclassement des mineurs.

D'un autre côté, 6 décisions d'implantation industrielle prises en 1968-1969 avaient pour conséquence la création de 600 emplois environ. Elles concernaient les sociétés suivantes :

- La Société Potain-Poclain avait créé Potain-Poclain-Matériel pour construire à Montceau des grues mobiles. Cette société, qui occupait alors 120 personnes, a réalisé un programme d'extension lui permettant d'augmenter son effectif de 110 personnes.
- La Société Cadillon de Charolles, spécialisée dans la fabrication de grues et de bétonnières, a installé à Ciry-le-Noble une usine complémentaire employant une centaine de personnes.
- La Société Robot-Coupe, entreprise de matériel pour les industries alimentaires, a créé une unité employant 90 personnes.
- Les Établissements Ponceblanc (mécanique), installés à Gévelard, ont réalisé un programme d'extension comportant la création de 80 emplois nouveaux.
- Les Établissements Begy ont créé un établissement de bonneterie employant 80 personnes.

Un autre projet devant concourir à la création de 40 emplois a été abandonné.

En 1970 - 1971, le mouvement d'industrialisation s'est ralenti et on n'a enregistré qu'une nouvelle extension de la Société Begy qui doit créer 150 emplois d'ici fin 1972, l'effectif total devant atteindre alors près de 300 emplois à Montceau-les-Mines. En outre, la Société Construction Mécanique et Hydraulique a décidé la réalisation d'un programme devant créer 50 emplois.

On peut noter en conclusion que les salaires pratiqués dans la région de Montceau-les-Mines ne sont pas très élevés, sauf en ce qui concerne Michelin, et constitueront de ce fait un frein à la reconversion des mineurs.

HOUILLÈRES DU BASSIN DES CÉVENNES

SOMMAIRE

I — La reconversion du bassin de Graissessac	154
II — La reconversion du bassin d'Alès	156
A — Les données du problème	156
1. Caractéristiques de la population	156
2. Prévisions d'évolution de la population	157
3. Marché de l'emploi	158
4. Évolution des houillères	158
B — Les mesures adoptées	159
1. Communications et télécommunications	160
2. Zones industrielles	160
3. Problèmes d'équipement de La Grand Combe	160
4. Formation	161
C — Les résultats de la politique de reconversion	161
1. Implantations industrielles	161
2. Reconversion des mineurs	162

Les houillères des Cévennes comprennent deux exploitations géographiques distinctes :
— l'une dans l'Hérault, à Graissessac,
— l'autre dans le Gard, à Alès.

Le problème de la reconversion de l'exploitation de Graissessac a été résolu à l'issue du plan Jeanneney et a constitué une des premières actions de reconversion.

La conversion industrielle du bassin d'Alès a été pour les pouvoirs publics une préoccupation majeure, et les premiers résultats obtenus ne doivent pas faire renoncer à continuer cette action.

I — La reconversion du bassin de Graissessac

La reconversion du personnel du secteur de Graissessac a été entreprise dès 1960.

En cette première année, elle a nécessité des contacts avec les pouvoirs publics et différents secteurs industriels.

Par avis au personnel sur diverses possibilités d'emploi vers d'autres industries, par mutations dans les secteurs du Gard, enfin par les mesures de retraite anticipée, les départs ont porté sur plus de 300 agents.

En ce qui concerne les retraites anticipées, un décret du 23 juillet 1960 applicable jusqu'au 30 juin 1961 les a rendues possibles pour les houillères des Cévennes; 1063 ouvriers et 272 ETAM ont bénéficié de cette mesure, dont, pour le seul secteur de Graissessac, 94 ouvriers et 13 ETAM.

Diverses consultations auprès des industriels ont permis l'implantation à Graissessac d'industries nouvelles, dans les locaux cédés par les houillères.

Les fonderies de la Haute-Seine effectuant une décentralisation complète de leur usine de Juvisy-sur-Orge en 1961, se sont engagées par convention à embaucher 90 ouvriers mineurs avant le 30 juin 1962.

Les établissements de Chaussures Girard, à Orthez, ont créé la société Eurofrance en 1961 et se sont engagés à embaucher 50 ouvriers mineurs avant le 31 décembre 1962.

Le dégageant du personnel habitant ce secteur géographique vers ces deux industries a été facilité par une démarche de sélection psychotechnique et médicale organisée avec le concours des services officiels du ministère du travail et de la main-d'œuvre.

La Société technique de préfabrication de Caen s'est installée à La Tour-sur-Orb et a signé, en mars 1962, une convention avec les houillères du bassin des Cévennes, s'engageant à embaucher 220 agents avant le 1^{er} avril 1964.

Une opération d'orientation et de sélection du personnel a été également pratiquée par les services du ministère du travail et a touché le reste du personnel du secteur.

En 1963, la grève du mois de mars a paralysé le mouvement des départs volontaires et l'usine de La Tour-sur-Orb a pris du retard dans sa réalisation.

Au début de l'année 1964, à la suite de contacts répétés entre les houillères du bassin des Cévennes et la Société technique de préfabrication, l'action Reconversion a été relancée et 82 mineurs ont été embauchés.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des effectifs ouvriers et ETAM qui fait apparaître un chiffre de 1 315 ouvriers restant au 31 décembre 1964, effectif jugé nécessaire à la marche des découvertes et au démantèlement du Fond.

	1960		1961		1962		1963		1964		Total		Total général
	O	ÉTAM	O	ÉTAM	O	ÉTAM	O	ÉTAM	O	ÉTAM	O	ÉTAM	
Inscrits au début de la période	1 247	129	975	107	780	83	595	70	505	64	1 247	129	1 376
I - Sorties													
A - Reconversion													
a) Entreprises sous contrat:													
- Lacroix	—	—	36	—	51	—	—	—	2	—	92	—	92
- Girard	—	—	—	—	50	—	1	—	1	—	52	—	52
- STP	—	—	—	—	31	—	25	1	82	—	138	1	139
b) Entreprises sans contrat	62	—	6	—	3	—	—	—	—	—	71	—	71
- Individuelle ..	38	—	44	—	18	1	12	—	12	1	124	2	126
Total A	100	—	86	—	156	1	38	1	97	1	477	3	480
B - Mutations													
Inter-bassins ...	—	3	—	—	—	1	2	—	—	1	2	5	7
Inter-groupes ..	14	1	48	10	15	8	28	3	63	11	168	33	201
Total A + B ..	114	4	134	10	171	10	68	4	160	13	647	41	688
C - Autres départs													
Retraites anticipées	69	5	25	8	—	—	—	—	—	—	94	13	107
Fusion normale ...	97	13	46	7	27	5	28	2	31	3	229	30	259
Total sorties ...	280	22	205	25	198	15	96	6	191	16	970	84	1 054
		302		230		213		102		207		1 054	

Les chantiers du Fond ont cessé leur extraction le 31 décembre 1964 et les opérations de démantèlement ont suivi. L'exploitation à partir de cette date a été cantonnée aux seules découvertes, conformément aux prévisions.

En décembre 1965 l'usine de la Tour-sur-Orb ayant déposé son bilan a été mise en règlement judiciaire et prise en gérance libre par la Société Dumez.

En 1967, les effectifs restant dans les entreprises étaient les suivants :

Fonderies de Haute-Seine	83
dont anciens mineurs	69
fils de mineurs	5
Eurofrance	126
dont anciens mineurs	28
fils ou filles de mineurs	75
Dumez ex Ineurco	91
dont anciens mineurs réembauchés	70
fils de mineurs	7

II — La reconversion du bassin d'Alès

A — Les données du problème

Au sein de la région « Languedoc-Roussillon », Alès est la capitale des Cévennes. Elle compte 45 000 habitants et commande un ensemble de petites villes environnantes, dont la plus importante est la cité minière de La Grand Combe, et où se regroupent plus de 100 000 personnes. La zone d'influence d'Alès s'étend sur 150 000 personnes.

Alès est implantée le long du Gard (plus exactement du « Gardon d'Alès »), à 44 km au nord de Nîmes, à l'entrée de la route touristique des Gorges du Tarn. Le Rhône coule à 50 km à l'est, la Méditerranée est à 70 km au sud.

L'agglomération actuelle a son origine essentiellement dans l'exploitation, au XIX^e siècle, d'importantes couches de charbon.

La récession des Houillères et l'insuffisance des projets de l'industrie locale ont créé ces dernières années un courant d'émigration qui risquerait de compromettre l'équilibre économique de cette région, si des emplois n'y étaient pas créés.

1. Caractéristiques de la population

Elles sont au nombre de deux :

- a) un phénomène de migrations journalières,
- b) un phénomène d'émigration.

a) *Les migrations journalières*

L'importance des migrations journalières témoigne de la polarisation des activités dans quelques centres limités.

Le nombre des migrants journaliers indiqué dans une étude de mars 1968 réalisée par le Beture était de 11 613 salariés, soit plus de 25 % de la population active de la région d'Alès.

C'est un facteur important dont il faudra tenir compte.

b) *L'émigration*

Selon cette même étude du Beture, il est remarquable de constater qu'une enquête réalisée auprès des mairies pour connaître les travailleurs salariés (ou les jeunes à la recherche d'un premier emploi) ayant quitté leur commune entre 1954 et 1965, a donné les résultats suivants:

« Pour l'ensemble de la zone, le nombre des émigrants recensés de 1954 à 1965, est de 14 424 dont 12 579 hommes (soit 87,20 %) et 1 845 femmes (soit 12,80 %) ».

« La moyenne annuelle des départs est de 1 442 dont 1 258 hommes ».

« Le motif de l'émigration paraît être:

- l'impossibilité de trouver un emploi (30 % des cas),
- l'insuffisance des salaires (50 % des cas) ».

Les conclusions de l'enquête sont d'autant plus intéressantes qu'elle se rapporte à une période antérieure au problème né de la récession des Houillères.

2. Prévisions d'évolution de la population

C'est en tenant compte des enseignements ci-dessus que l'on peut déduire que l'évolution future, d'après les prévisions de l'INSEE, devrait être marquée par la décroissance de la population.

Pour la zone de peuplement industriel et urbain d'Alès, les chiffres seraient les suivants:

1962	1970	1978
121 418	123 977	118 127

La pyramide des âges de la population de la zone d'Alès permet de prévoir que, dans les prochaines années, le nombre de jeunes se présentant sur le marché du travail (essentiellement tranche d'âge de 5 à 10 ans en 1962) sera plus important qu'au cours des années précédentes, et plus important aussi que le nombre d'adultes atteignant l'âge de la retraite. Dans ces conditions, il paraît évident que le phénomène d'émigration aura tendance à s'accroître dans la mesure où des emplois nouveaux ne seraient pas proposés à cette population active.

3. Marché de l'emploi

L'enquête du Bureau de mars 1968 donnait la répartition ci-après pour les emplois extérieurs aux Houillères des Cévennes :

— Bâtiments et travaux publics	37 %
— Sidérurgie, production des métaux.....	21 %
— Chimie, caoutchouc	12 %
— Cuir et peaux — Chaussures	6 %
— Industries agricoles et alimentaires	5 %
— Matériaux de construction	4 %
— Textile	4 %
— Habillement — Travail des étoffes	4 %
— Industries mécaniques et électriques	3 %
— Extraction de minerais	3 %
— Bois et ameublement	1 %

Il ressort de cette répartition que trois secteurs d'activité dominent :

- le bâtiment et les travaux publics (37 % des emplois industriels);
- les industries lourdes (sidérurgie, production des métaux, industrie métallurgique) (21 % des emplois industriels);
- les industries chimiques (12 % des emplois industriels).

Cette répartition est toujours valable.

On peut ajouter qu'il existe encore un sous-emploi féminin dans cette zone et qu'il paraît souhaitable de rétablir cet équilibre à l'occasion des efforts entrepris actuellement pour l'industrialisation de cette région.

4. Évolution des houillères

L'exploitation de Graissessac n'est plus constituée depuis la fermeture de fond en 1964 que par une exploitation en découverte de charbons 1/2 gras.

L'exploitation du Gard comprend 5 sièges du Fond regroupés en 3 secteurs, qui produisent des charbons anthracites et maigres anthraciteux essentiellement destinés aux foyers domestiques.

Le plan 1975 prévoit l'arrêt de la houillère en 1975. Le programme de production proposé résultait de la volonté de ne pas avoir de difficultés sociales difficilement supportables. Cependant, le nombre de reconversions à réaliser — 2 400 de 1969 à 1975 — apparaissant difficile à réaliser, un programme de remplacement était étudié qui permettait de ramener le nombre de reconversions à 1 865 à fin 1975, un plus grand nombre de reconversions restant à réaliser après le 1^{er} janvier 1976.

Année	Diminution d'effectifs		
	Retraites anticipées	Reconversions	
		Programme	Programme de remplacement
1969		90	90
1970		176	176
1971		263	263
1972		366	270
1973		441	270
1974	20 dans l'Hérault, à l'arrêt.	514	270
1975	25 dans l'Hérault, fin des démantèlements	550	526

B — Les mesures adoptées

La récession charbonnière combinée avec la faible expansion des autres activités industrielles pose à la zone économique d'Alès un problème aigu de conversion.

Ce problème doit être, dans toute la mesure du possible, résolu par des créations d'emplois sur place.

Dans ce but, le Commissaire à la conversion industrielle a étudié les conditions nécessaires à la réussite d'une politique de création d'emplois à Alès, et a entamé les premières démarches de prospection industrielle dès 1968.

Il est apparu que les conditions d'accueil des industriels devaient être améliorées et renforcées, malgré les importants équipements réalisés, notamment en matière de logement.

Pour renforcer les entreprises existantes et pour offrir aux implantations nouvelles un attrait suffisant, le commissaire a proposé de compléter les équipements existants:

- par la création de zones industrielles au voisinage de l'agglomération alésienne;
- par l'amélioration à la fois du réseau routier intérieur à la région minière et des liaisons avec Nîmes et la vallée du Rhône;
- par l'équipement complémentaire du central téléphonique d'Alès et des câbles de liaison de cette ville.

Ce programme, complété par une étude destinée à mettre à la disposition de la ville d'Alès des ressources en eau suffisantes pour permettre le démarrage rapide de la reconversion industrielle, a été adopté en comité interministériel d'aménagement du territoire.

1. Communications et télécommunications

Le CIAT, le 1^{er} octobre 1968, décidait la participation du FIAT à l'amélioration des dessertes routières, tant à l'intérieur d'Alès que sous les liaisons Alès — Nîmes RN 106 et Alès — Bagnols-sur-Cèze CD 6, ainsi qu'une participation du FIAT pour l'extension du réseau téléphonique. Il est envisagé par ailleurs d'ouvrir un aéroport d'affaires à Déaux.

2. Zones industrielles

Le CIAT, le 1^{er} octobre 1968 et le 27 mai 1969, définissait la nécessité de réaliser une zone industrielle d'environ 50 hectares pour faire face au manque de terrains industriels dans la région, et proposait une participation de la CECA au financement de cette zone qui, raccordée au fer, serait proposée aux industriels au prix de 8 francs le m² environ.

En 1971, les ressources sont les suivantes:

Dénomination	Surface totale	Surface disponible	Sociétés déjà implantées ou en cours d'implantation
Alès: Rochebelle	7 ha	7 ha	
Bessèges	5 ha	5 ha	
St-Martin-de-Valgalgues	8 ha	8 ha	Ets Sabatier (Constructions métalliques) (Sur terrain particulier limitrophe de la zone)
Alès: Bruèges Nord	28 ha	28 ha	
Alès: Clavières - Croupilhac	50 ha	15 ha	Société Crouzet (Mécanique horlogère et système d'automatisation) Société Jallatte (Chaussures de sécurité) Société Merlin Gérin (Appareillage électrique, transformateurs, équipement électronique) Société Richard-Ducros (Constructions métalliques)
En outre 2 zones représentant au total 40 ha sont en voie d'aménagement.			

3. Les problèmes d'équipement de La Grand Combe

Le canton de La Grand Combe qui a enregistré une diminution de 15 % de sa population entre 1962 et 1968, est situé dans la vallée du Gardon, à une quinzaine de kilomètres au nord d'Alès. Les principales installations de surface s'y trouvent, soumettant la région aux nuisances de l'industrie houillère.

Deux problèmes essentiels à la survie de ce secteur ne sont pas à l'heure actuelle totalement résolus. La liaison routière entre La Grand Combe, Les Salles du Gardon et Alès, étroite et sinueuse, doit être aménagée pour faciliter la circulation et, par ailleurs, il n'existe pratiquement pas de terrains à vocation industrielle, ceux des houillères devant être utilisés pendant plusieurs années encore. Il sera cependant probablement possible de mettre à la disposition des industriels deux terrains, le Carreau de Trescol à la Grand Combe et « L'Habitarelle » aux Salles du Gardon.

Il apparaît particulièrement malaisé toutefois de résoudre le problème de La Grand Combe en dehors de la totalité de la région d'Alès.

4. Formation

Le CIAT, le 27 mai 1969, adoptait un programme de formation professionnelle destiné à compléter les moyens de formation indispensables à une politique efficace de création d'emplois et de reconversion.

Il existe actuellement à La Grand Combe 3 sections conventionnées détachées des Houillères, une section ouvriers d'entretien-soudage créée en 1968, une section ajustage mécanique créée en 1970 ainsi qu'une section électricité d'équipement industriel.

La préformation individualisée des ouvriers est assurée par les Houillères avant l'entrée en stage.

En outre, la création d'un centre public de l'AFPA est projetée à La Grand Combe.

C — Les résultats de la politique de reconversion

1. Implantations industrielles

Le démarrage de la conversion s'est avéré particulièrement difficile. Pendant plus de deux ans aucune industrie nouvelle ne s'est implantée et seuls les développements des entreprises locales ont pu apporter un complément restreint d'emplois (500 emplois environ). Ce n'est qu'en 1970 que des implantations significatives ont pu être obtenues.

L'extension des industries locales intéresse la métallurgie (Forges de Tamaris, Établissements Sabatier, Richard Ducros) et la chaussure (Blanc et Saltel), et a apporté 423 emplois nouveaux dont plus de 300 emplois masculins.

En ce qui concerne les industries nouvelles, les conventions qu'elles ont signées prévoient la création de 1 660 emplois en 3 ans, dont un millier à Alès même.

	Nombre d'emplois prévus en 3 ans		Nombre d'emplois prévus en 5 ans		Emplois créés au 31 octobre 1971	
		dont mineurs		dont mineurs		dont mineurs
Crouzet	795	120	1 200	275	240	27
Merlin-Gérin	143	60	285		9	2
Jallatte	120	dont hommes 64 non précisé mais priorité aux mineurs			75	1
Fiberglass (L'Ardoise)	600					

En décembre 1971 a été annoncée l'implantation de la société Nouvelle des Roulements, société du groupe Renault qui fabrique des roulements à bille près d'Annecy. 650 emplois seront créés en 5 ans et devraient permettre la reconversion de 150 mineurs des Cévennes, en raison de leur qualité et de leur stabilité; elle amènera également un développement de la sous-traitance dans la région alésienne, contribuant ainsi à la reconversion de l'ensemble du bassin minier.

2. Reconversion des mineurs

Un nombre très faible de mineurs des Cévennes a pu jusqu'à présent être reclassé dans ces entreprises ayant signé des conventions, sur le total de 412 reconversions effectuées de 1968 au 31 octobre 1971. La raison essentielle est l'importance de la différence des salaires pratiqués entre les entreprises de reconversion et les houillères. La ventilation des reconversions d'ouvriers par nature d'emploi s'effectue comme suit:

	1968	1969	1970	1971 au 31.10.71	Total 31.10.71	1972 prévisions
Entreprises conventionnées:						
Sabatier	16	—	—	—	16	—
Crouzet	—	—	10	17	27	20
Merlin-Gérin	—	—	2	—	2	10
Jallatte	—	—	—	1	1	—
Siporex	}	}	}	}	}	}
Keller-Leleux						
Fiberglas						
St Gobain						
Roques et Lecœur	—	—	—	—	—	10
Total	16	—	12	18	46	60
Emplois proposés directement aux Houillères:						
Ciotat	14	28	4	—	46	—
Michelin	—	3	1	1	5	—
Péchiney	—	5	9	6	20	—
Peugeot	—	25	8	1	34	—
Divers	1	8	8	1	18	—
Total	15	69	30	9	123	20
Individuels	62	84	66	31	243	40
Total conversions	93	153	108	58	412	120

11 % seulement des conversions se sont réalisées dans des entreprises conventionnées et 30 % dans des entreprises non conventionnées, tandis que la proportion des conversions individuelles avoisine 59 %.

On note également un ralentissement du mouvement de conversion en 1970 et 1971, après un démarrage assez rapide en 1968 - 1969, et on prévoit que, sur un total de 530 mineurs qui se seront convertis en 1972, à peine plus de 100 seront répartis dans des entreprises aidées au titre de la reconversion.

HOUILLÈRES DU BASSIN DU DAUPHINÉ

SOMMAIRE

I — Les données du problème	165
A — Situation économique de la région de la Mure	165
1. Situation en 1968	165
2. Prévisions pour 1975	166
B — L'évolution des Houillères du Dauphiné	167
II — La reconversion du bassin houiller du Dauphiné	168
A — La mise en place de la politique de reconversion	168
1. Liaisons routières	168
2. Zones industrielles	169
3. Formation	169
B — Les résultats de la reconversion	169
1. Évolution des Houillères	169
2. Création d'emplois nouveaux	170

I — Les données du problème

A — Situation économique de la région de la Mure

1. Situation en 1968

En 1968, la population totale de la zone de La Mure atteignait 17 000 personnes, marquant une régression par rapport à 1962, au taux de 1,5 % par an, due principalement à un solde migratoire négatif. La population est en voie de vieillissement, le départ des jeunes entraînant une baisse générale de la natalité.

En ce qui concerne la population active, elle a connu un taux de régression de 2,5 % par an entre 1962 et 1968, pour atteindre 5 000 personnes en 1968 (3 950 hommes, 1 050 femmes). Si le taux d'activité masculin (49,4 %) est normal, par contre le taux d'activité féminin est très faible et s'élève à seulement 13 % de la population féminine totale, en raison tant de la réticence des femmes de mineurs à l'égard des activités professionnelles, phénomène répandu en zone minière, que de l'inadaptation qualitative des offres à la demande.

— Répartition de la population active par grands secteurs en 1968

	Nombre	Pourcentage
Primaire	518	10,4
Secondaire	3 160	63,3
Tertiaire	1 245	24,9
Indéterminé	74	1,5
	<hr/>	<hr/>
	4 997	100,0

— Répartition par branches professionnelles en 1968

	Nombre	Pourcentage
Agriculture	518	10,4
Bâtiment, travaux publics	490	9,8
Industrie extractive	2 089	41,8
Industrie transformatrice	476	9,5
Transport	105	2,1
Commerce, Banque	488	9,7
Service	278	5,6
Administration, services publics	479	9,6
Indéterminé	74	1,5
	<hr/>	<hr/>
	4 997	100,0

2. Prévisions pour 1975

Prévisions d'évolution de la démographie locale

L'hypothèse retenue est celle d'un taux annuel de régression identique à celui de la période 1962 - 1968; il en est de même en ce qui concerne les taux d'activités des populations masculines et féminines.

Tranches d'âge	Population ménages ordinaires 1975		Population active 1975		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
— 15 ans	1 243	1 361	—	—	—
15 - 19	534	525	160	89	249
20 - 24	496	387	389	161	550
25 - 29	369	297	353	77	430
30 - 34	310	278	303	56	359
35 - 39	305	348	290	55	345
40 - 44	438	470	425	84	509
45 - 49	594	547	558	93	651
51 - 54	550	435	396	61	457
55 - 59	372	351	162	66	228
60 - 64	319	351	94	43	137
65 - 69	353	400	75	43	118
70 et +	657	1 034	78	55	133
Ensemble	6 540	6 784	3 283	883	4 166
	13 300				

Par ailleurs, une étude d'évolution des branches permet d'estimer les niveaux des emplois offerts en 1975 sans apport d'entreprises nouvelles:

— Secteur primaire	380
— Secteur secondaire	1 000
— Secteur tertiaire	770

2 150

Il s'agit donc d'assurer un emploi à environ 2 000 personnes, ce total comprenant les migrants journaliers.

Les emplois doivent dans toute la mesure du possible être créés sur le plateau, mais il ne faut pas perdre de vue les possibilités offertes à Vizille, Champ-sur-Drac et Pont-de-Claix.

En effet, le canton de Vizille (sauf Laffrey et Saint-Jean-de-Vaux) et les communes voisines de Pont-de-Claix, Livet et Garet, Vif ont une population active supérieure à

12 500 personnes dont plus de 8 000 dans le secteur secondaire. Ils offriront certainement de nouveaux emplois par extension des industries actuelles et probablement aussi grâce à des implantations nouvelles. Ce devrait être pour certains migrants journaliers et certains autres définitifs l'occasion de retrouver des emplois qu'il ne sera pas toujours possible de créer sur le plateau.

B — L'évolution des houillères du Dauphiné

Les houillères du Dauphiné exploitent, par un seul siège, un gisement d'antracites. Le programme 1975 prévoyait l'arrêt de la houillère en 1975. Le programme proposé résultait de la volonté d'éviter des problèmes sociaux grâce à la possibilité de mettre en retraite anticipée la majorité du personnel, et de diriger vers des emplois de reconversion le personnel qui ne bénéficierait pas de cette mesure.

En raison des difficultés prévisibles d'installation d'industries de reconversion sur le plateau Matheysin, un programme de remplacement ralentissant le rythme de conversion était également prévu, comportant une diminution du nombre de reconversions à faire avant l'arrêt (722 au lieu de 824) et une augmentation des reconversions à faire après le 31 décembre 1975 (211 au lieu de 109).

Compte tenu de la fusion naturelle des effectifs, la diminution des effectifs par reconversion et retraites anticipées devait s'effectuer de la façon suivante, dans les deux hypothèses retenues.

Année	Programme proposé			Programme de remplacement		
	Inscrits nécessaires	Diminution d'effectifs		Inscrits nécessaires	Diminution d'effectifs	
		Con-version	Retraite anticipée		Con-version	Retraite anticipée
1969	1 583	88	35	1 590	74	35
1970	1 391	150		1 428	104	
1971	1 174	145	34	1 223	109	93
1972	957	145		1 017	120	
1973	762	121		858	111	
1974	587	92		695	104	
1975	430	83		354	100	
		824	69		722	128

Au total, le nombre de reconversions à atteindre s'élevait donc aux environs de 1 000 unités.

II — La reconversion du bassin houiller du Dauphiné

Amorcée au début de 1969, la reconversion du bassin houiller du Dauphiné a pour but l'implantation d'industries, tant sur le plateau Matheysin lui-même qu'à Vizille et à Champ-sur-Drac. Le problème d'industrialisation et de reconversion de ce bassin est assez complexe, en raison du niveau de l'économie locale.

Les premiers efforts ont concerné la mise en place des moyens d'incitation et des structures d'accueil local. Des programmes d'équipement ont été adoptés et mis en œuvre.

D'abord menée par un ingénieur des Houillères, l'action de reconversion a été confiée en 1970 au commissaire déjà responsable de Saint-Étienne et d'Alès, en raison des difficultés d'implanter des entreprises nouvelles. Une association pour le développement de la région Matheysine (ADIRM) a été créée le 26 août 1970.

A — La mise en place de la politique de reconversion

L'ensemble des sites de La Mure, de Vizille et Champ-sur-Drac ont été classés en zone II (décret du 21 mars 1969).

1. Liaisons routières

Le CIAT, le 6 octobre 1969, a décidé un certain nombre de mesures destinées à l'amélioration des *liaisons routières*:

— d'une part, l'amélioration des dessertes du plateau Matheysin et de la zone industrielle de Champ-sur-Drac. Il est absolument nécessaire, pour l'économie de cette région principalement orientée vers Grenoble, que la liaison routière Grenoble-La Mure soit aussi rapide et facile que possible malgré un tracé difficile. Il était donc proposé un aménagement de la RN 85. Il était également prévu des améliorations sur cette même RN 85 au sud de La Mure, vers Gap.

Par ailleurs, était décidée l'amélioration de l'accès à la zone industrielle la plus importante, située à proximité de La Mure, à Champ-sur-Drac, à 14 km de Grenoble;

— d'autre part, une action complémentaire destinée à valoriser les sites de cette région de manière à lui donner indirectement un nouvel apport économique. Cette action est poursuivie en liaison avec celle qui concerne les zones de rénovation rurale en montagne.

Dans cet esprit, a été décidée l'amélioration de l'accès au lac de Monteynard, plan d'eau qui présente des caractéristiques très favorables pour l'implantation d'installations de loisirs et de résidences secondaires, ainsi que l'amélioration de l'accès à la nouvelle station de La Chaud dans le massif de l'Alpe du Grand Serre.

2. Zones industrielles

L'effort d'équipement de *zones industrielles* a été entrepris pour permettre l'accueil des entreprises. En 1971, une soixantaine d'hectares sont disponibles.

Dénomination	Surface totale	Surface disponible	Sociétés déjà implantées ou en cours d'implantation
Champ-sur-Drac	40 ha	40 ha	
La Mure-Susville Le-Villaret	11 ha	9 ha	Sté Allibert (injection de matières plastiques) Laboratoires Médicoplast (Fabrication matériel médico-chirurgical)
Vizille-Cornage	10 ha	10 ha	

(*) Terrains appartenant aux Houillères.

3. Formation

Les centres publics de l'AFPA les plus proches sont situés à Pont-de-Claix, Crépieux, Valence, Bourg.

Il existe à Susville 5 sections conventionnées des houillères, deux préparatoires aux métiers des métaux créées en 1968, une section fraisage créée en 1968 ainsi qu'une section ajustage mécanique et une section tournage.

La préformation des ETAM est assurée par les Houillères à La Mure.

B — Les résultats de la reconversion

1. Évolution des Houillères

En ce qui concerne l'évolution des houillères du Dauphiné du 1^{er} janvier 1968 au 31 mars 1971, outre la fusion naturelle des effectifs, 285 agents sont sortis de l'effectif des houillères: il y a eu 167 reconversions, 89 retraites anticipées, 29 mutations.

	Ouvriers			ETAM			Total ouvriers + ETAM
	Fond	Jour	Total	Fond	Jour	Total	
A) par conversion	145	10	155	5	7	12	167
B) par retraites anticipées ..	35	38	73	6	10	16	89
C) par mutation dans d'autres Houillères	23	—	23	4	2	6	29
Total	203	48	251	15	19	34	285

2. Création d'emplois nouveaux

L'isolement du bassin de La Mure rend difficile l'implantation d'entreprises nouvelles, aussi l'extension des entreprises existantes est-elle également recherchée.

L'implantation la plus importante a été celle de la Société Allibert, filiale de BSN, installée à Grenoble, qui a décidé de créer à La Mure un établissement employant une centaine de personnes, les emplois devant être en partie occupés par des mineurs.

Au 1^{er} janvier 1971, c'est près de 300 emplois qui ont été négociés, pour la plupart résultant de créations d'activités nouvelles.

	Emplois au 1 ^{er} janvier 1971	Emplois prévus dans les deux ans	Total
<i>Nouveaux:</i>			
ALLIBERT	60	+ 45	105
DINAC	10	+ 33	43
SAMER	16	+ 24	40
SMCM	9	+ 11	20
<i>Anciens:</i>			
Parolai	20	+ 20	40
Claret	14	+ 10	24
Second	5	+ 10	15
Total général			287
Dont nouveaux			248

La comparaison des résultats obtenus à ce jour et les objectifs à atteindre dans le cadre des prévisions d'évolution démographique envisagée ci-dessus montrent l'effort important qu'il y a lieu de porter sur cette région minière.

HOUILLÈRES DU BASSIN DE LA LOIRE

SOMMAIRE

I — Les données économiques	172
A — Évolution de la population	172
B — Évolution de la population active	172
C — Le problème de la reconversion des houillères.	173
II — Les mesures	174
A — Les équipements	174
1. Infrastructures routières.	174
2. Zones industrielles	174
3. Autres équipements	176
B — La formation	176
1. Centres de FPA	176
2. Conventions de formation professionnelle	177
3. Actions du FNE	177
III — Les résultats	178
A — Activités nouvelles	178
B — La reconversion des mineurs	181

I — Les données économiques

L'agglomération de Saint-Étienne groupe 406 000 habitants répartis entre 36 communes au sein desquelles la ville de Saint-Étienne seule compte 203 000 habitants. Elle est incluse en totalité dans l'aire métropolitaine, Lyon, Saint-Étienne, Grenoble.

Deux causes ont contribué au développement de la région, la présence de la houille et l'ingéniosité de ses habitants. Deux facteurs rendent aujourd'hui nécessaire une intervention pour rendre son développement harmonieux, sa position géographique vis-à-vis de Lyon et le caractère ancien de la ville et de ses industries.

A — Évolution de la population

L'aire géographique du Bassin stéphanois correspond approximativement aux communes comprises dans le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Saint-Étienne.

L'évolution récente de cette zone et les perspectives admises dans les études conduites par la préparation du VI^e plan, à échéance du 1^{er} janvier 1976, sont les suivantes :

1954	1962	1968	1976
381 953	414 853	436 881	481 000

De 1954 à 1962 le taux annuel d'accroissement a été de 1,04 %, et de 0,87 % seulement pendant la période suivante.

Cette régression peut s'expliquer par la diminution des emplois de 1954 à 1962 (— 7 000 sur l'ensemble du département), qui a entraîné l'émigration d'un certain nombre d'éléments jeunes.

De 1962 à 1968, par contre, les emplois ont légèrement augmenté (+ 3 000), ce qui permet d'escompter une augmentation de la population dans les prochaines années.

Les résultats déjà obtenus dans la reconversion des Houillères et des industries traditionnelles, la réalisation de grandes infrastructures (autoroute Firminy/Saint-Étienne, Givors, université, liaisons aériennes avec Paris, zones industrielles, zones d'habitations) justifiant des perspectives plus optimistes pour l'avenir.

C'est pourquoi, à l'horizon du 1^{er} janvier 1976, une population de 481 000 habitants a été admise. Elle correspond à un taux annuel d'accroissement de 1,25 %.

B — Évolution de la population active

Pour le Bassin stéphanois, elle est descendue de 297 822 actifs occupant un emploi en 1954 à 290 660 en 1962, puis remontée à 293 972 de 1962 à 1968.

Dans les agglomérations de Saint-Étienne et Saint-Chamond, qui constituent le cœur même du bassin stéphanois, la population active a augmenté de 4 600 personnes entre les deux derniers recensements.

Les statistiques des Assedic font de leur côté état, du 31 décembre 1968 au 31 décembre 1969, d'une augmentation de 4,09 % des effectifs salariés dans les arrondissements de Saint-Étienne et de Montbrison (+ 3,45 % pour le secteur secondaire et + 5,8 % pour le secteur tertiaire, rattrapant progressivement son retard).

Les entreprises occupant plus de 200 salariés, du secteur secondaire et tertiaire, ont pour leur part augmenté leurs effectifs de 2 747 emplois en 1969 et 1970.

Les créations d'emplois que prouvent ces diverses statistiques, résultent en fait plus de l'extension sur place des entreprises existantes et de leur vitalité propre que des entreprises venant de l'extérieur.

Il en a d'ailleurs toujours été ainsi depuis la mise en place des mesures destinées à favoriser la reconversion industrielle dans le bassin stéphanois en 1956. Les emplois résultant d'extension ont été largement plus nombreux que ceux dus à des implantations nouvelles.

Compte tenu du mouvement d'immigration de travailleurs étrangers permanents qui, outre le bâtiment, se dirigent essentiellement vers l'industrie métallurgique de la région stéphanoise, on peut estimer qu'en 1976, avec une population totale de 481 000 habitants et un taux d'activité de 42,1 %, la population active disponible du bassin stéphanois devrait s'élever à 202 080 habitants.

Ce taux d'activité supérieur à celui qui a été constaté au cours des années précédentes se justifie par la perspective de créations d'emplois dans le secteur tertiaire, emplois qui devraient être occupés par une main-d'œuvre féminine actuellement sous-employée.

C — Le problème de la reconversion des houillères

Le plan à long terme fixait à fin 1973 l'arrêt des Houillères de la Loire qui employaient encore plus de 5 000 mineurs au 1^{er} janvier 1969. Ce programme nécessitait un effort très important de reconversion, portant sur près de 2 500 mineurs. Aussi un programme-refuge était-il également élaboré, permettant, en arrêtant l'exploitation fin 1974, d'étaler le programme de reconversion (1 000 reconversions restant à faire après le 1^{er} janvier 1974, au lieu de 630).

Années	Diminution d'effectif		
	par retraite anticipée	par conversion	
		Programme proposé	Programme de remplacement
1969	90	240	240
1970		300	300
1971		380	380
1972		720	490
1973		830	690
		2 470	2 100

C'est donc environ 2 800 conversions qu'il fallait réaliser dans des délais relativement brefs.

II — Les mesures

C'est depuis le milieu de l'année 1967 que le bassin de la Loire a fait l'objet d'une action de reconversion accompagnée d'une action de développement industriel. En effet, si la région était le siège d'une importante activité de la houille, Saint-Étienne constituait également un creuset industriel favorable aux industries mécaniques, surtout petites et moyennes.

Par sa situation géographique, Saint-Étienne fait partie de la métropole d'équilibre Lyon-Saint-Étienne-Grenoble: l'amélioration des infrastructures était indispensable pour faire de Saint-Étienne un pôle de développement industriel de taille nationale et pour lui conférer dans certains secteurs spécialisés, particulièrement la mécanique et la machine-outil, un rayonnement plus important encore.

A — Les équipements

1. Infrastructures routières

Différents comités interministériels ont décidé des mesures d'amélioration des infrastructures routières, et de la participation du FIAT à ces opérations.

La priorité fut tout d'abord donnée à l'achèvement de la liaison autoroutière Lyon-Saint-Étienne. Le comité interministériel du 1^{er} octobre 1968 a décidé une participation du FIAT à la réalisation de l'autoroute Givors-Rives-de-Gier.

Le raccordement à la vallée du Rhône acquis, il importait également d'améliorer les échanges internes le long des 40 km qui séparent Firminy de Rive-de-Giers: ainsi le dégagement de Saint-Étienne par la création d'une zone industrielle et urbaine installée en bordure de la plaine du Forez ouvre de nouvelles perspectives, qui permettront au développement industriel d'atteindre la taille d'un centre européen.

Le comité interministériel, le 1^{er} octobre 1968, retenait cette opération et y affectait une participation du FIAT.

Enfin, le comité interministériel, le 27 mai 1969, décidait le démarrage d'une autoroute urbaine, à réaliser au cours du VI^e plan, dite rocade est de Saint-Étienne, destinée à assurer la jonction de l'autoroute de rocade Nord-Est (« Boulevard industriel ») et de l'autoroute de rocade Sud-Est prévues au V^e plan. Avec l'achèvement enfin d'une rocade Ouest, l'agglomération de Saint-Étienne se trouvera donc desservie par un ensemble autoroutier complet.

2. Zones industrielles

En ce qui concerne l'équipement de zones industrielles, il faut noter un effort particulièrement important des Houillères qui ont équipé et cédé de nombreux terrains industriels, comme le montre le tableau suivant.

La CECA participe au financement et à la réalisation d'une zone industrielle à La Plaine.

L'agglomération de Saint-Étienne apparaît bien dotée en terrains et zones industrielles nécessaires à la reconversion, quoique certaines zones, telle celle d'Andrézieux-Bouthéon, éloignées des centres d'extraction, présentent moins d'intérêt pour les mineurs.

Dénomination		Surface totale	Surface disponible	Sociétés déjà implantées ou en cours d'implantation
Firminy — Le Chambon	+	30,4 ha	24,8 ha	CICL (Compagnie Industrielle et Commerciale de la Loire: petit outillage)
Roche-la-Molière	+	48,1 ha	18,9 ha	Béton-France Comptoir métallurgique du Centre (oxy-découpage) Ets Faure (mécanique générale) Ets Gilbert (chaudronnerie) Ets Bourdin & Chausse (travaux publics) Entreprise Garret (préfabrication) Sté LOMOS (outillage pour machines à bois) Sté COMEFOR (mécanique générale)
La Ricamarie	+	23,5 ha	23,5 ha	
St-Étienne-Ouest	+	16,2 ha	9,4 ha	Ets Bonnassieux (découpage de métaux) Sté Cefilac (Cie de filage de métaux) Sté Darex (outillage) Sté Demeca (décolletage)
St-Étienne-Est	+	26,4 ha	12,9 ha	Béton-France Sté Argaud (appareils sanitaires) Sté Immobilière de l'Éparre (soudage) Ent. Jerphanion (travaux publics) Sté Forezienne de Travaux Publics Ent. J. Lefebvre (travaux publics)
St-Étienne-Est-La Talaudière	+	41 ha	41 ha	
La Talaudière	+	21,2 ha	7,8 ha	Bernard — Scober — La Soupape (compresseurs, chemises de moteur)
Andrézieux-Bouthéon		160 ha	60 ha	Berliet (automobiles) Bennes Marrel (bennes basculantes) Sté Bridinox (brides acier inoxydables) Barriol et Dalliere (forges) Couchet (transports) Sté Hydromécanique et Frottement (laboratoire de recherche sur métaux)
St-Chamond: Clos Marquet Le Coin		26 ha 20 ha	26 ha 20 ha	

3. Autres équipements

En matière d'équipements téléphoniques, des financements ont été apportés, tant pour augmenter la capacité du trafic Lyon-Saint-Étienne que pour renforcer l'équipement téléphonique de l'agglomération.

La décision a été prise d'implanter à Saint-Étienne un des deux établissements du centre technique des industries mécaniques (CETIM) renforçant ainsi la vocation de cette agglomération dans ce secteur (CIAT - 1^{er} octobre 1968).

Les nombreuses entreprises de sous-traitance de la mécanique en seront consolidées, et la réputation de Saint-Étienne, qui dépasse les frontières, pourra ainsi être maintenue.

Cette ville restructurée, équilibrée, disposera d'aménagements culturels et d'un potentiel touristique favorisé par la présence immédiate aux portes de la ville d'un environnement naturel, puisque c'est sans transition que l'on passe de l'espace industriel à l'espace rural.

De plus, il apparaît opportun de marquer le renouveau industriel de cette agglomération en le faisant accompagner par la rénovation urbaine qui, seule, permettra à la ville de Saint-Étienne de constituer le centre moderne dont cette région doit être dotée.

Plus accessible, mieux reliée sur tous les plans, réorganisée pour séduire les cadres et les jeunes, la région pourra retrouver après quelques implantations marquantes un dynamisme suffisant pour réussir, par sa propre expansion, à résoudre ses problèmes.

B — La formation

La formation professionnelle doit aussi faire l'objet d'une action spéciale afin de permettre aux mineurs d'acquérir la qualification suffisante pour être embauchés soit dans les entreprises aidées, soit dans les entreprises locales disposées à reconvertir les mineurs. Un programme précis de cette action a été élaboré.

La région de Saint-Étienne est dotée de moyens de formation professionnelle très développés, tant pour les besoins de la reconversion des mineurs que pour ceux des autres activités industrielles.

A la fin de 1970 fonctionnaient 56 sections dans les centres de FPA et 28 sections homogènes dans les organismes conventionnés par le ministère du travail.

1. Centres de FPA

Le centre FPA de Saint-Étienne assure des formations pour le bâtiment, les métaux, et des formations préparatoires et une préformation.

Par ailleurs des sections détachées de ce centre de FPA fonctionnent:

- aux Houillères de la Loire (tournage, conducteur routier, soudage, préformation des mineurs),
- aux Établissements Creusot-Loire à Saint-Chamond (métaux) et à Firminy (formation d'ouvriers spécialisés),
- aux Établissements Mavilor à Lorette (rectifieurs de vilebrequins).

Le nombre des stagiaires formés dans les centres de FPA a régulièrement augmenté jusqu'en 1969. Il a diminué en 1970 en raison de l'allongement de la durée des stages.

Années	Total	dont Bâtiment
1963	327	225
1964	373	251
1965	475	310
1966	532	351
1967	653	377
1968	675	323
1969	829	395
1970	825	269

Au cours de l'année, 71 mineurs se sont fait inscrire à un stage de formation professionnelle des adultes et 131 ont suivi des cours de préformation pour améliorer leurs connaissances générales en vue d'une éventuelle reconversion.

2. Conventions de formation professionnelle

Des *conventions de formation professionnelle* ont été passées avec des centres qui ont formé, au cours des années 1969 et 1970, 483 stagiaires:

- Creusot-Loire à Saint-Étienne CIPO: 324 stagiaires,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Roanne (métaux et habillement): 98 stagiaires,
- l'Institut Rural d'Éducation et d'Orientation à Saint-Martin-La-Plaine: stagiaires en cours de formation en 1970,
- Tissages et Soieries Réunies à Grand-Croix: 6 stagiaires,
- l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France à Saint-Étienne; 35 stagiaires,
- Boussois-Souchon-Neuvesel (industrie de la verrerie): 20 stagiaires.

3. Actions du FNE

En outre, les actions d'adaptation aux postes de travail, réalisées par les entreprises avec le concours du Fonds National de l'Emploi, ont concerné, en 1970, dans le département de la Loire, les effectifs salariés suivants:

	Effectifs de la réadaptation
Estampage, forge, matriçage	122
Construction de carrosseries de remorques et de bennes	125
Fabrique d'équipements d'accessoires et pièces détachées pour l'automobile	170
Construction de moteurs d'avion	110
Production de fibres artificielles et synthétiques	16
Travail mécanique du bois	12
Confection de vêtements et lingerie	85
Entreprises de comptabilité	180

On peut citer, entre autres, l'exemple de la société Compresseurs Bernard qui a formé à Lyon, dans une section spéciale, l'équipe de fondeurs qui a démarré l'usine de La Talaudière.

III — Les résultats

Les efforts accomplis depuis 1956, intensifiés avec la mise en place des dispositions spéciales pour la reconversion du bassin houiller en 1967, permettent à l'économie stéphanoise de surmonter les difficultés tenant à la fermeture progressive du bassin houiller, aux nécessaires mesures de restructuration des industries métallurgiques et textiles, à la reconversion inéluctable de certaines fabrications.

Beaucoup a déjà été fait dans ces différents domaines; le processus de fermeture des Houillères se poursuit, l'industrie sidérurgique s'est modernisée et spécialisée dans la fabrication d'aciers fins, l'industrie métallurgique se diversifie et s'oriente vers des produits de plus en plus élaborés, les entreprises textiles se concentrent, s'équipent ou reconvertissent leur fabrication. Enfin des activités nouvelles se développent (électronique, plastique, emballages).

Les statistiques montrent la place grandissante du secteur tertiaire dans l'économie de la région stéphanoise. En 1968, il représentait 38,5 % de la population active ayant un emploi contre 33,9 % en 1962, et avait fait une progression de 16,5 % entre les deux recensements.

Compte tenu du rôle de métropole d'équilibre que Saint-Étienne est appelé à jouer avec Lyon et Grenoble et de l'insuffisance des commerces et services dont souffre la région stéphanoise, il est probable que le rattrapage constaté de 1962 à 1968 se poursuivra dans les prochaines années.

A — Activités nouvelles

L'action menée depuis 1967 par le bureau d'industrialisation en liaison avec les Houillères de la Loire a donné les résultats suivants:

Aides à l'industrialisation

<i>Décisions définitives d'octroi:</i>	1968	1969	1970
— Exonération de patente	32	50	32
— Réduction du droit de mutation	9	9	11
— Prime d'adaptation industrielle	11	15*	17
Total des aides	52	74	60

(*) Y compris une prime annulée en 1971.

Les emplois qui seront créés d'ici 1973 par les entreprises bénéficiaires d'une prime d'adaptation au cours des années 1967 à 1970 s'élèvent à 4 952 et les dossiers de primes en instance représentent 1 220 emplois supplémentaires.

Si l'on recense les entreprises bénéficiaires d'une aide de l'État (prime d'adaptation ou prêt du FDES) ou qui se sont installées sur un terrain vendu par les Houillères de la Loire, on constate qu'une centaine d'entreprises créeront près de 9 000 emplois, dont près de 5 000 sont déjà créés:

	Nombre d'entreprises ayant un programme de création ou d'extension	Programme de création d'emplois	Nombre d'emplois créés au 1 ^{er} janvier 1971	Nombre de mineurs embauchés pour première reconversion
1. Vallée de l'Ondaine Firminy Le Chambon-Feugerolle La Ricamarie	12	803	483	26
2. Saint-Étienne Saint-Étienne-Ville Terrenoire	42	2 597	1 917	88
3. Autres communes minières Roche-La-Molière Saint-Genest-Lerpt Villars La Talaudière Sorbiers Saint-Jean-Bonnefonds	20	943	424	53
	11	618	416	84
4. Vallée du Gier Saint-Chamond L'Horme Saint-Paul en Jarez La Grand-Croix Lorette Rive-de-Gier	13	1 086	830	—
5. Andrézieux-Bouthéon	6	2 095	670	9
Total	104	8 142	4 740	260
Bourg Argental	3	280	132	—
Total général	107	8 422	4 872	260

Les entreprises concernées sont très diverses quant à la nature des fabrications et aux nombres des salariés.

Les principales implantations concernent les entreprises suivantes:

	Programme de création d'emplois	Emplois créés au 1 ^{er} janvier 1971	Nombre de mineurs embauchés
<i>Firminy</i>			
DKM, pompes fluides spéciales — création	60		
Fayars & Ravel, sacs, sachets — extension	63	93	
Lejaby, confection, lingerie — création	250	62	
<i>Le Chambon-Feugerolle</i>			
CICL, outillage à main — extension transfert	100	26	7
Dervaux, appareillages électriques — extension	105	93	7
<i>Saint-Étienne-Ville</i>			
Martouret, boulonnerie à Terrenoire — extension			
	85	47	7
Aciéries du Furan — extension	95	140	3
Céfilac, joints et métaux spéciaux — extension	60	38	3
Dupré, câbles élastiques électriques — regroupement	199	175	15
FMPP, mécanique de précision — extension transfert	70	15	
Gunther & Royon, confection — extension	100	69	
Manufrance — extension	180	1	1
Mercier, cycles — extension	60	75	
Peugeot, usine de St-Étienne — extension	236	345	15
SFTP, travaux publics — extension	100	119	15
Soma, pièces auto — extension	600	207	1
Transloire, transports — création	85	9	9
<i>Roche-la-Molière</i>			
Bourdin Chausse, travaux publics — création	100	36	14
Sable, sièges camion — création	250		
Zénith, carburateurs — création transfert	240	189	23
<i>La Talaudière</i>			
Socober, pièces auto — création	400	290	68

		Programme de création d'emplois	Emplois créés au 1 ^{er} janvier 1971	Nombre de mineurs embauchés
<i>L'Horme</i>				
Furnon, mécanique	— transfert	50	95	
Mavilor, vilebrequins	— extension	130	113	
<i>La Grand-Croix</i>				
Blaners, confection	— extension	100	70	
TSR, soieries	— extension	161	66	
<i>Lorette</i>				
Mavilor, vilebrequins	— extension	170	182	
<i>Rive-de-Gier</i>				
BSN, verrerie	— extension	201	181	
<i>Bouthéon-Andrézieux</i>				
Bennes Marrel	— transfert	400	54	7
Berliet, boîtes vitesses camions	— création	1 235	107	1
SNCI (Bennes Marrel)	— extension	190	301	
Stribick, bâtiment	— extension	150	150	
Tailleur — emballages	— création	80	38	1

B — La reconversion des mineurs

Une part seulement des emplois créés ou programmés peuvent être valablement offerts aux mineurs.

En juin 1971 on constatait qu'un tiers environ des emplois valables qui leur ont été proposés par des industries implantées sur les zones des Houillères ont été occupés par des mineurs.

260 mineurs se sont reconvertis dans des entreprises conventionnées, chiffre auquel il convient d'ajouter 58 mineurs recrutés au titre de la convention passée entre l'Association des Syndicats métallurgiques nationaux de la Loire (ASMPL), les Houillères et la Direction départementale du travail et de l'emploi, aux termes de laquelle les entreprises adhérentes offriront 800 emplois à des mineurs libérés par les Houillères.

En outre 388 reconversions individuelles ont été recensées dans des entreprises qui ne bénéficient d'aucune aide des pouvoirs publics ni des Houillères.

C'est donc seulement un peu plus de 700 mineurs qui ont pu jusqu'à présent être reconvertis.

	Année 1967	Année 1968	Année 1969	Année 1970	1971	
					Janvier	Février
<i>Reconversion Houillères de la Loire</i>						
1) Dossiers de reconversion approuvés- Total général depuis 1967	25	211	503	731	737	756
2) Rayés des effectifs pour reconversion						
<i>Résultats officiels</i>						
— sans AFPA	25	159	205	113	11	18
— avec AFPA		21	74	120	1	2
Total de la période — ouvriers	25	168	264	223	11	19
— ETAM		12	15	10	1	1
Total général (depuis 1967)	25	205	484	717	729	745
3) Visites reçues dans les bureaux d'in- formation						
Total de la période —	540	1 677	3 888	2 745	352	305
— dont première visite	(385)	(545)	(1 999)	(468)	(8)	(8)
Cumul	540	2 217	6 105	8 850	9 202	9 507

Parmi les raisons invoquées pour expliquer l'insuffisance du nombre de volontaires pour la reconversion, les réductions des salaires pratiqués par les entreprises de reconversion sont souvent invoquées. Cependant, une enquête menée auprès de certaines de ces entreprises montrent que les salaires qu'elles versent un an après la reconversion sont supérieurs ou égaux à ceux que recevaient les mineurs.

Les appréciations tentées de l'évolution de la reconversion restent extrêmement imprécises car ni la conjoncture, ni le comportement psychologique des mineurs ne peuvent être correctement appréciés aujourd'hui.

Les résultats d'une enquête effectuée par l'IFOP au cours du deuxième semestre de 1971, montrent qu'il apparaît difficile au plan local de maintenir la date de 1973 pour la fermeture sans rencontrer de graves difficultés.

Il demeure donc nécessaire de poursuivre l'effort d'industrialisation de l'agglomération de Saint-Étienne.

HOUILLÈRES DU BASSIN DE PROVENCE

SOMMAIRE

I — Les perspectives d'évolution du bassin	184
II — L'industrialisation du bassin	184

I — Les perspectives d'évolution du bassin

Au moment de l'établissement du programme 1975, les Houillères de Provence exploitaient par deux sièges d'extraction, Gardanne et Meyreuil, un gisement de lignite, et devaient concentrer l'ensemble de leur production sur le seul puits Coureau et sur un seul lavoir.

La Provence étant, pour une grosse part de son écoulement, fournisseur de sa centrale, le plan 1975 prévoyait un programme haut dans le cas d'une bonne marche de la centrale, et un programme bas. Pour l'un et l'autre programme, aucun embauchage ne serait effectué, et aucune reconversion ne serait nécessaire: la mise à la retraite anticipée suffirait à assurer la déflation d'effectifs nécessaires (288 dans le premier cas, 377 dans le second).

La réduction des effectifs s'effectuerait comme suit:

Année	Total Houillères — Inscrits nécessaires	
	Programme haut	Programme bas
1969	2 068	2 068
1970	1 919	1 896
1971	1 790	1 760
1972	1 685	1 655
1973	1 585	1 555
1974	1 475	1 445
1975	1 360	1 324

II — L'industrialisation du bassin

Le bassin houiller de Provence étant parmi les rares exploitations auxquelles le plan à long terme ne fixait pas une date de fermeture, et la déflation des effectifs nécessaires pouvant être assurée par le seul jeu de la fusion naturelle et de mises à la retraite anticipée, les pouvoirs publics n'ont pas jugé nécessaire de prendre des mesures particulières de reconversion. Seule une action d'industrialisation apparaît nécessaire dans le cadre du développement de la façade méditerranéenne.

Le bassin houiller n'a pas été classé en zone II, mais reste en zone IV comme la majeure partie du département des Bouches du Rhône. La compétence du commissaire à l'industrialisation de la façade méditerranéenne nommé en 1970 s'étend au bassin de Provence.

Il existe cependant des possibilités d'industrialisation. La situation des zones industrielles est la suivante au 1^{er} janvier 1971:

Dénomination	Surface totale	Surface disponible	Sociétés déjà implantées ou en cours d'implantation
Gardanne — La Palun	15 ha		Erten Engineering (chauffage industriel) Delta (travaux publics) Somefi (manutention) Places (entreprise de peinture) Sotas (revêtements routiers) Tubes Industrie (tubes acier soudés)
Rousset — Peynier	70 ha	8 ha ⁽¹⁾	Sté Générale d'Entreprise Méditerranéenne (travaux publics) Codec (Produits alimentaires) Sodec (préfabrication pour le bâtiment) Mono Service (récipients imperméables) Reboul et Cie (oxycoupage) SIRAP (polystyrène expansé) Pepro (Pechiney — Progil: insecticides) Rapib (chaudronnerie plastique)

⁽¹⁾ En lots de 1,5 à 2 ha.
Tous les terrains appartiennent aux Houillères.

ETUDES

parues à ce jour dans la série

« Cahiers de reconversion industrielle » (1)

10435 N° 1 — Terrains industriels en Belgique (Relevé des sites charbonniers désaffectés dans les régions de Charleroi, du Centre et du Borinage) 1963, 26 p. (d/f/i/n)	diffusion restreinte
11008 N° 2 — Bâtiments industriels en Frise 1964, 19 p. (d/f/i/n)	diffusion restreinte
11093 N° 3 — La région de Montceau-les-Mines 1965, 37 p. (d/f)	diffusion restreinte
11402 N° 4 — Localisation et aménagement de terrains industriels en France 1965, 88 p. (f)	diffusion restreinte
11422 N° 5 — Organismes d'action régionale en Italie 1965, 122 p. (f/i)	diffusion restreinte
11456 N° 6 — La politique d'implantation industrielle en Grande- Bretagne 1965, 64 p. (d/e;f: en préparation)	diffusion restreinte
11534 N° 7 — Le bâtiment industriel dans la politique de dévelop- pement régional de la république fédérale d'Allemagne 1965, 28 p. (d/f)	diffusion restreinte

(1) Les signes abrégatifs f, d, i, n et e indiquent les langues dans lesquelles les textes ont été publiés (français, allemand, italien, néerlandais et anglais).

- 11678
N° 8 — Localisation et aménagement de terrains industriels
en république fédérale d'Allemagne
1965, 34 p. (d/f) diffusion
restreinte
- 11680
N° 9 — Le bâtiment industriel dans la politique de dévelop-
pement régional en France
1965, 66 p. (d/f) diffusion
restreinte
- 11708
N° 10 — Moyens d'implantations industriels en Belgique
(Bâtiment industriel, localisation et aménagement de terrains
industriels)
1965, 52 p. (f) diffusion
restreinte
- 11711
N° 11 — Organismes d'action régionale en Belgique
1965, 36 p. (d/f) diffusion
restreinte
- N° 12 — Localisation et aménagement de terrains industriels
en Italie
(f/d/i) diffusion
restreinte
- N° 13 — Le bâtiment industriel dans la politique de dévelop-
pement régional aux Pays-Bas
(f/n) diffusion
restreinte
- 11981
N° 14 — Organismes d'action régionale en république fédé-
rale d'Allemagne
1965, 38 p. (d/f) diffusion
restreinte
- N° 15 — Rapport sur le voyage d'étude aux « Industrial
Estates » du Nord-Est de la Grande-Bretagne
(d/f/i) diffusion
restreinte
- 12082
N° 16 — Les facteurs de localisation dans le bassin de Sulcis-
Iglesiente (Sardaigne)
1965, 80 p. (d/f/i/n; e: en préparation) diffusion
restreinte
- 17240
N° 17 — La reconversion des charbonnages dans le Lim-
bourg néerlandais
1971, 42 p. (d/f/i/n) diffusion
restreinte
- N° 18 — La reconversion des charbonnages dans les bassins
belges
1972, en préparation diffusion
restreinte

- N° 19 — La reconversion des charbonnages dans les bassins allemands — Ruhr
1972, en préparation diffusion restreinte
- N° 20 — La reconversion des charbonnages dans les bassins de la république fédérale — Aix-la-Chapelle —
1972, en préparation diffusion restreinte
- N° 21 — La reconversion dans l'industrie charbonnière et sidérurgique en Italie
1972, en préparation diffusion restreinte

8386

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
CASE POSTALE 1003 — LUXEMBOURG

6122